



# Master Tourisme

Parcours «Tourisme et Développement»

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE :

La protection des milieux aquatiques à travers les sports et activités d'eau vive : étude de cas sur le département de l'Ariège.

*Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique.*

Présenté par:

**Célestine DUFOSSE**

La protection des milieux aquatiques à travers les sports  
et activités d'eau vive : étude de cas sur le département  
de l'Ariège.

*Application des problématiques et enjeux actuels de  
transition écologique*

Présenté par:

**Célestine DUFOSSE**

«L'ISTHIA de l'Université Toulouse - Jean Jaurès n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les projets tutorés et mémoires de recherche. Les opinions qui y sont développées doivent être considérées comme propres à leur auteur(e).»

# Remerciements.

Je tiens tout d'abord à remercier ma maître de mémoire, Laurence Tibère, qui m'a suivi depuis mon mémoire de première année de Master, avec qui les échanges ont toujours été très constructifs et qui a su m'épauler dans mes réflexions pour me permettre de poursuivre mes recherches, jusqu'à la possibilité de cette expérience de stage et ce mémoire d'aide à la décision.

Je tiens ensuite à remercier tout particulièrement ma maître de stage de France Nature Environnement Midi-Pyrénées, Aurore Carlot, ainsi que les personnes de l'association le Chabot qui m'ont accompagné durant cette étude : Henri Delrieu, Serge Hanquez, Samantha Wolters et Hélène Guillon-Daveluy. Merci pour votre implication, pour ces échanges et pour cette confiance que vous m'avez accordé pour cette étude très complète et importante pour moi comme pour l'implication que vous portez à la protection de l'environnement.

Je remercie aussi le directeur de FNE Midi-Pyrénées, Jean Olivier, qui m'a permis d'effectuer ce stage et échanger sur des missions très enrichissantes, Floriane Frêlon en service civique à FNE MP qui m'a interviewé pour une vidéo sur les bonnes pratiques en sports d'eau vive; Ainsi que les salariés de FNE MP et tous les bénévoles du Chabot que j'ai rencontrés lors de mes déplacements et diverses réunions, qui ont été pour moi des rencontres professionnelles et personnelles très enrichissantes. Je remercie l'équipe de Radio Transparence chez qui j'ai pu effectué deux enregistrements.

Je remercie toute l'équipe pédagogique de l'ISTHIA, qui nous a accompagnés dans ce cursus Tourisme et Développement, de la licence jusqu'à la fin de ce master. Une équipe compétente, pleines de connaissances et à l'écoute des besoins des étudiants, qui m'a fait connaître de merveilleuses années d'étude. Enfin, je remercie ma famille , mes parents, ma soeur et mon frère, ainsi que mes amis les plus chers, Miguel, Marianne, Mélanie et Aliénor, qui m'ont été d'un soutien sans faille et qui m'ont permis de rebondir de plus belle dans les moments les plus difficiles.

# Sommaire.

<b>Sommaire.</b>	<b>5</b>
<b>Introduction générale.</b>	<b>10</b>
<b>Partie I. Une réflexion autour des rapports à la Nature et l'engouement pour les sports et activités de pleine nature : Focus sur l'eau.</b>	
	<b>12</b>
<b>Chapitre 1. La Nature : entre croyances, ruptures et prises de conscience.</b>	<b>13</b>
1. La compréhension des rapports à la Nature dans nos sociétés à travers l'anthropologie.	14
2. L'eau : imaginaire ancestral, source de vie et utilisations diverses.	22
3. Le rapport à la Nature dans les sociétés occidentales : entre rupture et prise de conscience	30
<b>Chapitre 2. Sports et activités d'eau vive : présentation générale des activités d'eau vive et des milieux.</b>	<b>44</b>
1. Les milieux aquatiques : des milieux naturels primordiaux.	44
2. Présentation des sports et activités d'eau vive : organisation et réglementation.	52
3. Intégration des sports et activités d'eau vive dans la gestion et la protection des milieux aquatiques sur les territoires français.	62
<b>Partie II. Les enjeux autour des sports et activités d'eau vive : un travail avec des associations de protection de l'environnement, en application sur le département ariégeois.</b>	<b>76</b>
<b>Chapitre 1. Au cœur de la protection de la Nature et de l'environnement : France Nature Environnement Midi Pyrénées et l'association le Chabot.</b>	<b>77</b>
1. Présentation de la structure de stage : la Fédération France Nature Environnement.	77
2. L'association le Chabot.	85
	88
<b>Chapitre 2. Construction des missions de stage et organisation de l'étude autour des sports et activités d'eau vive.</b>	<b>88</b>
1. La construction d'une étude autour de l'émergence des sports et activités d'eau vive sur un territoire.	89

2. L'apport de réflexions personnelles en lien avec les missions de stage.	92
<b>Chapitre 3. Un état des lieux sur le territoire ariégeois avec des rencontres des différents acteurs impliqués dans l'étude des sports et activités d'eau vive, intégrant les milieux aquatiques.</b>	<b>96</b>
1. L'humain : au cœur de mon étude.	97
2. Présentation du territoire de l'étude : le département de l'Ariège.	102
3. Présentation des outils de gestion et de protection des rivières en Ariège.	110
4. La place des activités de pleine nature et des sports et activités d'eau vive dans le département de l'Ariège.	119
5. Sports et activités d'eau vive : impacts sur les milieux aquatiques.	132
<b>Partie III. Résultats de notre étude sur les enjeux des sports et activités d'eau vive, intégrant les milieux aquatiques.</b>	<b>138</b>
<b>Chapitre 1. Analyse croisée des entretiens : synthèse des atouts et des besoins des sports et activités d'eau vive.</b>	<b>139</b>
1. Les activités sur le département.	140
2. Les problématiques relevées sur l'environnement et les usagers.	147
3. Les solutions proposées : entre l'existant et les besoins.	154
5. Analyse du questionnaire diffusé à destination du grand public, pratiquants des sports d'eau vive, touristes ou locaux.	168
<b>Chapitre 2. Des propositions pour répondre aux enjeux des milieux aquatiques et des sports et activités d'eau vive.</b>	<b>172</b>
1. Présentation de l'existant répondant aux enjeux de l'étude.	172
2. Un panel d'actions répondant aux enjeux des sports et activités d'eau vive et des milieux aquatiques.	178
<b>Conclusion générale.</b>	<b>204</b>
<b>Bibliographie.</b>	<b>206</b>
<b>Tables des Annexes.</b>	<b>209</b>
<b>Tables des figures, cartes et photographies.</b>	<b>222</b>

# Introduction générale.

Le grand enjeu de ce mémoire d'aide à la décision est de réfléchir aux notions et actions pour changer durablement, en profondeur, les comportements de chaque acteur face aux milieux : ici en passant par les milieux aquatiques et plus précisément par les activités d'eau vive. Il est l'aboutissement d'une expérience professionnelle de stage de 6 mois au sein de la fédération France Nature Environnement et de l'Association le Chabot, protégeant les rivières sur le département ariégeois.

Mes expériences professionnelles et personnelles ont été dictées par un but principal : la protection de la Nature. J'ai d'abord choisi l'étude et les actions directes : un volontariat de protection des tortues marines au Mexique, suivi d'un BTSA Gestion et Protection de la Nature. Après une expérience au sein d'une société d'éco-lodges au Panama, j'ai poursuivi cette réflexion avec une licence Tourisme et Développement (TD) et j'ai choisi d'étudier le tourisme comme levier de protection de l'environnement. En Master 1 TD, cette réflexion s'est spécialisée. A travers la réflexion de changements de comportements durables dans nos sociétés modernes, portant sur une reconnexion à la Nature à travers l'ethnotourisme et plus particulièrement des échanges avec les indiens Kogis de Colombie, permettant de modifier nos rapports coupés de lien profond avec notre environnement. Rapports bien éloignés de ces peuples vivants en harmonie avec la Nature.

Ce mémoire d'aide à la décision et cette expérience professionnelle était l'opportunité recherchée. Je souhaitais me servir de mes réflexions sur les changements de comportements et de rapports à la nature dans les sociétés occidentales, avec la protection de l'environnement sur des espaces autour de nous, un territoire sur lequel nous vivons. La recherche de moyens d'actions de protection de l'environnement à travers les sports et activités d'eau vive fût une continuité évidente des valeurs qui m'animent au quotidien. De plus, je suis une adepte de sports et activités de pleine nature, notamment la randonnée pédestre.

Faire un focus sur l'eau vive a été une proposition intéressante, monde un peu moins connu pour moi avant cette expérience. De plus, l'eau est un élément que j'apprécie particulièrement et les milieux aquatiques sont des milieux primordiaux. Notamment, les rivières : témoins du changement climatique et, comme le cite l'Association le Chabot : « l'eau pour la vie, pas pour le profit ! »

*« Nous devons écouter les voix de la nature. Si on écoute pas, chacun va de son côté et sans direction, cela ne peut pas aller. Pour nous, la nature est comme vos livres, tout y est écrit. Essayer de comprendre que la mère terre, c'est la justice, l'équilibre. »*

MM.Baró, Indien Kogi de la Sierra Nevada, Colombie.

# Partie I.

## Une réflexion autour des rapports à la Nature et l'engouement pour les sports et activités de pleine nature : Focus sur l'eau.

Dans cette partie nous aborderons les notions clés indispensables à notre étude autour des enjeux des sports et activités et de protection des milieux aquatiques.

Nous allons réutiliser la réflexion menée lors de notre mémoire première année reprenant les rapports à la Nature, en y intégrant un focus sur l'eau. La Nature et l'eau seront examinés comme objet anthropologique. Cette réflexion amène à une analyse des rapports que nous entretenons, sociétés occidentales, avec la Nature : d'une dualité Homme-Nature, à une rupture jusqu'à une prise de conscience et des émergences politiques et sociales.

Cette analyse sera transposée dans le tourisme : reprenant un bref aperçu de l'évolution du tourisme jusqu'à un tourisme durable, nous nous attarderons sur l'émergence des activités de pleine nature, dont les activités d'eau vive peuvent faire partie.

Nous allons ensuite présenter ce que sont les sports et activités d'eau vive plus particulièrement. Il est question d'abord de présenter les milieux dans lesquels ces activités s'exercent : les milieux aquatiques. Pour les protéger, il s'agit de s'intéresser à la compréhension de leur fonctionnement et de leur richesse naturelle. Nous allons également présenter les activités sportives et ludiques d'eau vive : les différentes pratiques, leur historique et leur encadrement.

Enfin, nous exposerons ce qu'est la gestion intégrée des rivières en France, et nous allons analyser l'intégration des activités d'eau vive dans la gestion et la protection des milieux.

## Chapitre 1.

# La Nature<sup>1</sup> : entre croyances, ruptures et prises de conscience.

Ce premier chapitre s'appuie sur nos recherches et réflexions effectuées lors de notre mémoire de recherche en Master 1 Tourisme et Développement<sup>2</sup>. Ce mémoire s'appuyait sur l'étude la plus pertinente possible de l'anthropologie, notamment à travers un regard sur les différents rapports à la nature entre les sociétés ancestrales et les sociétés «modernes», occidentales. Une réflexion a été menée sur l'anthropologie et son origine, avec pour objet la nature, comparant les formes de rapports à la nature existantes dans les sociétés ancestrales, et aujourd'hui avec notre société occidentale. Nous allons également exposer plus précisément le rapport avec l'eau : comme objet d'étude anthropologique, mais également sur ces différentes utilisations à travers les âges.

Nous allons exposer ce qui a amené à une forme de dualité Homme-Nature. En effet, notre société a subi des transformations qui nous ont «coupés» de la Nature, en prenant en compte plusieurs facteurs : l'évolution des religions et spiritualités, l'apparition d'une conception scientifique de la nature et l'émergence d'un système économique visant à la production et au développement.

Nous allons ensuite exposer l'émergence de prises de consciences à l'échelle politique et individuelle, montrant les limites de ce système. Cette réflexion sera transposée dans le tourisme : de son émergence, jusqu'à son évolution à un tourisme durable et l'apparition des activités de pleine nature.

---

<sup>1</sup> Nous choisissons d'écrire la Nature avec une majuscule lorsque cela représente sa dimension globale en temps que représentation d'un tout, ce dont l'être humain fait partie, dans une dimension holistique. Comme nous faisons de même pour l'Homme quand nous en parlons en termes génériques.

<sup>2</sup> Célestine Dufosse, *L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales*, Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p.

# 1. La compréhension des rapports à la Nature dans nos sociétés à travers l'anthropologie.

Dans cette partie, nous allons tout d'abord expliquer ce qu'est la science de l'anthropologie, dans laquelle sera présenté son historique et ses grands courants, qui sera suivi de l'intégration de la nature au sein de cette science. Ce chapitre s'attardent sur les réflexions de base de notre étude, incluant dans un premier temps les notions d'Homme, de sociétés, de culture et de Nature.

## **1.1. L'anthropologie et la Nature.**

### **1.1.1. Introduction à l'anthropologie : historique et évolution.**

La science étudiant les sociétés dans sa dimension ancestrale, appelée anthropologie, consiste à étudier l'humain du passé comme du présent<sup>3</sup>. Venant du grec *anthropos*, signifiant humain, et *logia* signifiant étude, cette science se différencie de la sociologie<sup>4</sup> car ses études se sont établies par l'observation directe. En effet, son origine était l'étude de sociétés sans écriture et donc sans histoire manuscrite.

Les **origines de l'anthropologie** se positionnent à de multiples époques et se confondent par ses multiples théories. Comme nous l'avons exposé dans notre mémoire de l'an dernier<sup>5</sup>, on peut remonter jusqu'à l'antiquité avec le premier historien grec Hérodote qui s'intéressait déjà à la description d'autres peuples.

---

<sup>3</sup> Canadian anthropology Society, Société Canadienne d'anthropologie, *Qu'est ce que l'anthropologie ?*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cas-sca.ca/fr/a-propos-d-anthropologie/qu-est-ce-que-l-anthropologie>

<sup>4</sup> Étude scientifique des sociétés humaines et des faits sociaux. Dictionnaire Larousse [en ligne].

<sup>5</sup> Célestine Dufosse, *L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales*, Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p., *op. cit.* page

À une autre époque, son apparition est assimilée aux écrits de Jean-Jacques Rousseau qui avaient le propre d'une étude anthropologique. C'est de là que nous pouvons dire que les réflexions et études retranscrites au travers de l'anthropologie sont aussi assimilées aux voyages et relations vécues.

C'est réellement lors de la période de la colonisation et du développement industriel que l'anthropologie a évolué. L'américain Lewis-Henry Morgan<sup>6</sup> fut le premier à réaliser une étude anthropologique en vivant au contact des indiens iroquois en décrivant leur vie sociale et leur culture, basée sur cette expérience. Comme d'autres anthropologues de l'époque, il se préoccupe donc des notions de famille et de son organisation, mais aussi de la propriété privée; révélant ainsi l'un des fondements de la discipline. Les anthropologues de l'époque basent leurs études sur une vision *évolutionniste*<sup>7</sup>, marquée par la théorie de l'évolution de Charles Darwin<sup>8</sup>, qui s'est implantée petit à petit dans de nombreux pays avec son ouvrage «l'Origine des espèces» en 1860.

Bien que l'assimilation et l'appropriation de la théorie de Darwin à l'évolutionnisme sont sujet à controverse, les anthropologues se sont basés sur l'Homme occidental en tant qu'objet de savoir en le comparant aux autres peuples qualifiés de «primitifs». Cela, en se basant également sur les travaux plus anciens de Buffon<sup>9</sup> qui fait rentrer les sociétés dites sauvages dans l'Histoire. A cette époque, l'évolutionnisme social et biologique ont donc évolué ensemble. L'évolutionnisme a basé son étude sur la société occidentale comme modèle de référence, avec comme pensée que toute l'humanité est unie derrière une même histoire, linéaire, qui passe par différents stades de l'évolution (la sauvagerie, la barbarie et la civilisation).<sup>10</sup>

---

<sup>6</sup> Anthropologue américain (1818-1881). Dans sa publication, la *Société archaïque* en 1877, il est l'un des premiers à avoir étudié les systèmes de parenté à l'aide d'une méthode par enquête.

<sup>7</sup> Doctrine anthropologique et sociologique qui considère que toute culture est le résultat d'un processus constant d'évolution. Dictionnaire Larousse, [en ligne].

<sup>8</sup> «La théorie de Darwin est une partie d'une théorie scientifique sur l'évolution des espèces. Selon lui, les espèces animales et végétales ont dû changer pour survivre, elles ont dû s'adapter aux variations de leur environnement», [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lumni.fr/video/qu-est-ce-que-la-theorie-de-darwin>

<sup>9</sup> Georges-Louis Leclerc de Buffon; Naturaliste, mathématicien, biologiste, philosophe et écrivain français (1707 - 1788 )

<sup>10</sup> En effet, les anthropologues et notamment l'américain Lewis-Henry Morgan, classifient le développement des sociétés humaines en trois stades :  
- La sauvagerie : les sociétés de chasseur-cueilleur, en passant par la pratique de la pêche et du feu, puis jusqu'à la fabrication d'arcs et de flèches,

A cette époque, on se questionnait beaucoup sur l'altérité mais avec un rapport ethnocentrique de la discipline : pensant que ces autres sociétés étaient à un stade «sauvage», témoignant de notre propre passé.

**Aujourd'hui**, fort heureusement, les anthropologues se sont rendus compte que les sociétés ne suivent pas toutes la même voie pour évoluer. Comme le souligne Claude Lévi-Strauss<sup>11</sup> : «*n'est barbare que celui qui croit à la barbarie*». L'évolutionnisme social a très vite été critiqué, car il est vrai que les sociétés évoluent différemment, avec de réelles contrastes, sans être inférieures pour autant. Un exemple concret peut contrer la théorie de l'évolutionnisme : dans l'amérique précolombienne, cette société avait déjà un état centralisé, de grandes villes et réseaux routiers, le langage et l'écriture, un système évolué d'agriculture etc. Pourtant, ils n'avaient pas réalisé l'invention de la roue, n'avaient pas d'élevage ni d'outils en métaux.

Plusieurs courants ont émergé, se construisant autour d'une école de pensée : elles cohabitent et sont apparues progressivement dans l'histoire de la discipline.

L'anthropologie dite «physique» se révèle être l'anthropologie biologique ou bioanthropologie. Les chercheurs se questionnent principalement sur le fonctionnement au sens médical, et son évolution depuis la préhistoire et la paléontologie des hominidés, ce qui permet d'étudier à ce niveau le changement des anciennes civilisations. L'évolutionnisme est aujourd'hui assimilé à l'écologie culturelle notamment aux Etats-Unis où il a vu le jour. Il y a aussi le diffusionnisme<sup>12</sup> qui est une anthropologie se basant sur l'espace, et le structuralisme<sup>13</sup> qui se base sur la structure sociale et politique.

---

- La barbarie: s'assimilant au développement de la poterie, le travail de la pierre, la domestication de l'agriculture et le travail du fer,

- Jusqu'à la civilisation: commençant par la mise en place de l'alphabet phonétique et l'écriture.

<sup>11</sup> Claude Lévi-Strauss est un anthropologue français né en 1908. Son nom est indissociable de l'anthropologie structurale, il formule les principes fondamentaux du structuralisme. Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, p 416.

<sup>12</sup> Le diffusionnisme est apparu pendant la première moitié du XXème siècle. Opposé à l'évolutionnisme, ce courant souhaitait démontrer l'histoire des sociétés dites «primitives» par l'étude de leur diffusion dans l'espace; Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, p 201.

<sup>13</sup> Le structuralisme est apparu dans les années 1960, définit une unicité des recherches; Notamment par Claude Lévi-Strauss qui impliquait la linguistique structurale aux faits sociaux. Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, p 677-678.

Tout comme les autres sciences, l'anthropologie n'est pas immuable. Elle comprend et compare les sociétés, avec l'ethnologie qui analyse des données sur le terrain. Aujourd'hui, puisque l'anthropologie est mondiale, beaucoup de préjugés ont disparu. L'anthropologue mobilise son esprit critique, c'est un être humain qui étudie d'autres êtres humains, tout en devant tendre à l'objectivité. L'expérience ethnologique oblige l'observateur à mettre en question ses propres catégories, à s'ouvrir au raisonnement des autres, à les analyser et à les restituer à la compréhension de sa propre société.<sup>14</sup>

Elle oblige à une remise en question de ses propres concepts à travers différents domaines : religieux, politique, juridique, économique, etc.

### 1.1.2. La Nature comme objet de l'anthropologie.

**L'écologie** est une science qui réunit plusieurs domaines (comme la géologie, la pédologie, la biologie, la phytosociologie etc) qui vise à étudier les interactions intraspécifiques (entre la même espèce et ses populations) et interspécifiques (entre les différentes espèces) des êtres vivants, cela au sein de leur environnement, formant ainsi un écosystème. C'est une science intégrative, passant d'une échelle à une autre pour comprendre les propriétés de l'ensemble (holisme), jusqu'à l'échelle de la biosphère : notre planète.

Le terme écologie, du grec *oikos* qui signifie «demeure» ou «milieu», a été inventé, comme l'anthropologie, en 1866, par Ernst Haeckel, biologiste allemand.

C'est une jeune science, toujours en quête de connaissances. Il y a une opposition entre deux types de représentation de l'écologie:

- L'écologie des écosystèmes qui comprend les flux d'énergie et de matière, la biomasse et le fonctionnement, avec des nombreuses sous-disciplines comme l'écologie fonctionnelle, écophysiologie ou la biogéochimie,

---

<sup>14</sup> Célestine Dufosse, *L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales*, Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p.

- L'écologie des populations qui comprend les individus, les populations, leur comportements et l'évolution, avec des sous-disciplines comme les dynamiques de population, l'écologie comportementale ou l'écologie évolutive.

L'écologie, science de connaissance, s'est avant tout développée face à des problématiques concrètes, notamment avec les grands voyages d'explorateurs à la fin du XVIIIème siècle, et l'acclimatation d'espèces en Europe.

Aujourd'hui, elle s'intéresse aux problèmes environnementaux actuels : la pollution, la diminution de la biodiversité et le changement global sur la biosphère face à l'explosion de la population humaine et l'anthropisation. Cette science se penche sur trois grands types d'application qui sont la conservation des espèces, la production (agronomie, aquaculture etc) et l'ingénierie écologique: la technique permettant la production de service en augmentant le travail de la nature et en diminuant le travail humain et les apports extérieurs d'énergie.

En étudiant les humains jusqu'à la plus petite échelle, celle de ses gènes, les chercheurs ont découvert ceci: le milieu est déjà là. L'impact de l'environnement, mais aussi des règles de parenté et du régime alimentaire agissent déjà à la plus petite échelle chez toutes les populations d'espèces, comme celle des humains. De ce fait, il est question d'aborder le fait que Nature et culture s'entremêlent, à travers la notion des **services écosystémiques**.

Le terme de services écosystémiques ou écologiques sont très anciens. Platon relatait déjà l'importance des forêts dans la lutte contre l'érosion des sols. Elle a pris plus d'ampleur dans les années 80 grâce à un groupe de naturalistes engagé dans protection de la Nature.

Les personnes à l'origine de cette notion sont Robert Costanza avec son livre "*the value of the world's ecosystem services and natural capital*" paru en 1997, et Gretchen Daily avec son ouvrage "*Nature's services : Societal Dependence of Natural*" paru aussi en 1997, car ils ont posé les fondements de ces services après avoir réuni l'ensemble des connaissances des domaines écologiques pour pouvoir l'incorporer dans l'économie.

Concrètement ces services écosystémiques désignent: «l'ensemble des biens et services que la nature par sa diversité peut offrir au Homme de façon directe ou indirecte»<sup>15</sup>. Cette définition montre l'ambition de l'Homme de monétariser la Nature, comme si elle nous le devait, et donc, comme pour toute chose, mettre une valeur monétaire aux écosystèmes.

Au-delà de cette définition, l'Homme a pris conscience que sans la Nature, c'est-à-dire l'ensemble des écosystèmes existants, il n'est rien car elle lui fournit des services inestimables comme l'oxygène grâce aux océans et forêts, et des biens comme des denrées alimentaires ou des matériaux.

Ils ont été classés en 4 catégories :

- les services de support qui se caractérisent par les services indirects mais indispensables au bon fonctionnement des autres. Ils représentent les bases de développement de la vie sur Terre,
- les services d'approvisionnement qui eux sont des services directs. Se traduisant par divers produits potentiellement commercialisable comme l'eau, la nourriture, les combustibles, etc),
- les services de régulation qui permettent de réguler les phénomènes naturels,
- les services culturels qui sont des services indirects mais garantissant le développement des humains à travers un enrichissement spirituel.

Comme expliqué précédemment, **l'anthropologie** nous oblige à remettre en question nos propres concepts, dans différents domaines.

**A la base**, l'anthropologie se questionne surtout sur la diversité des sociétés avec la notion centrale de culture, de leurs points communs et de leurs différences. L'anthropologue doit analyser chaque culture et personnalités pour comprendre les différenciations sociales. Cela est primordial pour l'acceptation humaine dans son ensemble, dans un monde interconnecté où faute de compréhension encore totalement aboutie, une réelle unité n'est pas encore atteinte.

---

<sup>15</sup> Célestine Dufosse, *L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales*, Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p.

*Et si ce serait de même pour tendre vers notre connexion avec la Nature ? Tendre vers une autre approche de la Nature, en comprenant ou "re" comprenant ce qu'elle est pour l'Humanité toute entière, comme avec l'écologie ou les services écosystémiques ?*

En effet, l'anthropologie peut aussi nous aider à comprendre et étudier nos rapports à la Nature. Dans cette science, et d'autres, il n'est toujours pas simple d'en finir avec l'opposition des concepts de culture et de nature, ne mélangeant que rarement ces critères d'observation.

Au fil des époques et de l'évolution de la science qu'est l'anthropologie, les anthropologues se sont penchés sur le rapport qu'entretiennent les êtres humains avec la Nature, en essayant de s'éloigner de cette frontière. Par exemple, aux États Unis, l'anthropologue Julian Stewart, fonda le concept d'«écologie culturelle» : en étudiant l'impact de l'environnement et ses facteurs limitants sur une société particulière notamment d'un point de vue matériel, notamment chez les sociétés nomades de part leurs ressources basées sur la chasse ou la cueillette. Plus tard, l'américain Marvin Harris, connu pour ses travaux sur le «matérialisme culturel» alla plus loin en étudiant les rites, les symboles et les croyances de sociétés face à l'influence de son environnement et de ses contraintes.

Malgré certains travaux autour des interactions des Hommes avec la Nature, cette opposition avec la culture, les sociétés et donc les Hommes perdurent dans les approches anthropologiques. Par exemple, Marshall Sahlins<sup>16</sup> critique ces points de vue en défendant l'autonomie de la culture. Il affirme :

---

<sup>16</sup> Anthropologue américain né en 1930

« La culture est plus ancienne que l’Homo sapiens, bien plus ancienne, et c’est elle qui est la condition fondamentale de l’évolution biologique de l’espèce. Les signes de culture dans l’histoire de l’Homme remontent à près de trois millions d’années, tandis que la forme actuelle de l’homme n’a que quelques centaines d’années. [...] Le point crucial est le suivant : pendant près de trois millions d’années, l’évolution biologique des hommes a obéi à une sélection culturelle. Nous avons été, corps et âme, façonnés pour vivre une existence culturelle. »<sup>17</sup>

Cette dualité Homme-Nature a été repensée comme une problématique fondamentale, profondément ancrée dans certains systèmes de pensées, avec notamment Philippe Descola, Tim Ingold ou Bruno Latour.

### 1.1.3. Les différentes formes de rapports à la nature.

Le **naturalisme** est un des concepts exposé par Philippe Descola<sup>18</sup>, dans les rapports à la Nature des sociétés. Ce dernier concept renvoie à notre vision, celle des sociétés occidentales. Le naturalisme produit une frontière entre soi et autrui, en introduisant l’idée de « nature » qui sous-tend implicitement une représentation du monde basée sur une distinction entre nature et culture. La nature serait ce qui ne relève pas de la culture, ce qui ne relève pas des traits distinctifs de l’espèce humaine, et des savoirs et savoir-faire humains. C’est à dire qu’il y a une reconnaissance de notre appartenance au monde physique, la Nature, avec le partage des atomes, des lois de l’univers, qui s’appliquent aussi bien aux humains qu’aux non humains. Cependant, la culture est ce qui différencie l’humain, et même les sociétés humaines entre elles, de chaque autres dimensions, espèces présentes sur Terre.

---

<sup>17</sup> Kail Michel, « La culture est plus ancienne que l’espèce humaine », L’Homme & la Société, 2011/3 (n° 181), p. 233-237, [en ligne]. Disponible sur: <https://www-cairn-info.gorgone.univ-toulouse.fr/revue-l-homme-et-la-societe-2011-3-page-233.htm>

<sup>18</sup> Ph. Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, p. 533.

C'est un concept qui mène notamment à une vision utilitariste de la Nature. Lorsque l'on parle aujourd'hui de la forêt amazonienne comme « poumon de la Terre » ou encore de telle plante pour fabriquer un remède pour nous guérir de telle maladie, il y a toujours une pensée qui nous mène seulement à ce que peut nous donner la nature. Sans cela, la diversité de la Nature, monde auquel les humains font partie comme n'importe qui ou quoi, serait une valeur en soi et non seulement une vision de ce qu'elle peut nous apporter.

D'autres sociétés ont établi des rapports différents avec la Nature, trois autres concepts ont été développés par Philippe Descola dans son ouvrage *Par delà nature et culture*, et également pensé par d'autres anthropologues auparavant. Il y a l'**animisme** basé sur la croyance que chaque être vivant ou objets possèdent une âme, le **totémisme** fondée sur une organisation du totem (conception divinisée de la Nature), l'animal et la plante considérée comme un ancêtre mythique, et l'**analogisme** où chaque objet de la Nature est différent mais partage des particularités communes et est connecté.

## 2. L'eau : imaginaire ancestral, source de vie et utilisations diverses.

Dans cette partie, nous allons nous interroger sur **l'eau** plus particulièrement, dans la continuité de la partie précédente : nous allons exposer les croyances et symboliques existantes autour de l'eau, et les différentes utilisations jusqu'à une vision prométhéenne de l'eau dans les sociétés modernes, à l'image du rapport à la Nature en général.

### 2.1. L'eau comme objet d'étude en anthropologie : les croyances et symboliques autour de l'eau

#### 2.1.1. L'eau : au cœur des croyances, entre la vie et la mort.

Si l'eau est matière, elle est aussi symbole. Elle est matière à symbolisation et imaginaires depuis toujours, dans différentes cultures.

La dimension imaginaire est fondamentale à la pensée humaine et fait partie intégrante de certaines structuration des sociétés : au travers de symboles, de représentations, de récits ou de mythes. C'est pour cela qu'il est important de s'intéresser ici aux différentes dimensions de la symbolique autour de l'eau.

Strang et Helmreich (2005), anthropologues, soulignent combien dans chaque langue, l'eau procure un puits sans fin d'images et de métaphores, que les individus utilisent pour décrire les processus et les changements dans tous les aspects de leurs vies, afin de rendre compte du monde actuel.

Patricia Hidirolou (1994) met en avant une concordance relative aux trois religions suivantes : Judaïsme, Christianisme, Islam. Pour celles-ci l'eau occupe une place remarquable : tantôt bienfaisante, tantôt destructrice. La symbolique de l'eau se retrouve dans les interrogations et les croyances autour de la création du monde, déjà dans les civilisations les plus anciennes. Certaines symboliques seraient universelles, comme l'eau **purificatrice**. Gilbert Durand (2000) met en exergue quatre directions essentielles du symbolisme aquatique : l'eau germinale et fécondante ; l'eau médicale, source miraculeuse ou boisson d'éternité ; l'eau lustrale et baptismale ; l'eau diluviale permettant la purification et la régénération du genre humain.<sup>19</sup>

Au-delà du côté purificateur, l'eau est source de vie, voire d'origine du monde. Dans la mythologie indienne par exemple, le culte de l'eau a deux origines principales qui sont liées, l'une comme l'autre, aux conditions de vie de la population. Le Gange est aujourd'hui toujours un fleuve sacré et il apparaît dans la plupart des récits mythologiques. L'un deux raconte que le fleuve venait du ciel et qu'il était descendu sur la Terre pour la nettoyer et la purifier des cendres humaines que le vent y avait déposées<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup>Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

<sup>20</sup> Académie de l'eau, Eau, mythologies et cosmogonies "L'eau est le miroir de notre avenir", [en ligne]. Disponible sur : [http://academie-eau.org/fr/eau\\_mythologies\\_et\\_cosmogonies-83.html](http://academie-eau.org/fr/eau_mythologies_et_cosmogonies-83.html)

Cela se retrouve dans d'autres civilisations, avec les vallées fluviales qui sont vues comme le berceau de l'humanité. Comme par exemple avec le Nil dans l'Égypte ancienne. Ce fleuve est vu comme un véritable dieu, surtout dans ses crues qui sont la renaissance du fleuve.

L'eau est vue comme un **élixir de vie**. Les anciens écrits chinois témoignent de ce culte pour l'eau qui régénère la vie. Particulièrement pour les sources en montagne passant pour être l'élixir de vie, où des empereurs de la dynastie Han y faisaient des pèlerinages<sup>21</sup>. Cette symbolique se retrouve aussi dans le mythe de la Fontaine de jouvence, symbole d'immortalité.

Si l'eau à la symbolique de la vie, de la purification, il est aussi intimement lié à la **mort**. Dans la Grèce et dans l'Inde ancienne, un rêve de reflet dans l'eau est un présage de mort prochaine<sup>22</sup>.

La relation avec l'eau et la mort n'est pas toujours vue dans le sens négatif. Elle est vue simplement comme une **communication avec l'au-delà**. Le puits, par exemple, fait communiquer les Hommes avec le monde des morts, mais est aussi vu comme une source de savoir, dont l'expression «un puits de savoir». Dans les croyances gréco-romaines, les eaux de sources sont sujettes à questionnement sur leurs origines, elles sont vu comme un émerveillement de vie mais aussi de la mort et «pour le commun des mortels la source n'était que la manifestation tangible de forces telluriques qui le dépassaient».<sup>23</sup>

Selon le poète grec Homère, les fleuves prenaient naissance et retournaient dans le Tartare, un gouffre situé dans les entrailles de la terre<sup>24</sup>. Les Romains pensaient que les fleuves étaient habités par des nymphes et les rivières par des dieux barbus.

---

<sup>21</sup> Académie de l'eau, Eau, mythologies et cosmogonies "L'eau est le miroir de notre avenir", [en ligne]. Disponible sur : [http://academie-eau.org/fr/eau\\_mythologies\\_et\\_cosmogonies-83.html](http://academie-eau.org/fr/eau_mythologies_et_cosmogonies-83.html)

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Le Tartare est un endroit des Enfers dans la mythologie grecque

Il en est de même avec les plus vieilles métaphores de l'eau autour du **déluge**. En effet, à travers celui-ci le pouvoir est indistinct du bien et du mal dans la fin du monde et l'avènement de l'autre. Avec les eaux, la destruction se fait purification et renouvellement ; la mort mène à une renaissance. Noé rassemble dans son arche les représentants de chaque race vivante, tandis que les autres périssent dans le Déluge. Le mot « arche » est à rapprocher du sanskrit *argha* (le croissant), bateau lunaire qui mène les âmes vers une nouvelle enveloppe charnelle. Ce thème se retrouve également dans la mythologie indienne abordée précédemment<sup>25</sup>.

Il y a aussi une différence de croyances autour de la **nature des eaux**. Par exemple, l'eau des mers et des océans, comme le montrent les historiens Jean Delumeau (1978) et Alain Corbin (1988) pour les civilisations terriennes, et jusqu'aux victoires de la technique moderne et de la «domestication» , l'eau accumulée sous forme de mer était liée à la mort, à la nuit, à l'abîme.

Les marais et les marécages également, ont toujours suscité la crainte dans de nombreuses croyances. Les eaux y sont vues comme «mortifères» et abriteraient des esprits malveillants. Cela se retrouve dans les croyances des civilisations nordiques, mais également à travers le christianisme, l'Église reconnaissant les marais comme diaboliques.<sup>26</sup>

### 2.1.2. L'eau et l'Homme : des sensations et ressentis uniques.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le rapport que l'Homme entretient avec l'eau est au cœur de nombreuses croyances. Il y a aussi des sensations, physiques, psychiques ou spirituelles, que l'Homme retrouve intimement au contact de l'eau.

---

<sup>25</sup> La légende raconte qu'un jour Manu, le premier homme, effectuait ses ablutions quotidiennes lorsqu'il attrapa un petit poisson qui le supplia de le laisser en liberté. Manu le déposa dans une jarre mais le poisson grandit tellement qu'il dut le mettre dans un lac puis dans la mer. En remerciement, le poisson prévint Manu de l'arrivée imminente du déluge et lui donna un bateau. Manu s'y réfugia, en emmenant avec lui un couple de chaque espèce animale. Bientôt, le niveau de l'eau monta et la terre disparut. Le seul survivant fut le gigantesque poisson que, dans certains récits, on identifie à Vishnu, paré d'écaillés d'or et d'une corne à laquelle Manu put amarrer son bateau, avec l'aide du serpent Vasuki qui lui servit de corde.

<sup>26</sup> Académie de l'eau, Eau, mythologies et cosmogonies "L'eau est le miroir de notre avenir", [en ligne]. Disponible sur : [http://academie-eau.org/fr/eau\\_mythologies\\_et\\_cosmogonies-83.html](http://academie-eau.org/fr/eau_mythologies_et_cosmogonies-83.html)

Nous allons notamment nous intéresser à ce que cela peut procurer. L'eau, un des éléments constituant notre univers, est une matière informe et plurielle. L'eau est située dans un espace qui lui confère certaines caractéristiques : piscine, rivière, bord de mer, etc. La poussée d'Archimède provoque un état d'apesanteur relatif et de nouvelles possibilités motrices. L'individu doit abandonner un référentiel de terrien lorsque son corps est dans l'eau. Ces sensations peuvent dépendre des individus, de sa disposition à développer d'autres sens, de son histoire, mais aussi de la nature de l'eau : « *Être bien dans l'eau participe au développement personnel et à la découverte de sensorialités inédites* »<sup>27</sup> (Andrieu, 2010, p. 188).

Par exemple, à travers **l'immersion** du corps dans l'eau, on retrouve le symbole de pureté expliqué dans la partie précédente, mais également des sensations que l'Homme retrouve dans ce milieu. Mary Schirrer (2005, 2013) a analysé les expériences de l'immersion aquatique et le rapport à la mer des pratiquants de chasse sous-marine, apnée et plongée en scaphandre à La Réunion. On peut aussi les extrapoler à l'immersion dans un milieu aquatique au sens large. Elle met en avant cinq logiques de ressentis de l'Homme face à l'immersion<sup>28</sup> :

- *Contempler* : se dépayser, s'aventurer, contempler le milieu pour mieux le connaître ou s'en émouvoir ;
- *S'éclater* : jouer avec ses sens, éprouver le vertige, la chaleur, le froid, frissonner, glisser ;
- *Ressentir* : ressentir les effets du milieu sur soi, en soi, et apprendre à mieux se connaître, plonger en soi, une contemplation de soi, dans la profondeur de son corps; explorer ses sensations, ses pensées, ses démons parfois ;
- *Dominer* : performer, maîtriser, gérer et dominer le milieu, dans une approche prométhéenne de la Nature et des profondeurs des milieux aquatiques.<sup>29</sup>

---

<sup>27</sup> Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Voir partie suivante 2.2. Les différentes utilisations de l'eau, 2.2.2. *L'eau comme témoin de la vision prométhéenne face à la Nature.*

- *Fusionner* : s'immerger pour ne faire qu'un avec le milieu, fusionner, entrer en communion ou symbiose : «devenir l'élément, molécule d'eau» pour se fondre dans le milieu, «se marier avec la Nature,» quitte à changer de nature et devenir «poisson». Mary Schirrer précise : «mais peut-être moins pour disparaître comme le laisse penser le héros du Grand Bleu», nous pouvons aussi avoir cette interprétation du film de Luc Besson sorti en 1988 : le héros ne voulant aussi que faire qu'un avec la mer, se sentant plus proche de cet élément que sur la terre ferme et surtout avec les Hommes.

Pour le philosophe Bernard Andrieu, l'immersion dans la nature est «un moyen pour le sujet de faire émerger en lui de nouvelles coordonnées sensorielles», au-delà d'une simple évasion dans la Nature et une aventure corporelle.<sup>30</sup> (Andrieu, 2014, p. 20) Avec l'**écologie corporelle**, Bernard Andrieu analyse les interactions des quatre éléments dans la profondeur du corps : «c'est la Nature qui entre dans le corps et non plus le corps qui est dans la Nature.» (2014, p. 22) Le corps vivant s'imprègne immédiatement des éléments dans le milieu. On ressent à l'intérieur de soi les effets de notre confrontation avec les éléments.

## **2.2. Les différentes utilisations de l'eau**

### **2.2.1. Introduction historiques aux différents usages de l'eau.**

Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'eau est indissociable de certaines cultures et croyances, telles que la civilisation romaine qui était une «civilisation de l'eau». Mais aussi d'un point de vue de l'usage, l'eau est historiquement partout présente dans les civilisations. Tout d'abord pour l'acheminement et les **transports**. En effet, les Romains ont inventé une cité capable, grâce aux aqueducs entourant les villes, à la fois de faire venir de l'eau et de la rejeter, en grande quantité.<sup>31</sup> (Vigarello, 1985; Malissard, 1994).

---

<sup>30</sup> Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

<sup>31</sup> *Ibid.*

L'eau est aussi utilisée pour se laver, au-delà de la symbolique de la purification. Dans l'histoire de la **propreté**, Georges Vigarello invite à considérer les changements de statut de l'eau (et du corps) qui, de festive au Moyen Âge (car associée à la sociabilité, aux distractions et dissipations), devient inquiétante à la fin du Moyen Âge et à l'Âge classique : une eau qui s'infiltrerait dans un corps perçu comme béant. En effet, à la fin du XVe siècle, les bains publics ont mauvaise réputation et ferment peu à peu : l'épidémie de peste et l'apparition de la syphilis condamnent les plaisirs du bain. Le christianisme a également contribué à éloigner les gens de l'eau en faisant fermer les bains publics, voyant les lieux où s'exposait la nudité comme des tentations à la luxure.<sup>32</sup> (Andrieu, LMD, 2014).

L'eau est aussi utilisée comme une ressource de **santé**. On met en place des espaces à visée sanitaire, puisque l'alternance des bains chauds et froids activait la transpiration et donc l'élimination des toxines. S'il était pur, l'élément aquatique pouvait toutefois renforcer le corps. Il faut finalement attendre la deuxième moitié du XVIIIe siècle et une nouvelle vision du corps, que celle de la fin du Moyen-Âge et du christianisme, pour que les bains de rivière, notamment avec l'eau froide et vivifiante, deviennent instruments de santé. Enfin, au début du XIXe siècle, l'eau devient peu à peu protectrice, avec pour conséquence la multiplication des bâtiments de bains.<sup>33</sup>

C'est avec la valorisation d'une hygiène aquatique et de la santé, que l'on va peu à peu redécouvrir les **plaisirs** de l'eau. Cependant, il a fallu du temps dans les sociétés occidentales, d'un point de vue général, l'eau étant longtemps restée marquée par des interdits : « On interdisait vivement aux enfants d'approcher l'eau avant d'avoir appris à nager dans les formes préconisées par notre culture depuis trois-quarts de siècle »<sup>34</sup>(Azémar, 1994, p. 11). Chez certains peuples au contraire, comme les Polynésiens, Manus, Badjos qui ont toujours vécu en contact direct avec la mer, les jeunes enfants y sont habitués dès les premières années de la vie.

---

<sup>32</sup> Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

<sup>33</sup> En 1850, un Français prenait en moyenne un bain tous les deux ans, [en ligne]. Disponible sur : [www.cieau.com](http://www.cieau.com)

<sup>34</sup> Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

L'eau est un espace de rencontre et de **convivialité**. Les thermes, dès l'époque romaine concernaient aussi toutes les catégories sociales de la population, avant tout lieux de convivialité, d'échanges, au-delà de la visée de la santé<sup>35</sup>.

### 2.2.2. L'eau comme témoin de la vision prométhéenne face à la Nature.

Déjà à l'époque romaine, les acheminements aquatiques tels que les aqueducs révèlent leur puissance face aux autres peuples. : « *une eau que les Romains surent, mieux que tous les autres peuples, soumettre à leurs plaisirs et à leur gloire, après l'avoir captée pour leurs besoins* » (Malissard, 1994, p. 12).<sup>36</sup>

En observant l'utilisation de l'eau aux regards contemporains des rapports entretenus, l'eau est vue comme symbole de dynamique et de pouvoir dans les sociétés modernes. En effet, l'eau est au cœur des processus de planification agricole, des crises agraires et alimentaires, de la durabilité environnementale, de la compétition et de la rareté, et conduit inévitablement au politique et ces symboles de dynamiques et de pouvoir.<sup>37</sup>

Après avoir établi une réflexion sur ce qu'est l'anthropologie, en amenant la Nature comme objet d'étude et plus particulièrement l'eau, nous avons établi le premier concept de ce mémoire : un raisonnement autour des relations Homme - Nature.

Il s'agit d'une perspective de l'anthropologie telle que la présente Kilani : « La démarche anthropologique prend comme objet d'investigation des unités sociales de faible ampleur à partir desquelles elle tente d'élaborer une analyse de portée plus générale, appréhendant d'un certain point de vue la totalité de la société où ces unités s'insèrent » (1992, 33). Cet auteur rappelle que désormais « la société moderne est aussi la société de l'anthropologue » (1992, 15). Nous pouvons parler de socio-anthropologie puisque la réflexion s'appuie sur les relations de l'Homme à la Nature, nous interrogeons entre autres des problématiques qui affectent nos sociétés actuelles.<sup>38</sup>

---

<sup>35</sup> Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> B. CASCIARRI – Mauro VAN AKEN, *Anthropologie et eau(x), Affaires globales, Eaux locales et flux de cultures, Journal des anthropologues n°132-133, 2013, 31p.*

<sup>38</sup> Stéphanie Chanvallon, Stéphane Héas, *L'Homme et la Nature : en quête/enquête sensible*, Natures Sciences Sociétés 2011/4 (Vol. 19), p. 355-364.

Nous allons maintenant essayer d'exposer ce qui a amené à une rupture et une différence de rapport à la Nature, dans nos sociétés occidentales dites modernes., jusqu'aux prises de conscience à travers des émergences politiques et sociales.

### 3. Le rapport à la Nature dans les sociétés occidentales : entre rupture et prise de conscience

Selon Philippe Descola, notre société est donc dans une approche du concept de « naturalisme »<sup>39</sup>. Dans cette partie, il est question de comprendre les origines de la dualité entre l'Homme et la Nature, comprendre comment elle s'est formée et a évolué, remontant bien avant l'industrialisation et nos sociétés modernes actuelles.

#### 3.1. La dualité Homme-Nature.

##### 3.1.1. Les religions.

Les religions dites « païennes », ou plutôt polythéistes (à plusieurs dieux), divinisaient la Nature, avec de nombreux rites, cultes et incantations pour préserver l'équilibre du monde. Par exemple dans la mythologie germano-scandinave, comme chez les Vikings, avec Odin « le père de toute chose », Thor « le dieu du tonnerre ». Dans la mythologie égyptienne, avec par exemple Aton « le dieu solaire », ou Tefnout « la déesse de l'eau ». Ou même chez les Grecs, avec Gaïa « la déesse mère de la Terre » ou Æther « la déesse de la lumière et des astres », jusqu'à ce que les Dieux et certains Hommes soient placés au-dessus, sur le mont Olympe.

En effet, cette vision de la Nature et la séparation de l'Homme et de la Nature se retrouve déjà dans la société établie lors de la **Grèce antique**. La Nature est toujours célébrée pour sa beauté et sa générosité, mais l'Homme commence à prendre du recul et se questionner sur sa réelle place au sein de l'Univers.

---

<sup>39</sup> Voir Partie précédente : 1.1.3. *Les différentes formes de rapports à la Nature.*

Bien qu'on honore les sources et célèbre certains arbres comme l'olivier de l'Acropole, les dieux perdent leur aspect animal et sont relégués sur le mont Olympe, au-dessus de chacun des êtres vivants. Les philosophes commencent à voir la Nature de manière organisée et soumise à l'homme. Sophocle, le célèbre dramaturge grec affirmait dans son œuvre « Antigone » : « *S'il est bien des merveilles en ce monde; Il n'en est pas de plus grande que l'Homme* ».

Cette dualité Homme-Nature se retrouve notamment dès l'apparition des **religions monothéistes**. Par exemple, le christianisme a mis l'Homme au sommet des êtres vivants, le considérant comme un être supérieur à tout autre sur Terre. Déjà, dans le premier livre de la Bible, la *Genèse*, dans lequel on peut lire : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la ; soumettez les poissons dans la mer, des oiseaux dans le ciel et de tous les animaux qui se meuvent sur la terre. » (Genèse 1, p 28).

Cependant, à ce sujet, un contre argument existe sur l'interprétation que l'on peut en faire. Avec une traduction anglaise de "steward" et qu'au contraire l'homme se devait d'être l'«intendant», «gardien», de ce que Dieu a fait, et non la traduction de *radah* comme les mots français «soumettre», «commander» ou «être le maître de».<sup>40</sup>

Le **Moyen-âge** est une époque marquante de cette rupture, de part la matrice d'une société occidentale qui a évolué, et accélérée le début de l'anthropisation. Il y a déjà une vision plus «raisonnée» de la Nature: un monde créé par «Dieu» mais soumis aux lois de la raison. Dans le même temps, artisans, marchands et seigneurs transforment activement l'environnement, avec l'idée d'améliorer leur existence mais aussi avec la conviction de prolonger l'œuvre de Dieu.

Sur cette théorie, L'américain Lynn Townsend White<sup>41</sup>, dans son article "*The Historical Roots of Our Ecologic Crisis*" de 1967, expose le fait que les croyances judéo-chrétienne ont été le commencement, et ont leur part de responsabilité dans les crises écologiques des années 60.

---

<sup>40</sup>Interbible Une source d'eau vive, *La Genèse : l'exploitation de la terre ou le développement durable?*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.interbible.org/interBible/source/lampe/2008/lampe\\_081024.html](http://www.interbible.org/interBible/source/lampe/2008/lampe_081024.html)

<sup>41</sup> Professeur américain d'histoire médiévale (1907-1987), Biosphère le point de vue des écologistes, *Les racines historiques de notre crise écologique (1967)*, [en ligne]. Disponible sur : <http://biosphere.ouvaton.org/blog/les-racines-historiques-de-notre-crise-ecologique-1967/>

### 3.1.2. La conception scientifique de la Nature.

Comme Francis Bacon (1561-1626), de nombreux penseurs ont été également à l'origine d'une autre vision de rapport à la nature. Mettant en place la méthode expérimentale, F. Bacon est le précurseur de la pensée scientifique moderne. Il a en effet été le premier à justifier que la Nature doit être utilisée à des fins expérimentales. Cependant, il avait encore la vision que la Nature ne pouvait se comprendre, et être utilisée qu'en obéissant à ses lois.

Cette évolution de rapport à la nature a également évolué face à l'avancée d'œuvres scientifiques. Buffon plaçait l'homme au centre de la nature, en se questionnant sur la présence ou non d'ordre dans la nature, il est notamment l'auteur d'un ouvrage de 36 volumes: «l'Histoire naturelle»<sup>42</sup>

C'est au XVIIe siècle que l'opposition entre l'Homme et la Nature s'est révélée la plus visible avec l'émergence du rationalisme scientifique, fondé par René Descartes en la base d'une science cartésienne<sup>43</sup>, qui pose comme seule source de compréhension de chaque chose qu'avec une explication par les causes qui les déterminent et non par la révélation divine. Si l'être humain se dissocie totalement de son environnement et se place au-dessus, il a le droit de modifier à sa guise la nature. Ce discours a légitimé la domestication de l'environnement.

Ce courant philosophique a fortement orienté les courants scientifiques suivants au cours des siècles. Le fait d'appréhender l'être humain et son corps physique tel une machine, et se plaçant au-dessus de chaque chose, implique une perte de foi envers la Nature et une maîtrise totale de sa propre nature. De plus, si l'être humain se dissocie totalement de son environnement et se place au-dessus de celui-ci, c'est devenu pour lui un droit de «domestiquer» la Nature.

---

<sup>42</sup> Encyclopédie de Georges-Louis Leclerc de Buffon et Louis Jean-Marie Daubenton, *Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du Cabinet du Roi*, 36 ouvrages de 1749 à 1804.

<sup>43</sup> Régie par la logique, la faculté de distinguer le vrai du faux, faire preuve de « bon sens » et d'une méthodologie pour atteindre la vérité, aujourd'hui on utilise encore cette expression d'«esprit cartésien», venant de la conception de Descartes.

### 3.1.3. La révolution industrielle et la montée du capitalisme.

L'évolution des conceptions et des rapports avec la nature a apporté des changements sociétaux colossaux. La **révolution industrielle** et la montée d'une nouvelle forme économique, celle du **capitalisme**, a été et est encore aujourd'hui une des raisons de notre totale rupture avec la nature.

La révolution industrielle a débuté en Angleterre au milieu du XVIIIème siècle et s'est étendue dans tout l'ouest de l'Europe, jusqu'en 1914. Elle est arrivée en France au début du XIXème siècle, en Allemagne et aux Etats-Unis au milieu du XIXème siècle, au Japon et en Russie à la fin du XIXème siècle. Elle se divise en deux grandes périodes, d'innovations et d'avancées technologiques.

La **première période de l'industrialisation** s'est faite en Angleterre avec l'invention de la machine à vapeur de James Watt en 1765, permettant l'exploitation du charbon et de l'expansion de l'industrie. Il y a également une révolution agricole lors de cette période, avec le développement de l'assolement, des fourrages et de l'élevage. Le meilleur rendement du monde agricole fait qu'il y a une augmentation de la population rurale. Du fait du nombre de travail manquant, la fin du XVIIIème est marquée par un exode rural, et une recherche de travail dans les usines.

La **seconde période de la révolution industrielle**, est marquée par le développement de l'acier, l'électrométallurgie et la chimie (notamment le développement des engrais chimiques), avec notamment l'entreprise Bayer en Allemagne. En 1876, le moteur à explosion est inventé, fonctionnant au pétrole, et contribuant au développement de l'automobile et de l'aviation. Avec cela, les usines deviennent de plus en plus vastes et une nouvelle organisation de travail a émergé: il s'agit de «l'organisation scientifique du travail», mise au point par l'ingénieur américain Taylor, plus connu sous le nom de «travail à la chaîne» par Henry Ford. C'est la **montée du capitalisme**, qui s'accompagne d'une volonté de rendement et d'investissement des usines de plus en plus importante, les entreprises ont besoin de capitaux et les emprunts aux banques font qu'elles sont de plus en plus puissantes, puis la **mondialisation**. Des systèmes d'échanges économiques et réglementés existant déjà dans l'empire romain, la particularité ici se retrouve dans la croissance rapide et exponentielle d'un type d'activité en particulier : le capitalisme industriel.

Nous allons maintenant exposer la prise de conscience politique et sociale de notre rupture à la Nature. Comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire de recherche de Master 1, le système capitaliste a engendré des crises économiques et sociales, ainsi que des changements à l'échelle mondiale, notamment l'épuisement des ressources et la destruction d'habitats et de la biodiversité<sup>44</sup>. Des facteurs qui constituent un changement climatique global, beaucoup trop rapide par rapport au cycle naturel de notre planète. On se retrouve dans l'ère de l'anthropocène : une nouvelle ère géologique caractérisée par l'impact de plus en plus déterminant des activités humaines sur les grands équilibres de la biosphère et une pression considérable sur les ressources naturelles signifie littéralement l'âge de l'Homme. <sup>45</sup>

A l'échelle individuelle, les mutations des sociétés, de part la rupture avec la nature, l'influence du christianisme et le rationalisme scientifique, ont amené à un «désenchantement du monde». Cette expression a été mise en avant par le sociologue Max Weber<sup>46</sup> en 1917. Cela fait référence au déclin des croyances spirituelles, puis religieuses qui mène à un détachement. Les représentations mentales de l'Homme et son rapport au monde se retrouvent incertaines.

Cette prise de conscience d'un système économique limité et d'une organisation sociétale pouvant amener à des remises en question , a engendré des prises de décisions politiques, de nouveaux systèmes de pensées et de nouvelles pratiques, que nous allons également analyser dans le tourisme et l'émergence de nouvelles activités en lien avec la Nature.

---

<sup>44</sup> Célestine Dufosse, *L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales*, Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p.

<sup>45</sup> Xavier Demmeersan, *Anthropocène* [en ligne], Disponible sur <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/climatologie-anthropocene-16008/>

<sup>46</sup> Economiste et sociologue allemand (1864-1920)

## **3.2 . Prises de consciences et émergences politiques et sociales.**

### **3.2.1. Une prise de conscience politique.**

Face au constat du déclin de notre planète, les politiques ont pris des mesures à l'échelle mondiale.

Le **développement durable** a été défini par le rapport de Brundtland en 1987, comme «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.».

Le but du développement durable est de tendre à un développement social et économique, sur le long terme, en préservant les ressources naturelles et énergétiques présentes sur Terre. Il est officialisé au premier sommet de la Terre en 1992, à Rio de Janeiro. Lors de ce Sommet, il a été convenu des principes, auxquelles un grand nombre de politiques nationales et d'engagements nationaux ont adhéré :

- le principe de précaution en matière d'environnement,
- le principe d'intégration de la protection de l'environnement dans le processus de développement,
- les principes de responsabilité et de solidarité internationale,
- le principe du pollueur-payeur,
- le principe de participation pour une nouvelle gouvernance.<sup>47</sup>

Lors de ce sommet, un plan d'action a été adopté : «l'Agenda 21». Il s'adresse aux gouvernements, institutions du développement, organismes des Nations unies et groupes des secteurs indépendants dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement et la biodiversité

---

<sup>47</sup> Préfecture de la Seine-et-Marne, *L'historique du développement durable*, août 2012, [en ligne] Disponible sur : [http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/4979/35469/file/FIC\\_20120800\\_Histo\\_DD.pdf](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/4979/35469/file/FIC_20120800_Histo_DD.pdf)

Certains systèmes de pensées vont plus loin que celui du développement durable, sans pour autant le remettre en cause. Il s'agit par exemple de la **“deep ecology”**, aussi appelée « écologie profonde ». C'est une philosophie, qualifiée pour la première dans le texte d'Arne Næss, philosophe norvégien, en 1973: « Le mouvement écologique superficiel et le mouvement profond » originellement *“The Shallow and the Deep Long Range Ecology Movement”*. Ce mouvement met en avant la mise en valeur des écosystèmes et des espèces, au-delà du développement durable et de l'utilité humaine. Pour cette philosophie, le développement durable fait plutôt partie d'une «une écologie superficielle» luttant contre les effets des activités humaines, sans remettre en cause les modes de vie actuels. L'écologie profonde, elle, conteste l'idéologie de la croissance illimitée. Elle est pour une réintégration de l'Homme avec la Nature, une prise de conscience de la réelle interdépendance de l'espèce humaine avec elle. La démarche mise en avant par Næss est plus spirituelle, ouverte notamment aux traditions ayant un rapport à la nature primordiale, se faisant dans l'accueil et le respect, sans aucune domination ou domestication pour un profit des sociétés humaines.

Dans une autre réflexion, on peut aussi parler du concept de la **décroissance**, émergé dans les années 70. En 1972, le terme de décomposition a été proposé pour la première fois dans un débat organisé par le Nouvel Observatoire. André Gorz (1923-2007) remet en question la relation entre croissance et capitalisme:

*«L'équilibre global, dont la non-croissance – voire la décroissance – de la production matérielle est une condition, cet équilibre global est-il compatible avec la survie du système (capitaliste) ? »<sup>48</sup>*

---

<sup>48</sup> Timothée Duverger, [en ligne] Disponible sur: <https://ess.hypotheses.org/384>

Cependant, ce terme ne s'impose qu'en 2002 en tant que protestation du mouvement anti-développement et du mouvement anti-pub. C'est un mouvement à la fois politique, économique, social et spirituel. Elle dénonce tout d'abord le développement durable, qualifié d'«oxymore». Elle a surtout émergé de la critique du développement dans les pays du Sud et de la société de consommation dans les pays du Nord.

### 3.2.2. Des émergences sociales : constat d'une prise de conscience individuelle face à notre système social et économique.

Des émergences sociales sont témoins d'une prise de conscience face aux limites de notre système de fonctionnement, se traduisant par un «retour aux sources», aux moyens notamment de médecines et de thérapies dites alternatives. Les personnes aspirent au mieux-être et se tournent vers des pratiques qui les relient à la Nature, à sa relation avec elle et son harmonie : par exemple avec le yoga ou la méditation, la randonnée, le développement personnel ou de nouvelles formes de régime alimentaire.

La reconnexion avec la Nature et les effets thérapeutiques sur la santé du corps et de l'esprit de cette dernière ont de plus en plus de reconnaissance dans les sociétés occidentales. Des études scientifiques sont menées afin de prouver les impacts positifs qu'exerce la nature sur le corps humain : la réduction du stress, de l'anxiété, et de la colère générée par la nature engendre un meilleur système immunitaire et une meilleure santé mentale, plus de calme et de vitalité. Au Japon par exemple, les soins "shinrin-yoku", qui signifie "bain de forêt" sont très répandus et se propagent en Europe, plus connu sous le terme de sylvothérapie. Dans cette culture, la forêt est vécue comme un espace de ressourcement. Il existe par conséquent de nombreux sentiers où les individus marchent pieds-nus afin de connecter le corps à la terre.

### **3.2. Le besoin de reconnexion à la nature : en lien avec de nouvelles activités touristiques.**

Depuis plusieurs décennies, le tourisme est entré dans les mœurs occidentales, au point de faire partie de la vie de la plupart des personnes et d'y consacrer du temps à part entière. Aujourd'hui, on parle d'industrie touristique, mais au delà de ce mode de consommation à part entière, nous allons ici aborder les motivations des touristes et son évolution, en parallèle de l'évolution des sociétés occidentales : du Grand Tour aux premiers congés payés et l'essor du tourisme de masse jusqu'au nouvelles formes de tourisme alternatif, qui sont en lien avec les prises de consciences mondiales et individuelles.

En lien avec cette évolution, nous ferons un focus sur l'apparition des activités de pleine nature, dont les sports et activités d'eau vive font partie.

#### **3.2.1. Évolution du tourisme : jusqu'au tourisme durable.**

C'est au XVIIIème que le tourisme a vu le jour, lors de la période dite du «Grand Tour». A cette époque, de jeunes aristocrates anglais découvrent le voyage dans un but d'ascension sociale, politique mais avant tout dans une visée ostentatoire, finalisant leur éducation. Ce n'était pas encore qu'un voyage d'agrément mais il visait à parfaire leur position en s'ouvrant à d'autres cultures et politiques, sur une longue période de plusieurs mois à années. Cependant, ils voyageaient également pour le plaisir, avec une finalité de loisir et c'est en cela que **cette période marque le début du tourisme** tel qu'on le structure aujourd'hui. Le tourisme était alors réservé aux catégories sociales très élevées, à l'«élite» jusqu'à se démocratiser au fil des époques. C'est tout d'abord, lors de la création des premiers séjours organisés par Thomas Cook<sup>49</sup>, durant trois semaines et avec un accès pour les familles de classes moyennes. Le tourisme se démocratise ensuite, notamment en France, avec les premiers congés payés de 1936 et marque le début de l'avènement de la société des loisirs.<sup>50</sup>

---

<sup>49</sup> Homme d'affaires britannique et pionnier du secteur touristique, fondateur du groupe touristique Thomas Cook; (1808 - 1892).

<sup>50</sup>Célestine Dufosse, *L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales*, Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p.

La prise en compte du bien-être des salariés, à visée de performance, se retrouve dans le travail et la vie quotidienne des personnes. A partir des Trentes Glorieuses, des années 1950 à 1970, le voyage accompagne alors la mutation des sociétés occidentales. Selon le sociologue Dumazedier<sup>51</sup>, il s'agit d'un « temps social libre », permettant la liberté et l'opposition au temps de travail est devenue une composante fondamentale de nos sociétés. De cette optique, le tourisme est de plus en plus banalisé: par l'augmentation des congés payés, auquel s'ajoute un accroissement du pouvoir d'achat des ménages, par la démocratisation de l'automobile, ainsi que la mise en place de politiques gouvernementales d'occupation de l'espace et d'offres touristiques.

C'est dans les années 60 que le tourisme prend une réelle ampleur. Les politiques françaises réalisent les missions RACINE<sup>52</sup> (et MIACA)<sup>53</sup>. Le tourisme de masse s'ouvre notamment au plus grand nombre, grâce au développement de transports aériens à moindre coûts, des déplacements dans des infrastructures offrant aux touristes tout ce dont ils ont besoin dans ces clubs de vacances.

En prenant compte des prises de conscience écologiques des années 1970 et la définition de développement durable, la question s'est étendue au tourisme et aux problèmes qu'ont engendrés le tourisme de masse. Le terme tourisme durable est alors apparu, sur le même principe que le développement durable<sup>54</sup>, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, il se doit de : « rendre compatible l'amélioration des conditions environnementales et sociales qui résultent du développement touristique avec le maintien de capacités de développement pour les générations futures ».

---

<sup>51</sup> Joffre Dumazedier (1915-2002), sociologue français. Il a notamment mis en avant les "3 D", c'est-à-dire les trois fonctions du loisir qui sont: le délassement (récupération physique et corporelle), le divertissement (récupération mentale et morale) et le développement (de soi et de sa propre personnalité). Bessière Jacinthe, Cours de sociologie en M1 Tourisme et Développement, ISTHIA.

<sup>52</sup> La mission interministérielle d'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, dite mission Racine, est une structure administrative créée le 18 juin 1963 par l'État pour conduire de grands travaux d'infrastructure en vue de développer le littoral méditerranéen dans les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

<sup>53</sup> De 1967 à 1988, la Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine (MIACA) est chargée de l'aménagement touristique du littoral aquitain. Site du GIP Littoral, Héritage Miaca, Disponible sur URL : <https://www.giplittoral.fr/h%C3%A9ritage-miaca>

<sup>54</sup> Voir Partie précédente, 3.2.1. Une prise de conscience politique.

C'est en 1995 que les principes du tourisme durable ont été définis par le Comité 21, applicables à toute forme et tout créneau touristique jusqu'au tourisme de masse, dans tous types de destinations. D'après ces principes, le tourisme durable doit :

- Exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
- Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis et vivants et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ;
- Assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.<sup>55</sup>

### **3.2.2. Histoire des pratiques de pleine nature en France.**

L'apparition et l'émergence des activités sportives de type nature ou aventure a débuté en France dans les années 1970. André Suchet et John Tuppen, auteur d'un article paru en 2017<sup>56</sup>, localisent 3 moments clés ou bien tendances de l'émergence des sports et pratiques de pleine nature :

- « la glisse des années fun dans les années 70 – 80 ».
- « l'aventure des années 90 ».
- « les sports de nature », dans l'an 2000.

---

<sup>55</sup> Célestine Dufosse, *L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales*, Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p.

<sup>56</sup> André Suchet, John Tuppen. *Pratiques fun, aventures sportives et sports de nature. Trois moments dans l'évolution des dynamiques sportives de nature en France (1970-2010)*. Jean-Paul Callède, Fabien Sabatier & Christine Bouneau. Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.389-406, 2014. hal-0151427)

**La première tendance**, correspond aux années dite « funs », ces dernières sont caractérisées par l'émergence d'une contre culture et d'un mouvement libertaire. Dans le monde entier, se développe la période "peace and love", celle de la révolution sexuelle et de l'influence hippie. En France ces mouvements sont aussi présents, on assiste à mai 68, à l'affirmation écologique, à la contestation face au nucléaire industriel, et à l'occupation militaire. Durant ces années, il va se développer les sports de glisse, non compétitifs, avec une image « cool » des sports, comme le surf.

**L'aventure des années 90** démontre plus un esprit d'aventure dans les sports: escalade, vol libre, rafting, canyoning. L'aspect contestataire diminue pour laisser place à un intérêt plus commercial. Ce qui est recherché c'est l'aventure, la notion de risque et de dépassement de soi. On assiste alors au développement des sports extrêmes, de nature qui deviennent des «alliées du développement local».

Pour démontrer cela, nous pouvons citer l'impulsion de la vallée du Vicdessos en Ariège, avec l'arrêt de l'usine de Péchiney en 2003 mais qui a démarré dans les années 1990. Certains élus et membres des collectivités locales de la vallée ont très tôt engendré une démarche de valorisation du patrimoine naturel qui amena à créer la station sport-nature du Montcalm.<sup>57</sup>

**La fin des années 90** laisse place à la notion de développement durable dans les sports de nature. Les sites pratiqués autrefois de manière libre et autogérée, deviennent maintenant normés, « ils font l'objet de conventions, de valorisations et d'autorisations », les parcours sont balisés, les canyons équipés et les rochers d'escalades sont sécurisés.

Le tableau en page suivante permet de donner un aperçu de ces trois mouvements cités ci-dessus :

---

<sup>57</sup>Bachimon Philippe, Derioz Pierre, Loireau Maud, Laques Anne-Elisabeth, Dessay Nadine, *La mise en tourisme d'un territoire montagnard fragilisé. Sports de nature et patrimoine au coeur du projet de développement et de la politique de communication en Vicdessos (Ariège, France)*, Travaux réalisés dans le cadre de l'FOHM du Haut-Vicdessos R CNRS/INEE. Revue des Régions Arides n°28 (2/2012) – Numéro Spécial 17, 15p.

Période	Mouvance	Thèmes valorisés	Acteurs ou réalisations marquantes	Paradigme d'aménagement
Fin des années 1970 et année 1980	Pratiques fun	Plaisir, douceur, drogue, sexualité, nudité, déviance, marginalité, extase. « art de la glande » Littérature de la Beat Generation, <i>beach bum</i> (clochard de plage), beatniks. Rejet de la compétition	Rassemblements informels, <i>Surf way of life</i> . Voyages en Volkswagen Combi, auto-stop Jack Kerouac et <i>On the Road</i> , Yvon Chouinard (en 1960-1970). Groupes informels.	<i>Contestation de l'intérêt général et de l'ordre public</i>
Fin des années 1980 et surtout années 1990	Aventure (nature/aventure)	Éclate, prise de risque, extrême, mort. Héroïsme, survie. Perspectives internationales, découvertes. Engagement géopolitique. Compétitions et rallye-raid. Commercialisation.	<i>Les carnets de l'Aventure</i> , Nicolas Hulot et <i>Ushuaïa</i> , <i>le magazine de l'extrême</i> Arnaud de Rosnay, Bruno Gouvy, Philippe de Dieuleveult, Jean-Marc Boivin, Dan Osman, Thierry Sabine.	<i>Facteur possible de développement local</i>
Années 2000	sports de nature	Récréation, loisirs sportifs. Sorties en couple, en famille, distraction, éducation, compétitions, EPS. Normes, sécurité, permissions, autorisation. Développement durable et démocratie participative.	Agendas 21, CDESI et PDESI, labels, conventions, autorisations. Pistes tracées, aménagées, sites équipés, itinéraires balisés. Politiques publiques. Fédérations sportives.	<i>Participation active au développement durable</i>

Tableau 1 : Les trois mouvances des pratiques de pleine nature en France (Années 70 - 2000).

Source : André Suchet, John Tuppen. Pratiques fun, aventures sportives et sports de nature. Trois moments dans l'évolution des dynamiques sportives de nature en France (1970-2010). Jean-Paul Callède, Fabien Sabatier & Christine Bouneau. Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.389-406, 2014. hal-01514278

Les sports et activités dans l'eau font parti des sports de pleine nature qui sont particulièrement appréciés ; «le bleu n'est-il pas cette couleur qui fait l'unanimité chez nos contemporains» (Pastoureau, 2003)<sup>58</sup> ? Les bars à eau se multiplient, tout comme les toilettes sèches d'ailleurs, destinées à économiser le fameux or bleu. Être "bien dans l'eau", pour Bernard Andrieu (2010) est une "alternative sensorielle" : "L'immersion dans l'eau et sous l'eau définit un nouveau mode de vie où l'eau devient notre milieu corporel. Elle occupe une place privilégiée dans les loisirs sous forme de mer, de lac, de rivière ou de piscine.

<sup>58</sup> Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, p 11, 28 p

Un peu plus de 60 % des Français partent aujourd'hui en vacances, de préférence là où les eaux, douces ou salées, sont présentes. Juillettistes et aoûtistes opèrent ainsi une vaste migration saisonnière en quête des plaisirs de l'eau. Certains individus se définissent comme « aquatiques », en fusion totale avec cet élément, parfois même « mériens »<sup>59</sup> : « Moi, c'est l'eau », « J'ai toujours été très à l'aise dans l'eau », « Je suis un vrai poisson », « J'ai toujours dit que l'homme devait descendre des poissons » (Schirrer, 2005).<sup>60</sup>

---

<sup>59</sup> L'apnéiste Jacques Mayol qui se décrivait comme un « merien » (1986).

<sup>60</sup> Mary Schirrer, *Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques*, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

## Chapitre 2.

# Sports et activités d'eau vive : présentation générale des activités d'eau vive et des milieux.

Dans ce chapitre, nous allons présenter les sports et activités d'eau vive ainsi que les milieux les concernant.

Nous allons donc tout d'abord présenter ce que sont les milieux aquatiques et quels sont leurs rôles écologiques. Ensuite, nous présenterons les sports et activités aquatiques : les différentes pratiques existantes, l'historique, l'évolution et l'organisation de ces pratiques. Puis dans une dernière partie de ce chapitre, nous présenterons la gestion des rivières en France, les possibles outils de gestion intégrée des rivières, ainsi que les outils et moyens de gestion et de protection intégrant les sports et activités d'eau vive.

## 1. Les milieux aquatiques : des milieux naturels primordiaux.

### 1.1. Présentation des milieux aquatiques.

#### 1.1.1. Les milieux aquatiques : qu'est-ce que c'est ?

Les **milieux naturels** sont répartis en trois grands ensembles : les milieux marins, les milieux terrestres et les milieux aquatiques.

Un **milieu aquatique** est un biotope dans lequel l'élément structurant est l'eau. Notre planète est composée à 70 % d'eau.

Comme vous le pouvez le voir sur ce schéma, l'eau douce représente 3% de l'eau présente sur Terre :

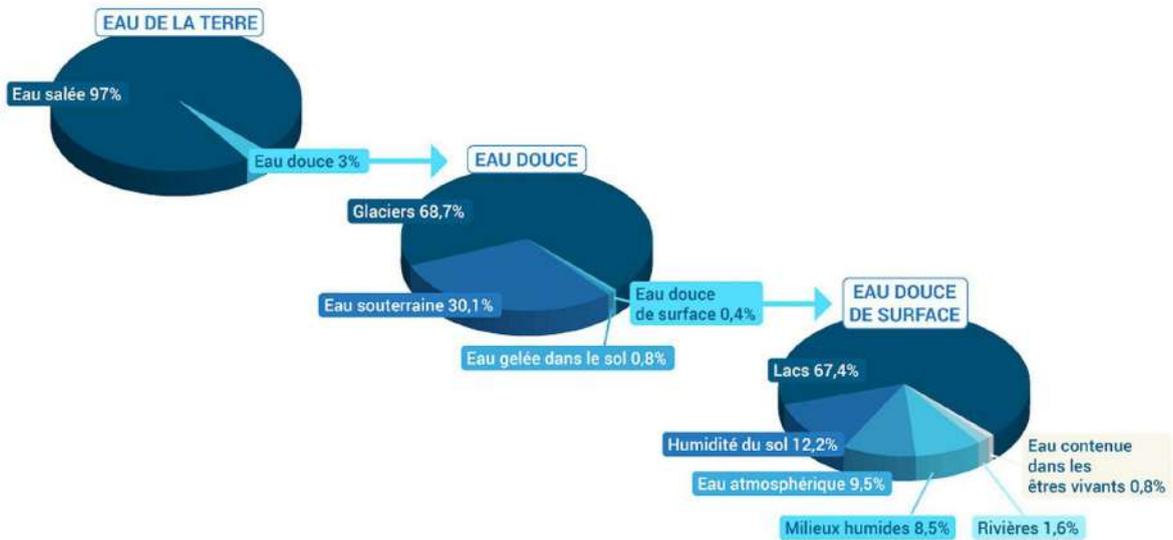


Figure 1 : Répartition de l'eau sur Terre

Source : eaufrance.

Bien que présente en faible quantité sur terre par rapport à l'eau salée, l'eau douce est essentielle à la vie. C'est une ressource naturelle indispensable pour répondre aux besoins vitaux et aux activités des êtres humains, les milieux constituent des réservoirs importants de biodiversité et participent à la continuité écologique.

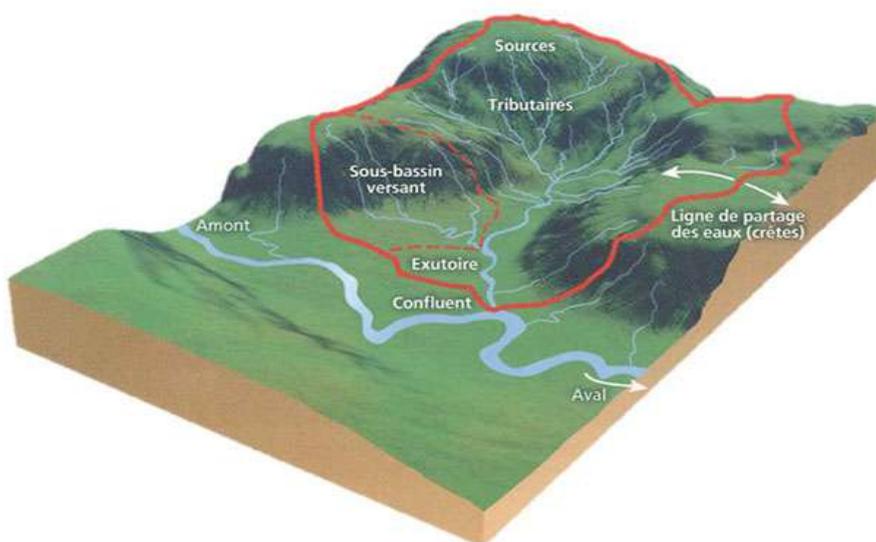


Figure 2 : Un bassin versant.

Source : © Graphies pour Agence française pour la biodiversité

Pour les milieux aquatiques, sur terre, on utilise l'échelle du **bassin versant** : il correspond à l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Son contour est délimité des autres bassins versants par des frontières naturelles, les **crêtes des sommets** encore appelées **ligne de partage des eaux**, qui déterminent les directions d'écoulement des eaux de pluie vers un cours d'eau. un cours d'eau s'écoule de l'amont vers l'aval. Depuis sa source située à son altitude maximale, il s'étend jusqu'à son exutoire, à son point le plus bas. L'exutoire peut être soit une confluence - s'il rejoint un autre cours d'eau plus important ou un plan d'eau, soit une embouchure - s'il se jette directement dans la mer. C'est dans ce dernier cas qu'il porte le nom de fleuve.

Un milieu aquatique est un biotope<sup>61</sup> dans lequel l'élément structurant est l'eau. Il est possible de distinguer deux grands types de milieux aquatiques : les plans d'eau et les cours d'eau. Les cours d'eau peuvent être classés, selon le critère du « faciès d'écoulement », en deux types, le type lotique et le type lentique. Le premier regroupe les masses d'eau dans lesquelles l'écoulement est courant, c'est-à-dire les « eaux vives », et le second les masses d'eau dans lesquelles l'écoulement est lent, on parle également « d'eau dormante ». Les milieux aquatiques comprennent différents habitats :

- **Les cours d'eau** : les fleuves, rivières et ruisseaux sont des écosystèmes dynamiques qui se transforment au gré des saisons. Selon leur forme, leur taille et leur secteur géographique, ils abritent des habitats naturels variés. Le cours d'eau est un maillon important de la continuité écologique. En débordant, il communique temporairement avec d'autres milieux environnants, ce qui connecte les habitats entre eux.

---

<sup>61</sup>Milieu défini par des caractéristiques physicochimiques stables et abritant une communauté d'êtres vivants (ou biocénose). (Le biotope et sa biocénose constituent un écosystème.)

Le point de départ d'une rivière peut être une source mais aussi plusieurs filets d'eau, alimentés directement par la pluie, qui se rejoignent et additionnent leurs eaux pour former une rivière plus large. Dans sa course vers l'aval<sup>62</sup>, la rivière est gonflée par d'autres cours d'eau, appelés affluents. L'endroit où un affluent rejoint la rivière principale est appelé confluent. Jusqu'à sa descente, la rivière va grossir et rencontrer le fleuve, dernier maillon avant la mer ou l'océan. Ce dernier lieu où l'eau douce se jette dans les eaux salées s'appelle l'embouchure. D'abord torrent au cours impétueux et rectiligne, il ralentit devient ruisseau puis progressivement rivière au cours plus sinueux dans la vallée, pour se transformer enfin en un fleuve imposant aux larges méandres.<sup>63</sup>

- **Les estuaires, lagunes et deltas** : Ces milieux de transition offrent des conditions de vie spécifiques dues à la salinité et aux inondations régulières. Grâce aux sédiments présents dans les fonds qui facilitent l'existence d'herbiers immergés, ces écosystèmes sont une ressource alimentaire pour de nombreuses espèces de poissons.
- **Les plans d'eau** (lacs, étangs, marais) : Ces étendues d'eau douce sont plus ou moins profondes, naturelles ou artificielles. L'eau contenue s'écoule lentement, pour rejoindre d'autres milieux aquatiques plus en aval. Ces écosystèmes dits lacustres sont présents sur l'ensemble du territoire.
- **Les eaux souterraines** : Il s'agit de l'ensemble des réserves d'eau qui se trouvent dans le sous-sol. L'eau est stockée dans des zones appelées aquifères, composées de roches poreuses et/ou fissurées. L'eau peut s'accumuler dans ces espaces vides pour former des nappes, qui occupent tout ou partie de l'aquifère.

La profondeur des nappes est variable : les plus profondes peuvent se trouver à plusieurs centaines de mètres sous la surface. Les nappes phréatiques sont celles qui se trouvent près de la surface.

---

<sup>62</sup> Le côté vers lequel descend un cours d'eau.

<sup>63</sup> Association des Naturalistes de l'Ariège, *Eaux-vives Eaux vivantes*, [en ligne]. Disponible sur : [https://ariegenature.fr/wp-content/uploads/2016/08/livret\\_riviere\\_low.pdf](https://ariegenature.fr/wp-content/uploads/2016/08/livret_riviere_low.pdf)

- **Les zones humides** : les milieux humides peuvent être recouverts d'eau en permanence ou inondés seulement lors de certaines périodes. Il peut s'agir des : marécages, mares, bras morts des fleuves et des rivières, forêts alluviales, prés salés ou mangroves

Les milieux aquatiques regroupent donc des mosaïques de milieux formés par les dynamiques des écoulements d'eau. Ils hébergent une biodiversité importante et remplissent de nombreuses fonctionnalités. **Ces milieux sont notamment au cœur du cycle de l'eau.**

Sur notre planète, **l'eau** circule à partir d'un circuit fermé, élaboré, qui est le même depuis des milliards d'années.

L'eau des mers et des océans s'évapore dans l'atmosphère sous l'effet de la chaleur du soleil (**l'évaporation**). De la même manière, on parle **d'évapotranspiration** pour ce phénomène sur terre : les eaux des rivières, des lacs, des sols, des animaux, des hommes et surtout de la végétation se transforment en vapeur d'eau . Cette vapeur d'eau viendra ensuite se refroidir au contact de l'atmosphère formant les nuages, la brume ou le brouillard (**la condensation**) qui se déplace sous l'impulsion des vents. Les nuages s'alourdissent et relâchent l'eau sous forme de **précipitations**. *79 % des précipitations tombent sur les océans et mers, les 21 % restants tombent sur la terre* puis viennent alimenter les nappes phréatiques, soit par **infiltration**, soit par **ruissellement**.

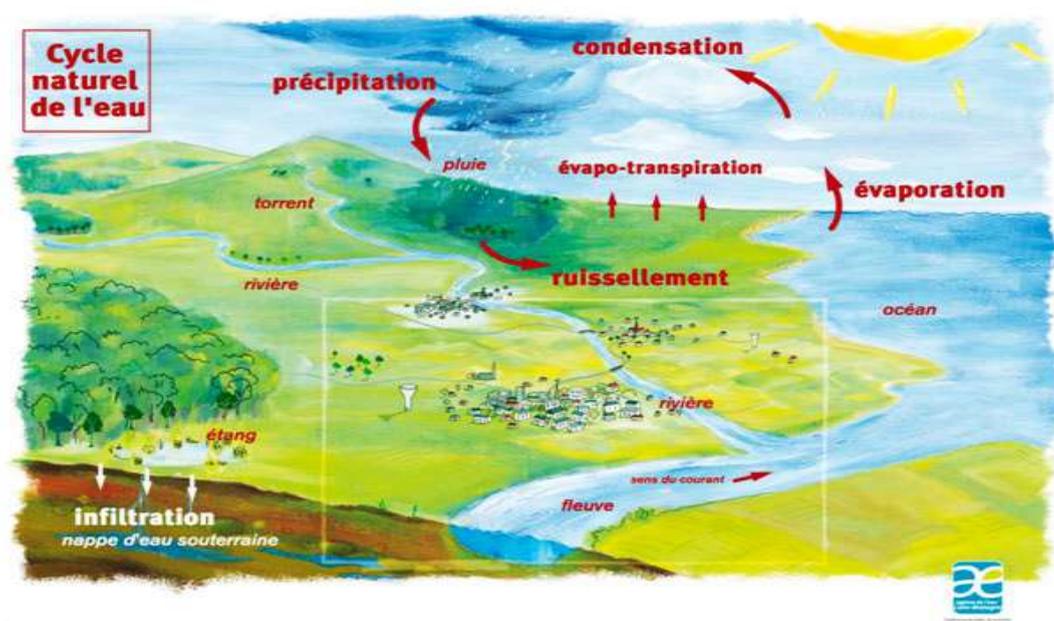


Figure 3 : Le grand cycle de l'eau

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les eaux de pluie qui pénètrent dans le sol par infiltration peuvent stagner jusqu'à des milliers d'années avant de retourner dans les océans. Un peu moins de la moitié des précipitations va servir à recharger les nappes souterraines, le reste repart en évaporation.

L'eau qui ne parvient pas à s'infiltrer directement dans le sol, ruisselle le long des pentes pour se jeter ensuite dans les ruisseaux, rivières, fleuves ou lacs (**cours d'eau de drainage**). Cette eau suivra leurs cours pour rejoindre les mers et les océans.

### 1.1.2. Les milieux aquatiques : un rôle écologique primordial.

Comprendre l'importance des milieux aquatiques, et comment ils fonctionnent, sont des notions primordiales pour l'Homme et pour la biodiversité.

Comme expliqué précédemment, ces milieux sont au cœur du grand cycle de l'eau, de la vie sur Terre de chaque espèce, dont l'Homme.

Nous allons expliquer le rôle écologique des rivières et des habitats annexes, d'un point de vue de la biodiversité mais aussi pour l'Homme, en présentant également certaines espèces rencontrées dans le département de l'Ariège.

La **rivière** est un type de milieux aquatiques abritant une grande biodiversité. Sous une apparente homogénéité, c'est un milieu qui peut être très divers, en partant de sa source à son embouchure, se caractérisant par de grandes variables physiques et chimiques. La rivière change d'aspect, de pente, de vitesse, de profondeur, de rives etc, cela tout au long de son parcours. Ainsi, c'est un milieu à la fois exceptionnel mais aussi fragile car sa forme, la vitesse du courant, la température mais aussi la quantité d'oxygène vont être des paramètres influents sur la présence ou non d'espèces.

Le lit mineur d'un cours d'eau est la zone où les eaux s'écoulent en temps normal. Lors des épisodes de crue, le cours d'eau sort de son lit mineur pour envahir son lit majeur, provoquant des inondations.

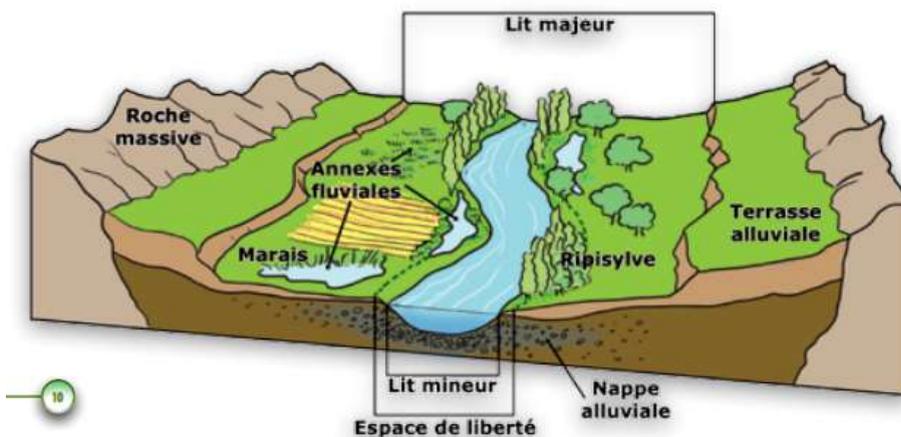


Figure 4 :  
Schéma d'une  
rivière.

Source :  
L'association des  
Naturalistes de  
l'Ariège, *Eaux vives*  
*Eaux vivantes*

Nous allons expliquer le rôle écologique des différents écosystèmes aquatiques :

#### - Dans l'eau :

Certains animaux ne fréquentent **l'eau que pour se nourrir** (oiseaux, reptiles, mammifères...) et/ou **pour se reproduire** (amphibiens, poissons) appelés les zones de frayères. Et en font des habitats primordiaux à la survie de ces espèces. Par exemple, on a : la truite fario, l'écrevisse à pattes blanches, la renoncule aquatique, l'ancyle, ou encore la limnée. En fonction de la diversité et de la densité des espèces rencontrées dans un cours d'eau, on peut en évaluer la qualité et le taux de pollution.

La **végétation aquatique**, communément appelée « macrophytes aquatiques », désigne l'ensemble des végétaux aquatiques identifiables à l'œil nu. Le rôle exceptionnel de la végétation aquatique est souvent méconnu et mis à part. Les enjeux que peut représenter cette végétation sont évidents pour l'Homme à travers la phyto-épuration de l'eau, protection des zones rivulaires<sup>64</sup>, le renouvellement d'une ressource essentielle à sa survie. Mais aussi pour les milieux aquatiques : ils maintiennent la biodiversité, l'oxygénation du milieu et sa détoxification.

#### - Les berges :

Milieu de transition entre l'eau et la terre. C'est donc un milieu particulièrement puisque s'y côtoient à la fois des espèces aquatiques et des espèces terrestres. Mais même en période de sécheresse, le sol reste humide et permet à des espèces aquatiques d'être présentes.

<sup>64</sup> Ripisylve

### Quelques espèces :

Espèces semi-aquatiques : Loutre d'Europe, la Crossope aquatique, le Desman des Pyrénées, le Campagnol amphibie, le Ragondin et le Vison d'Amérique.

Oiseaux : Martin-pêcheur, Guêpier, Lorient, Bergeronnette des ruisseaux, Hirondelle de rivage.

Plantes : Salicaire commune, Saponaire officinale, Eupatoire chanvrine, renouées

#### - **La ripisylve<sup>65</sup> :**

Exerce une action sur la géométrie du lit, la stabilité des berges, la qualité de l'eau, la vie aquatique, la biodiversité animale et végétale. Elles offrent également un refuge à quantité d'espèces tant aquatiques que terrestres. Sans parler bien-entendu des troncs et des branches qui servent de refuges (comme pour le Lorient d'Europe ou le Héron cendré).

Comme nous l'expliquerons dans une future partie<sup>66</sup>, les services écosystémiques de l'Homme reposant sur ces milieux sont multiples. Il faut savoir et comprendre ces milieux pour se rendre compte que ces activités sont le plus souvent étroitement dépendants des fonctions que l'écosystème fournit de façon quasiment gratuite : autoépuration des eaux de surface, recharge des nappes souterraines en eau de bonne qualité, régulation des débits (limitation des valeurs extrêmes), maintien de l'équilibre sédimentaire, de la qualité des substrats et des habitats, pérennisation des écosystèmes et des paysages.

**NB:** Dans de nombreux milieux, on peut trouver ce que l'on appelle les **espèces envahissantes**. Importées généralement par l'Homme de façon volontaire ou non, de nombreuses espèces exotiques se sont installées sur les berges et dans l'eau. Elles ont tendance à supplanter les espèces autochtones, entraînant de grosses perturbations écologiques (modification des écosystèmes, des paysages et disparition d'espèces locales).

Parmi ces espèces on trouve : la Balsamine de l'Himalaya, les renouées asiatiques, de Buddléia du Père David, la Jussie, l'Elodée du Canada, le Myriophylle du Brésil mais aussi le Ragondin, le Vison d'Amérique, la Tortue de Floride ou les écrevisses américaines.

---

<sup>65</sup> C'est la forêt de bord de rivière. Elle est constituée de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, peupliers et frênes en bordure et qui maintiennent les berges ; érables et ormes plus en hauteur ; chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges). On distingue : le boisement de berge situé à proximité immédiate du lit mineur, et la forêt alluviale qui s'étend plus largement dans le lit majeur

<sup>66</sup> Voir Partie II Chapitre 3, 2.2. *Activités économiques liées aux milieux aquatiques dans le département.*

## 2. Présentation des sports et activités d'eau vive : organisation et réglementation.

### 2.1. Description des sports et activités d'eau vive.

#### 2.1.1. Cadrage de la notion des sports et activités d'eau vive.

Les sports et loisirs d'eau vive font partie des sports et loisirs de pleine nature, se pratiquant ici dans l'eau. La notion de «sports et activités d'eau vive» peut renvoyer à des représentations différentes. En effet, tout d'abord nous avons les notions de «sport»<sup>67</sup> et celle «d'activité ou de loisirs»<sup>68</sup>, qui pourront être donc à réfléchir suivant certaines pratiques, les usagers et les prestataires.

La structuration des sports et activités d'eau vive se fait aussi dans le milieu dans lequel il est pratiqué. En effet, ils font partie des **sports et activités de pleine nature** : appelés sports (ou activités) nature ou outdoor ce sont des sports et activités d'extérieurs, ils s'exercent dans des espaces, des sites ou sur des itinéraires en **milieu naturel** aquatique, terrestre ou aérien.

Mais, les sports et activités aquatiques font aussi partie de la grande catégorie **des sports nautiques** : les sports nautiques ou sports aquatiques regroupent par définition tous les sports qui se pratiquent dans l'eau, ils comprennent les sports de piscine, les sports subaquatiques, les sports d'eau vive et les sports de navigation.<sup>69</sup> Des sports qui ne sont donc **pas forcément pratiqués en extérieur**.

Par définition, les sports d'eau vive se pratiquent dans les rivières à courant, naturelles (catégories de pleine nature) ou aménagées (catégorie des sports nautiques).

Dans cette étude, nous nous intéresserons à la notion de sports et activités d'eau vive, renvoyant aux sports et activités de pleine nature, c'est-à-dire en milieu naturel.

---

<sup>67</sup> activité physique qui se réalise de manière organisée avec un cadre, des règles et un système de compétitions.

<sup>68</sup> « tout mouvement produit par les muscles squelettiques, responsables d'une augmentation de la dépense énergétique » (OMS).

<sup>69</sup> Guide Piscine, *Les sports nautiques*, [en ligne]. Disponible sur : [https://www.guide-piscine.fr/sports-nautiques/sport-nautique-aquatique-eau-piscine-subaquatique-86\\_A](https://www.guide-piscine.fr/sports-nautiques/sport-nautique-aquatique-eau-piscine-subaquatique-86_A)

Pour la notion d'eau vive, le milieu d'exercice est l'eau courante, donc les fleuves, les rivières, les canaux, les ruisseaux et les torrents. Il exclut les milieux lacustre et marin. Il s'étend aux fleuves et rivières lentes et relève donc d'une conception plus large que celle qui le restreindrait aux cours d'eau à forte pente. Traditionnellement structurés autour de la discipline du canoë-kayak et de la fédération sportive du même nom, les sports d'eau vive se sont diversifiés, depuis les années 60-70, et prennent aussi en compte le rafting, la nage en eau vive, le canyonisme et la randonnée aquatique et sa variante le "ruisseling". La pêche sportive, qui est bien un sport au sens du code du sport, et est organisée par des fédérations sportives agréées, n'entre cependant pas dans la définition de « sport d'eau vive » dont le déplacement dans un milieu est l'objet même, alors que pour l'activité de pêche sportive il est un des moyens de la capture du poisson. La baignade n'entre pas non plus dans cette définition.

Puisque nous nous intéressons aux enjeux des milieux aquatiques en premier lieu, nous allons aussi aborder d'autres sports ou activités qui peuvent toucher les "eaux vive" malgré le fait qu'elle ne rentre pas dans la liste des activités et sports d'eau vive, à savoir : la pêche, la baignade mais aussi l'orpaillage, le land art ou l'équitation en rivière.

### 2.1.2. Historique de l'évolution des pratiques.

Nous allons présenter brièvement les grandes disciplines d'eau vives, à savoir le canoë, le kayak, le canyoning, le rafting, l'hydrospeed et le paddle. Cette partie nous permettra de présenter le contexte historique et l'évolution de ces disciplines.

Le **canoë** est un mode de déplacement mis au point par les amérindiens qui l'utilisaient pour pêcher, chasser mais aussi pour se déplacer. Ce mode de transport fut ensuite utilisé par les colons canadiens pour transporter des marchandises.

Le **kayak**, a été développé par les peuples autochtones du cercle polaire, ils avaient besoin d'embarcations rapides, aptes à affronter la mer, et résistante aux vagues et au vent. Elles servaient permettaient aussi de faciliter la chasse, la pêche ou bien le transport.

Le Canoë-kayak tel que l'on connaît, verra le jour en France au début du XXème siècle : en 1904 sur les bords de la marne, le premier club de canoë kayak apparaît. Plus tard en 1931, la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK) naît.<sup>70</sup>

Nous allons maintenant aborder le **canyoning**. Avant que cette discipline intègre les sports, nul doute que depuis toujours les Hommes ont descendu les canyons, les ont parcouru soit par curiosité ou bien par quête de nourriture. Le canyoning apparaît à la fin du 19ème siècle avec les premières explorations des canyons. Nous pouvons citer le français Édouard Alfred Martel qui réalise la descente de la rivière souterraine de la grotte de Bramabiau ; ou encore Armand Jamet qui descend le canyon de l'Artuby dans le Verdon en 1893, puis en 1905 les Gorges du Verdon. L'activité voit son développement dans les années 70 – 80 avec l'émergence des nouvelles activités sportives de loisir, puis son apogée dans les années 90 avec une orientation plus commerciale. Dans ces mêmes années, le canyoning sera encadré par la Fédération Française de Spéléologie (FFS) et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), qui vont organiser des formations professionnelles<sup>71</sup>. Plus tard, en 2010, les deux fédérations vont signer une convention inter-fédérale pour encadrer la discipline avec la Fédération des clubs alpins et de montagne.<sup>72</sup>

L'histoire du **rafting** est un peu plus floue. Une première référence historique remonte en 1840 aux États-Unis où deux hommes ont inventé un radeau gonflable pour descendre la Snake River. Son expansion commerciale fut développée dans en 1950 aux États-Unis, c'est l'hôtel Rockefeller qui proposait une activité permettant de descendre les rivières du parc national du Colorado en canots pneumatiques de l'armée ; la pratique s'est développée ensuite là bas. En France, il faudra attendre les années 80 – 90 pour voir son expansion.<sup>73</sup> Il est associé à la FFCK.

---

<sup>70</sup>Moquet Yves Guide Rivère, Histoire du Canoe, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.guide-riviere.com/le-canoë-kayak/quelques-explications/historique/>

<sup>71</sup>Sports d'eau vive, Canyoning : la beauté des canyons et la force de l'eau vive, [en ligne]. Disponible sur : <https://sportsdovive.fr/canyoning/>

<sup>72</sup>Annecy Aventure, Histoire du canyoning, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.annecy-aventure.com/fr/histoire-du-canyoning>

<sup>73</sup> Sports d'eau vive, Rafting : les joies de l'eau vive à plusieurs, [en ligne]. Disponible sur : <https://sportsdovive.fr/rafting/>

**L'hydrospeed** se développe au Canada à la fin des années 50, puis apparaît en France dans les années 60 : on parle alors de nage en eaux vives. La pratique a été vite popularisée par les médias mais son apogée sera à partir des années 80. Claude Puch mettra au point l'hydrospeed : il s'agit d'un flotteur équipé d'une coque rigide et une partie pneumatique dotées de poignées. Il faudra attendre les années 90 pour voir l'hydrospeed comme pratique de loisir.<sup>74</sup> La **nage en eau vive** a vu naître sa fédération en 1985 : la Fédération Française de la Nage en Eau Vive (FFNEV). Toutefois, cette dernière n'a pas été reconnue par le ministère de la Jeunesse et des Sports de l'époque, et certains conflits éclatent entre acteurs de la fédération. C'est pourquoi, la FFNEV intégra la FFCK qui sera aussi encadrée par la Fédération Française d'études et de sports sous marins (FFESSM).<sup>75</sup>

Le **paddle** ou Stand-up paddle est l'ancêtre du surf moderne, il était pratiqué par les peuples polynésiens pour se déplacer et pêcher. A l'origine c'était des embarcations constitué d'une planche, taillés dans des troncs d'arbre. Le paddle naît dans les années 60 à Hawaï, il était utilisé comme moyen d'entraînement pour le surf, pour le déplacement mais aussi comme outil de surveillance des plages.<sup>76 77</sup> Toutefois, il faudra attendre 2007 pour voir son apparition en France avec le surfeur Laird Hamilton au Pays Basque. Le Paddle est rattaché à la Fédération Française de Surf.

## **2.2. Les pratiques et leurs encadrements.**

Nous allons maintenant expliquer en quoi consiste les différentes pratiques prises en compte dans cette étude et leur encadrement, à savoir : le canoë-kayak et disponibles associées (l'hydrospeed et le rafting), le canyoning comprenant aussi la randonnée aquatique, la pêche et en plus une réflexion sur l'orpaillage, le land art et l'équitation.

---

<sup>74</sup>Sports d'Eaux Vives, Hydrospeed : questions et réponses, [en ligne]. Disponible sur : <https://sportsdovive.fr/hydrospeed/>

<sup>75</sup>Kuchard Patrick, *Petite histoire de la nage en eaux vives*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.encyclopedie-incomplete.com/?Petit-Histoire-de-la-Nage-en-Eaux>

<sup>76</sup>Oviala, *Histoire du stand-up paddle*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.oviala.com/content/190-histoire-du-stand-up-paddle>

<sup>77</sup>Rêve de Glisse Ecole de Stand-up Paddle, *Stand up paddle, une histoire* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ecole-stand-up-paddle.com/le-stand-up-paddle-et-son-histoire/>

### 2.2.1. Le canoë - kayak

Tout d'abord, il y a une différence entre le canoë et le kayak, bien que tous les deux font partie de la même organisation : la Fédération Française de Canoë-Kayak. Il y a 3 différences entre les deux<sup>78</sup>.

La pagaie est la différence la plus notable entre les deux pratiques. En **canoë**, on utilise une pagaie simple, avec une seule pale. De l'autre côté du manche se trouve une poignée appelée « Olive ». Il pagaie d'un côté ou de l'autre du canoë. La pagaie est relativement courte. La pagaie kayak est double, avec une pale à chaque extrémité du manche. En **kayak**, la pagaie est donc plus longue, mesurant en général entre 1m80 et 2m30.

La différence inclut aussi la position du ou des rameurs : en kayak, on est assis dans le fond du bateau avec les jambes allongées, tandis qu'en canoë, le rameur est positionné à genoux et ses jambes sont pliées en arrière, en eau agitée et en compétition; Ou bien assis sur un banc de nage en eau plus douce pour une pratique plus douce.

Mis à part ces trois différences, les deux disciplines sont très proches : elles se pratiquent dans les mêmes environnements, c'est-à-dire en mer, en rivière ou en lac. Leurs formes sont assez semblables et il existe plusieurs formes pour les deux pratiques et plusieurs capacités d'accueil de personnes, de 1 place et jusqu'à 3 ou 4 personnes. L'équipement individuel est similaire.

Selon ces milieux aquatiques, les pratiques, le matériel, les techniques diffèrent. En eau vive, sont pratiqués (selon la FFCK) :

- le slalom (descente de partie de rivière avec des contraintes),
- la descente (consiste à parcourir une portion de rivière en un temps le plus court possible),
- la nage en eau vive (il ne s'agit plus de kayakiste à proprement parler, mais de nageurs équipés d'un flotteur servant aussi de protection),

---

<sup>78</sup>Les Pagaies, *Quelles différences entre canoë et kayak ?*, [en ligne], Disponible sur : [https://les-pagaies.com/differences-canoë-kayak/#Les\\_3\\_différences\\_entre\\_canoë\\_et\\_kayak](https://les-pagaies.com/differences-canoë-kayak/#Les_3_différences_entre_canoë_et_kayak)

- le kayak *freestyle* (réaliser des figures sur une série de vagues),
- le raft (descendre des rapides sur une embarcation pneumatique en équipe),
- la haute rivière (la descente de rapides très dure à franchir).<sup>79</sup>

Pour ce qui est des disciplines associées au canoë-kayak, nous avons le **rafting** se pratiquant sur un radeau pneumatique. C'est une activité commerciale, grand public à proprement parler, éloignée de la fédération française de canoë-kayak car elle ne présente pas beaucoup d'intérêt en pratique compétitive, il s'agit d'une embarcation stable en eau relativement agitée et avec un groupe de personnes sous la responsabilité d'un barreur. De cette pratique est apparue également les canoës pneumatiques mono ou biplace eux aussi réservés au grand public, et à la pratique occasionnelle dans un cadre commercial. Nous avons également l'**hydrospeed**, plus communément appelée la nage en eau vive, constituant une diversification des activités de canoë-kayak et du rafting. Elle emprunte les mêmes parcours, se pratiquant au moyen de palmes et d'un flotteur avec une combinaison isotherme.

### 2.2.2. Le canyoning.

Selon la fédération française de la montagne et de l'escalade (la FFME), délégataire de cette pratique, le canyonisme est une pratique constituant une descente de thalweg<sup>80</sup> qui peut se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, de gorges sèches ou en eau, avec des cascades, des vasques, des biefs etc. Le canyonisme comprend différents modes de déplacement : la marche en terrain varié, la nage en eaux calmes et vives, les sauts, glissades, désescalades et des techniques d'évolution sur cordes comme les descentes en rappel. Cette pratique requiert un matériel adapté et spécialisé : des vêtements isothermes, des descendeurs, des cordes, des harnais et des casques de protection.

---

<sup>79</sup>Techno-science.net, Canoë-kayak - Définition et Explications, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.techno-science.net/definition/830.html>

<sup>80</sup> Ligne joignant les points les plus bas d'une vallée, Définition Larousse [en ligne]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/thalweg/76514>

Une discipline pouvant être associée au canyoning est la **randonnée aquatique**. C'est une activité complémentaire des sports d'eau vive, moins physique et sportive, touchant un large public de pratiquants occasionnels. Elle est pratiquée en combinaison, avec un gilet permettant la flottaison, sans palmes, à pieds. Elle recherche le caractère ludique de la nage, intégrant de la marche en rivière. Elle est pratiquée à défaut de pouvoir pratiquer les autres activités lors de débits faibles sur les cours d'eau.

Par exemple, sur la rivière du Verdon, en dehors des deux jours de lâchers d'eau d'EDF, la randonnée aquatique est pratiquée. Cette pratique peut être associée au canyoning, car pratiqué sur des petites portions pour rejoindre le lieu de pratique de canyoning.

Une autre discipline, étant une variante à la randonnée aquatique, est le «**ruisseling**». Dans cette pratique, les glissades sur les fonds rocheux et la marche sont plus importantes. D'autant plus que le cours d'eau est souvent remonté, pratiquant cette randonnée en sens inverse de l'écoulement de celui-ci.

### 2.2.3. La pêche.

Dans cette étude, la pêche a été prise en compte comme sports et activités d'eau vive, car pouvant être pratiquée sur les rivières. Il existe différentes techniques de pêche sur ce type de milieux. Il y a le toc qui est une technique subtile aux appâts naturels, le lancer qui est la recherche précise et sportive à l'aide de leurres, tant en mer qu'en rivières. C'est une pêche de mouvement et la mouche est réalisée avec un appât créé à base de plumes où de poils pour leurrer les poissons. Une dernière technique a été étudiée et rencontrée lors de cette étude : la technique du "no-kill" : cette pratique vise à capturer un poisson puis de le relâcher dans les meilleures conditions pour qu'il puisse continuer sa vie.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 crée la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) dont la constitution officielle a eu lieu le 5 Février 2007 au ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et remplace l'Union Nationale pour la Pêche en France et la protection du milieu aquatique (UNPF qui existait depuis 1947). Avec près de 1,5 millions d'amateurs de la pêche de loisir en eau douce, la nouvelle structure est chargée de gérer de façon autonome, au niveau national, les intérêts de la pêche associative française. Il s'agit de la plus grosse fédération sportive de France en nombre de pratiquants après le football.<sup>81</sup>

#### 2.2.4. Autres sports et activités en eau vive.

Nous allons maintenant aborder d'autres activités prises en compte dans cette étude.

**L'orpaillage** : L'orpaillage est la recherche et l'exploitation artisanale de l'or dans les rivières aurifères. L'orpaillage de loisir n'est pas encadré nationalement. En France, il existe un texte de loi qui reconnaît partiellement l'orpaillage de loisir, depuis 1997. Il donne l'entière responsabilité aux préfetures d'organiser l'orpaillage de loisir.<sup>82</sup> Il peut donc faire l'objet d'arrêté préfectoraux annuels, pouvant être bien encadré. Sur notre terrain d'étude, il fait l'objet d'un arrêté préfectoral chaque année, cette année 2021 :

---

<sup>81</sup>Fédération départementale de pêche 83, *Organisation de la pêche en France*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.pechevar.fr/1030-organisation-de-la-peche-en-france.htm>

<sup>82</sup> Goldline Orpaillage, *Quelle est la législation de l'orpaillage en France ?*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.goldlineorpaillage.fr/legislation-orpaillage-france/>

*«l'autorisation d'orpaillage n'est délivrée que du 1er mai au 31 octobre, du lever au coucher du soleil, et peut être suspendue si les usages de l'eau viennent à être limités, par exemple en période de sécheresse. Le zonage de l'autorisation est, lui aussi, très cadré : l'orpaillage de loisir n'est autorisé que sur la seule rivière Salat, de sa confluence avec le Lez (à St-Girons) jusqu'à la limite du département (à la Bastide du Salat). De plus, il s'agit d'une autorisation sur la partie domaniale (de la digue de Roquelaure à Taurignan-Castet jusqu'au pont de Lacave), tout demandeur devra par ailleurs obtenir l'autorisation des propriétaires riverains pour toute activité sur le Salat non domanial.»<sup>83</sup>*

**Le land art** : c'est un courant artistique apparu au cours des années 60. Porté par des artistes qui désiraient sortir l'art des galeries et des musées, il s'agit avant tout d'un concept créatif en harmonie avec le monde naturel. Le travail de l'artiste consiste à intervenir sur l'espace et les composantes du paysage et de la nature. Le land art se pratique notamment beaucoup au bord des rivières, l'eau étant une source d'inspiration forte. Les matériaux utilisés sont entièrement naturels (branches, roches, feuillages, foin, etc.), on voit aussi très souvent des structures d'empilement des pierres des cours d'eau, semblable aux "cairn" pour se repérer en randonnée. Le land art n'est pas une activité encadrée, pouvant être pratiquée partout et chacun.

**L'équitation** : l'équitation se pratique sous différentes formes, dont des balades en pleine nature, de quelques heures, à la journée et en bivouac, qui intègre aussi des traversées de rivières ou simplement des baignades avec le cheval et ses pratiquants. Les personnes apprécient particulièrement ce passage dans l'eau avec l'animal, c'est souvent vu comme le moment le plus apprécié : cela provoque une joie, une détente immédiate. Il y a le côté ludique et méditatif. L'équitation est encadrée par la Fédération Française d'Equitation.

---

<sup>83</sup> La Gazette ariégeoise, *Orpaillage de loisir : un seul cours d'eau autorisé en Ariège*, [en ligne]. Disponible sur : <https://gazette-ariegeoise.fr/orpaillage-de-loisir-un-seul-cours-deau-autorise-en-ariege/>

## **2.3 L'encadrement des sports et activités d'eau vive.**

L'encadrement des sports et activités d'eau vive est soumis à la réglementation des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et celle des animateurs ou éducateurs sportifs. Cela impose aux encadrants la déclaration de l'activité au service de l'État, le respect des règles d'hygiène et de sécurité de ces activités ainsi que la détention d'une qualification pour les enseignants éducateurs ou accompagnateurs rémunérant leur activité. Les loueurs seulement sont exceptés de cette qualification, n'accompagnant pas les personnes sur l'eau.

Le **canoë-kayak** et disciplines associés demande un brevet d'encadrement d'état délivré par le ministère chargé des sports (ou délégué à la fédération ou des associations) appelé le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive. Il y a aussi le DEJEPS mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive : le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.<sup>84</sup> S'ajoute à cela : la licence mention « STAPS : entraînement sportif ». Il s'agit des mêmes diplômes pour : la nage en eau vive, hydrospeed, et le rafting.

Pour le **canyoning**, l'encadrement est aujourd'hui certifié par DEJEPS mention Canyonisme de la spécialité Perfectionnement sportif, ou par les BPJEPS mention monovalente Canoë-kayak et Disciplines associées ou mention BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ».<sup>85</sup> Les diplômes de Guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) option Escalade et Spéléologie, l'Attestation de Qualification et d'Aptitude (AQA) canyon des BEES Escalade, Spéléologie, Canoë-kayak, et Accompagnateur en Moyenne Montagne (AMM) : ne rentrent plus dans les diplômes d'encadrement canyoning aujourd'hui. Il y a le même constat pour la randonnée aquatique, discipline associée.

---

<sup>84</sup> Fabienne ALLAG-DHUISME, Richard MONNEREAU et Thérèse PERRIN, Le développement des sports d'eau vive en France Impact sur les milieux aquatiques, Rapport CGEDD n° 009206-01, IGJS n°2015-I-27, février 2016, 84 p

<sup>85</sup>Ministère chargé des sports, *Canyonisme Encadrement*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/canyonisme/reglementation/encadrement>

### 3. Intégration des sports et activités d'eau vive dans la gestion et la protection des milieux aquatiques sur les territoires français.

#### **3.1. Présentation de la gestion des rivières.**

Dans cette partie, nous allons présenter l'historique de la gestion des rivières en France et ses outils de gestion de façon générale, et aussi la gestion de ces milieux intégrée dans les sports et activités d'eau vive.

##### **3.1.1. Historique de la gestion de l'eau.**

Dès l'antiquité, le droit romain a grandement inspiré la gestion des rivières telle que nous la connaissons aujourd'hui en France : notamment à travers la notion de bien commun de l'eau et par le classement des cours d'eau. En effet, à l'époque romaine, l'eau a été classée juridiquement comme une ressource « *res communae* », une chose commune, n'appartenant à personne et étant à l'usage de tous. C'est le régime romain qui a introduit les notions de cours d'eau domaniaux et non domaniaux, qui ont inspiré le régime de propriété de l'eau du code civil napoléonien<sup>86</sup>.

Les rivières ont alors été classées en deux catégories :

- les **rivières domaniales** qui constituent le domaine public fluvial, dont l'État et les collectivités territoriales sont propriétaires et tirent une obligation d'entretien limité aux travaux de maintien de la capacité naturelle d'écoulement ;
- les **rivières non domaniales**, régies par le droit privé : le lit du cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui ont donc une obligation d'entretien régulier.

---

<sup>86</sup> Seulement à l'époque romaine, les eaux courantes étaient des biens communs, à l'exception des eaux navigables, administrées par l'État romain. À l'inverse, les eaux des sous-sols étaient des eaux privées.

L'usage des cours d'eau devait être réparti entre usagers à travers des syndicats de rivières prévus par l'empereur.<sup>87</sup>

Les premiers grands textes modernes concernant le droit de l'eau sont les codes napoléoniens de 1804, dont certaines dispositions sont encore actuellement applicables.

### **XIXème siècle et début du XXème siècle.**

Le XIXème siècle a marqué un tournant dans l'évolution de la gestion de l'eau : avec le développement industriel et la modernisation. La qualité de l'eau devient un enjeu majeur de santé publique également, avec l'apparition de nombreuses épidémies. Plusieurs compagnies de distribution d'eau sont alors créées sous forme de concessions de service public, comme la Compagnie générale des eaux en 1853 ou encore la Société lyonnaise des eaux en 1867.

<p>Loi du 8 avril 1898</p> <p>La première grande loi sur l'eau, qui vise à organiser les différents usages de l'eau. Les principes sont novateurs mais visent avant tout le développement industriel, la sécurité, plutôt que des impératifs d'ordre écologique.</p>	<p>L'État intervient pour réglementer les usages par la création de la « <b>police des eaux</b> ». Enfin, la loi met en place <b>un régime des eaux</b>. Un statut juridique particulier est mis en place en fonction de chacun de ces types d'eau : les eaux de mer, les eaux dormantes, les eaux rurales et courantes et les eaux vives. Les eaux vives par exemple sont à la fois régies par le droit civil comme patrimoine de particulier mais également par le droit public en tant que biens hors du commerce.</p>
--	---

---

<sup>87</sup> M. Rémy POINTEREAU, Sénateur, Rapport d'information fait *au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) sur le bilan de l'application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807\\_mono.html#toc2](http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807_mono.html#toc2)

Loi du 15 février 1902	Prend en compte la santé publique dans la gestion de l'eau. L'article 9 de la loi met en place deux commissions institutionnelles : le <b>conseil d'hygiène départemental</b> et le <b>comité consultatif d'hygiène de France</b> . L'article 10 renforce le rôle central des préfets en leur donnant la possibilité d' <b>instaurer des périmètres de protection des sources d'eau potables</b> afin d'éviter toute pollution (autorisations pour épandre des engrais et forer des puits).
Loi du 16 octobre 1919	Cette loi concerne l'énergie hydraulique et la production d'électricité, montrant la présence accrue de l'Etat. « <i>Nul ne peut disposer de l'énergie [...] des cours d'eau sans une concession ou une autorisation de l'État</i> » <sup>88</sup> . Ce principe est codifié à l' <b>article L. 511-1 du code de l'énergie</b> .

### **Seconde moitié du XXème siècle**

A cette période, à partir de l'époque des Trentes Glorieuses (1945-1975), face à une forte activité économique, industrielle et agricole entraînant une consommation d'eau de plus en plus importante, on remarque aussi une pollution croissante de cette ressource. Dans cette optique, l'approche centrée sur les usages expliquée précédemment a également progressivement intégré une autre approche davantage tournée vers l'idée d'eau comme patrimoine commun de la Nation, avec une dynamique de préservation et de restauration des milieux aquatiques. Les années 70 sont marquées par une montée de la politique environnementale à l'échelle européenne, influant les lois sur l'eau.

<sup>88</sup> M. Rémy POINTEREAU, Sénateur, Rapport d'information fait *au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) sur le bilan de l'application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807\\_mono.html#toc2](http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807_mono.html#toc2)

<p>Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964</p> <p>Cette loi intègre la gestion quantitative et qualitative de l'eau, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, fonde en grande partie le système actuel de la politique publique française de l'eau.</p>	<p>Il s'agit d'une <b>gestion décentralisée</b> au niveau des six grands bassins hydrographiques. La <b>création d'une structure consultative</b>, le comité de bassin mais aussi un organe exécutif, l'agence de l'eau pour chaque grand bassin hydrographique pour organiser la concertation et le partage des responsabilités.</p> <p>Au plan national est créé le <b>Comité national de l'eau (CNE)</b>, qui donne un avis consultatif sur les actions engagées. Une réglementation de la pollution des eaux est mise en œuvre, permettant de constater et de mesurer les rejets polluants, d'en identifier les auteurs et de les sanctionner.</p>
<p>Loi du 10 juillet 1976</p>	<p>reconnait la protection de la nature d'intérêt général et met en place une protection des espaces naturels et des paysages, et cherche à assurer le maintien des équilibres biologiques et la protection des ressources naturelles.</p>
<p>Loi du 3 janvier 1992 sur l'eau</p>	<p>pose les principes de la gestion <b>intégrée</b> sur l'eau, c'est-à-dire équilibrée entre les différents usages et écosystèmes. Il s'agit de considérer l'eau comme patrimoine collectif, en protégeant la ressource par une généralisation de l'assainissement des eaux usées.</p>

	<p>La loi crée une direction de l'eau au niveau national, rattachée au ministère de l'environnement, ainsi que de nouvelles directions régionales de l'environnement (DIREN). Contrairement à la loi de 1964, la loi de 1992 fait de toutes les eaux, un patrimoine commun, quel que soit le statut de propriété.</p>
--	---

**Jusqu'à aujourd'hui : à l'échelle européenne et la loi française sur l'eau et les milieux aquatiques.**

<p>La Directive-cadre du 23 octobre 2000</p> <p>La Directive 2000 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, regroupant les principales obligations concernant la gestion de l'eau dans l'Union européenne.</p>	<p>Dès son préambule, la directive établit que « <i>l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel.</i> »<sup>89</sup></p> <p>Ce texte se base sur trois préoccupations principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer, protéger et développer les écosystèmes aquatiques ;</li> <li>- promouvoir une gestion durable et de long terme de la ressource en eau ;</li> <li>- répondre aux difficultés rencontrées par les États membres à la suite d'inondations ou de sécheresse.</li> </ul>
<p>La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006</p>	<p>Il s'appuie sur les objectifs de la Directive cadre. D'autres enjeux sont fixés :</p>

<sup>89</sup> M. Rémy POINTEREAU, Sénateur, Rapport d'information fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) sur le bilan de l'application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807\\_mono.html#toc2](http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807_mono.html#toc2)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer les conditions d'accès à l'eau et apporter plus de transparence au service public de l'eau. Les missions des agences de l'eau sont précisées : leur mission est de favoriser une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques</li> <li>- améliorer la qualité écologique des cours d'eau</li> <li>- légitimer les redevances de l'Agence de l'eau<sup>90</sup></li> </ul>
--	--

### **3.1.2. La gestion de l'eau et ses outils de gestion.**

Afin d'atteindre ces objectifs, la loi sur l'eau de 1992 met en place un certain nombre d'outils.

À l'article 1er, toutes les catégories d'eau sont unifiées sous l'appellation « patrimoine commun de la Nation ». La protection de cette ressource est déclarée d'intérêt général. Ainsi, la loi pose le principe important de l'unité juridique de l'eau, ne séparant pas les eaux souterraines des eaux superficielles, des eaux domaniales et des eaux non domaniales.

L'un des apports les plus importants de la loi a été la création, dans chaque bassin hydrographique, des **schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau** (SDAGE) qui sont des documents de planification concertés au sein du Comité de bassin et qui prévoient les actions à mettre en oeuvre.

<sup>90</sup> M. Rémy POINTEREAU, Sénateur, Rapport d'information fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) sur le bilan de l'application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807\\_mono.html#toc2](http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807_mono.html#toc2)

Ils fixent les programmes d'actions d'aménagement et les objectifs de qualité des eaux à l'échelle du bassin hydrographique pour quinze ans. Ces documents permettent une définition des grandes orientations et une gestion équilibrée de la ressource en eau sur l'ensemble du bassin.

Sont également créés les **schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** réunissant les acteurs locaux. Véritables instruments de planification au niveau des sous-bassins, ces documents sont élaborés par les commissions locales de l'eau (CLE), composées de représentants d'usagers, d'associations, de l'État et des élus locaux. Le SAGE repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux pour concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture) et la protection des milieux aquatiques en tenant compte des spécificités d'un territoire.

La loi de 1992 met en place un régime de déclaration et d'autorisation pour toutes les installations, ouvrages, travaux ou activités qui ont des impacts sur l'eau quelle que soit la nature de la ressource considérée. Enfin, la loi renforce le rôle des collectivités territoriales en réaffirmant la compétence communale en matière d'assainissement. Le législateur transfère aux collectivités locales, la responsabilité et la charge financière de la distribution d'eau potable et la politique d'assainissement.

Pour une mise en oeuvre concrète des actions, il existe des **plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)**, programmant les actions pour mettre en oeuvre le programme de mesures (PDM) et atteindre ainsi les objectifs fixés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les services de l'État au sein de la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature), en concertation avec les acteurs locaux ayant des compétences dans la gestion de l'eau ou du territoire, conduisent les PAOT réalisés à l'échelle des bassins versants pour une durée de 3 ans.



Cartographie 1 : Les grands bassins versants du territoire français.

Source : Senat.fr

L'**Agence de l'Eau** est un établissement public à caractère administratif, créé en 1964, dont les objectifs principaux sont multiples : lutter contre la pollution des cours d'eau et protection des milieux aquatiques, gérer et partager la ressource en eau, restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement et la biodiversité. Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, l'agence se doit de s'adapter au changement climatique afin d'anticiper ces conséquences. En France, 6 agences de l'eau gèrent les six bassins hydrographiques du territoire français : Rhin-Meuse – Artois Picardie – Seine Normandie – Loire-Bretagne – Bassin Rhône-Méditerranée-Corse et Adour-Garonne. Ces agences sont toutes placées sous la tutelle de deux ministères, à savoir celui du développement durable et celui du ministère des Finances.

Les Agences de l'eau apportent en plus un soutien technique et financier sur l'ensemble du bassin hydrographique concerné.

Chaque agence de l'eau est composée d'un **comité de bassin**. Son rôle est de débattre sur les grandes orientations du programme d'intervention de l'agence de l'eau, de répartir les redevances finançant les actions et il approuve le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il définit les orientations de l'action de l'agence de l'eau et participe à l'élaboration de ses décisions financières.

Ce dernier rassemble les représentants de tous les acteurs concernés à savoir les usagers, les collectivités locales et l'État, il fait figure de « Parlement de l'eau » et permet de privilégier la concertation.<sup>91</sup>

Le **syndicat de rivière** est une entité publique regroupant des communes et des communautés de communes. Les collectivités délèguent la compétence « rivière » au syndicat qui se charge de l'étude et de la gestion équilibrée des milieux aquatiques. Les syndicats ont pour mission :

- l'entretien du lit et des bergers d'une rivières
- la lutte contre les pollutions
- la restauration des milieux
- la lutte contre les inondations
- l'animation de la politique locale sur le thème de l'eau et de la rivières
- l'assainissement.<sup>92</sup>

### **3.1.3. Les différents outils et stratégies politiques pouvant être intégrés dans les sports et activités de pleine nature, dont eau vive.**

Le contrat de milieu ou bien de rivière est un « accord technique et financier » entre différents acteurs pour une bonne gestion et durable d'un même milieu. En complément du SAGE, il permet la mise en œuvre des SDAGE, c'est un programme d'actions, sur 5 ans, impliquant une signature de contrats entre tous les partenaires concernés. Par exemple, conformément à la programmation du Contrat de Rivière Gave de Pau, en 2005 et 2006, le SMDRA a aménagé sur les rives du Gave des aires d'embarquement et de débarquement pour les sports d'eaux vives. Ce travail s'est effectué en collaboration avec le Comité Départemental de Canoë-Kayak, le Comité Départemental Handisports et la Fédération Départementale de la Pêche et en partenariat avec les communes

---

<sup>91</sup> Agence de l'eau Adour-Garonne, *Fonctionnement de l'agence*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.eau-grandsudouest.fr/agence-eau/role-fonctionnement-agence/fonctionnement-agence>

<sup>92</sup>Hydrobioloblog, *Syndicat de rivière*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.hydrobioloblog.fr/2014/04/syndicat-de-riviere.html>

Il a également mis en place des pontons de pêche polyvalents sécurisés pour les personnes à mobilité réduite sur la commune de St-Pé qui ont obtenu en 2007 le Label Tourisme Handicap.

#### **3.1.4. La place des sports et activités d'eau vive dans les stratégies politiques.**

Pour la navigation en eaux intérieures, la réglementation est effectuée à l'échelle nationale par le Ministère ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports et du Ministère Chargé des Sports. L'article 9 de l'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures définit le matériel d'armement et de sécurité :

- Les pratiquants portent en permanence un équipement individuel de flottabilité ou une combinaison ou un équipement de protection.
- Lorsque la pratique de ces activités s'effectue dans les eaux intérieures exposées ou sur le lac Léman, chaque pratiquant doit être équipé en supplément avec un moyen de repérage lumineux individuel.

L'article 10 de l'arrêté du 10 février 2016 prévoit des dispositions spécifiques pour les clubs sportifs : exemption de tout ou partie du matériel de sécurité, bateau d'encadrement...

En ce qui concerne la navigation sur les cours d'eau :

*« En l'absence de schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé, la circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés s'effectue librement dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains »<sup>93</sup>*

---

<sup>93</sup> Ministère chargé des sports, Organisation - Les manifestations nautiques en eau intérieure, [en ligne]. Disponible sur :<https://www.sportsdenature.gouv.fr/stand-up-paddle/reglementation/organisation>

Dans les stratégies politiques, les sports et activités d'eau vive se situent à la croisée des politiques en faveur de l'environnement et du développement des activités physiques et sportives. Dans certains territoires comme les gorges de l'Ardèche ou la Durance dans les Hautes-Alpes mettent en avant une promotion de ces sports, avec des retombées économiques directes et indirectes importantes. Cela se retrouve dans leurs stratégies de développement touristiques ou même sur la gestion des rivières.<sup>94</sup>

Trois départements se distinguent de l'importance qu'ils accordent aux sports et activités d'eau vive : la **Dordogne, l'Ardèche et le Tarn**. Par exemple, le département de l'Ardèche est un site pilote de la mise en œuvre des PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires). Dans ce contexte, un inventaire des activités et des pratiques et des propositions de gestion ont été réalisés. Il y a également un schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs liées à la rivière réalisé dans le cadre du contrat de rivière "Ardèche et affluents amont". Enfin, un schéma de baignade sur le bassin de la Beaume et de la Drobie, avec un concept d'unité touristique de pleine nature des gorges du Chassezac.

Cependant, ces activités sont plus ou moins appréhendées en détails et rangées dans l'ensemble des «Loisirs et Activités de pleine nature». Par exemple, en Savoie et en Haute Savoie, bien que ces activités y sont présentes en très grand nombre, les sports d'hiver, la randonnée pédestre ainsi que le VTT font partie des stratégies les plus importantes pour ces départements, les sports d'eau vive n'arrivent qu'en 6e position.

### CDESI et PDESI

Les **CDESI** ( Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) est un comité localisé à l'échelle départementale, rassemblant les acteurs de sports de nature (associations, organisation professionnelles, élus, propriétaires...). Elles ont été impulsées par la loi sur le sport de 2000. **Ses objectifs sont** : la structuration et développement des territoires, la préservation de l'environnement, la conciliation des usages, l'aménagement, gestion, entretien et accessibilité d'un espace, la signalétique, balisage et la gestion de la fréquentation des sites, la promotion des activités et enfin le foncier, la responsabilité.

---

<sup>94</sup>Fabienne ALLAG-DHUISME, Richard MONNEREAU et Thérèse PERRIN, Le développement des sports d'eau vive en France Impact sur les milieux aquatiques, Rapport CGEDD n° 009206-01, IGJS n°2015-I-27, février 2016, 84 p

3 **Grandes missions** sont fixées par la loi pour les CDESI : la conception d'un plan départemental des espaces ou sites (**PDESI**) relatifs au sport de nature et, de convention, de servitudes permettant de faciliter l'accès aux espaces naturels, la consultation sur les impacts de projets de loi, décrets ou arrêté, mais aussi sur les aménagements ou les mesures de protection de l'environnement susceptibles d'avoir un impact sur les sports de nature, et la conciliation, la cohésion entre tous les usagers et acteurs.<sup>95</sup>

Le PDESI a pour objectif de garantir l'accessibilité aux lieux permettant la pratique des sports de nature sans compromettre la préservation de l'environnement, ou bien, l'exercice des autres usages comme la pêche, la chasse.

### **3.2. Zones de protection spécifiques des milieux naturels entrant dans la protection des milieux aquatiques.**

Les milieux aquatiques sont également pris en compte dans des zones de protection spécifiques de milieux et espèces. C'est à prendre en compte dans cette étude sur les enjeux autour des sports et activités d'eau vive et leur intégration dans les milieux aquatiques. Ici, nous nous sommes intéressés à ceux présents sur notre terrain d'étude.<sup>96</sup>

#### **3.2.1. Les zones Natura 2000.**

Les zones relevées avec des pratiques de sports et activités d'eau vive sont tout d'abord **les zones Natura 2000**. Il s'agit d'un programme européen construit autour de deux directives : la directive « Oiseaux » (mise en place en 1979 et révisée en 2009) et la directive « Habitats, Faune, Flore » (1992). L'objet de ces deux directives est de lutter contre l'érosion de la biodiversité sur le continent européen en préservant les espèces animales et végétales menacées et leurs habitats.

---

<sup>95</sup> Dubreuil Gaëlle, Organisation, *Politiques territoriales et sportives des sports et loisirs d'eau vive au Pays Basque*, Mémoire de DESS Industrie du tourisme option Gestion des organisations, Université Toulouse le Mirail Département CETIA, Octobre 2005, 152 p, p 96 -98.

<sup>96</sup> Voir Partie II , Chapitre 3, 3.2. *Protections impliquant les milieux aquatiques et des espèces emblématiques en Ariège.*

Pour ce faire, la directive "Habitats, Faune, Flore" prévoit avec Natura 2000 la création d'un réseau écologique cohérent au niveau de tout le territoire européen pour permettre notamment la migration, la distribution géographique et les échanges génétiques d'espèces sauvages. De plus, l'habitat des espèces est désormais pris en compte dans leur préservation.

Localement ces deux directives interviennent sur des secteurs géographiques précis : les sites Natura 2000. Ces zones sont réparties en 2 catégories : les zones de protection spéciale (ZPS) pour la directive "Oiseaux" et les zones spéciales de conservation (ZSC) pour la directive "Habitat".

L'approche française dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 est celle de la concertation et, dans la mesure du possible, la conciliation des enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels. Ainsi, les activités et infrastructures existantes sur un site Natura 2000 ne sont pas remises en cause. Les projets de site Natura 2000 passent par la consultation du public : il y a la mise en place d'un projet de pilotage pour l'élaboration d'un DOCOB qui définit les mesures de gestion pouvant faire l'objet de contrats avec différentes activités. Il y a l'élaboration d'une charte, avec un engagement volontaire. L'objectif de Natura 2000 n'est pas une mise « sous cloche » du patrimoine naturel. Toutefois certaines activités devront faire l'objet d'une évaluation d'incidence afin de s'assurer qu'elles n'aient pas un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.<sup>97</sup>

### **3.2.2. Les arrêtés de protection de biotope.**

Les arrêtés de protection de biotope sont une mesure de protection de la biodiversité mise en place au niveau préfectoral, on parle aussi d'arrêté préfectoraux de protection de biotope (APPB). La procédure de création d'une protection de biotope ne nécessite pas d'enquête publique et peut être rapide à mettre en place, après l'avis de la commission départementale des sites, de la chambre d'Agriculture et de l'ONF (Office National des Forêts) si le territoire est soumis au régime forestier.

---

<sup>97</sup> DREAL Grand Est, *Natura 2000 en dix questions clés*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-dix-questions-cles-a17249.html>

L'arrêté de protection de biotope ne prévoit pas de mesures de gestion mais prend des mesures qui interdisent ou encadrent les activités, susceptibles d'être contrôlées par l'ensemble des services de police de l'État. Sa création est souvent accompagnée de celle d'un comité scientifique ou consultatif de suivi comprenant plusieurs partenaires dont la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les associations et les communes concernées.<sup>98</sup>

---

<sup>98</sup>SupAgro Montpellier, Les arrêtés de protection de biotope, [en ligne]. Disponible sur : [https://www.supagro.fr/ress-tice/aten\\_uved/module\\_serious\\_game/co/arretes\\_portection\\_biotope.html](https://www.supagro.fr/ress-tice/aten_uved/module_serious_game/co/arretes_portection_biotope.html)

## Partie II.

### Les enjeux autour des sports et activités d'eau vive : un travail avec des associations de protection de l'environnement, en application sur le département ariégeois.

Dans cette partie, nous allons tout d'abord présenter les structures qui nous ont accompagné lors de cette étude, dans un premier chapitre : il s'agit de la fédération France Nature Environnement Midi-Pyrénées située à Toulouse, une des associations territoriales de la fédération France Nature Environnement, qui est à l'échelle nationale. Nous allons également présenter la seconde structure qui nous a également accompagné sur la partie opérationnelle sur le territoire de notre étude, le département de l'Ariège, mais aussi sur ses réflexions. Il s'agit de l'Association Agréée pour la protection des rivières ariégeoises, le Chabot, faisant partie de FNE Midi-Pyrénées.

Dans un second chapitre, nous allons présenter en détails l'origine de la mission qui nous a été confiée et les attendus de la part des commanditaires dans cette étude autour des enjeux des sports et activités d'eau vive, prenant en compte la protection des milieux aquatiques. Nous allons expliquer en quoi ce travail nous a permis d'être dans la continuité de nos réflexions et expériences personnelles.

Puis, dans un troisième et dernier chapitre de cette partie, nous allons présenter la méthodologie que nous avons adoptée pour réaliser cette étude sur les enjeux des sports et activités d'eau et les milieux aquatiques : avec tout d'abord un état des lieux du territoire d'étude, le département de l'Ariège, pris comme exemple sur ce travail. Puis, nous aborderons la méthodologie de notre travail de terrain, avec des entretiens qualitatifs et un questionnaire à destination de différents types d'acteurs, cœur de cette étude.

## Chapitre 1.

# Au cœur de la protection de la Nature et de l'environnement : France Nature Environnement Midi Pyrénées et l'association le Chabot.

Nous allons présenter la première structure qui nous a accompagné durant cette étude. Il s'agit de la Fédération France Nature Environnement Midi-Pyrénées. Pour cela, nous allons la présenter à l'échelle nationale, puis à l'échelle régionale, restée à l'échelle de la région Midi-Pyrénées, et non Occitanie.

## 1. Présentation de la structure de stage : la Fédération France Nature Environnement.

### 1.1. La fédération française France Nature Environnement.

Relativement récent, le mouvement de protection de la nature et de l'environnement s'est développé en France dans les années 50-60, en réaction à une série d'excès en matière d'aménagement du territoire (remembrement, assèchement des zones humides, voies routières éventrant les espaces naturels forestiers, urbanisation croissantes...). La création de France Nature Environnement est donc née de la volonté de plusieurs associations régionales et nationales de protection de la nature de s'unir pour décupler leurs forces, tout en gardant chacune son originalité et son autonomie. L'association et fédération «**France Nature Environnement**» (FNE), depuis 1989, ou appelée anciennement «Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature», a été fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique. C'est une fédération française regroupant des associations citoyennes, régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, ayant pour but la **protection de la Nature et de l'environnement**.<sup>99</sup>

<sup>99</sup> Sébastien GENEST, Président de FNE et José CAMBOU Secrétaire Nationale FNE, *Statuts de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature dite France Nature Environnement*, [en ligne]. Disponible sur :

---

[https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/00b13178-efb3-40d0-acc7-8afce55edd89/Statuts\\_FNE%20version%2012%2002%202011.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/00b13178-efb3-40d0-acc7-8afce55edd89/Statuts_FNE%20version%2012%2002%202011.pdf)

La Fédération France Nature Environnement est la porte-parole d'un mouvement de 5 837 associations, regroupées au sein de 46 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Au sein de ces associations adhérentes, il y a : 26 associations territoriales (qui sont souvent elles-mêmes des fédérations d'associations), 10 associations nationales, qui se mobilisent pour une cause environnementale spécifique, et 10 associations correspondantes. Il y a au total près de 850 bénévoles sur l'ensemble du territoire. Elle a son siège social à Paris. L'association est indépendante des groupements de nature politique, syndicale, confessionnelle ou économique.

Les principaux objectifs de France Nature Environnement sont de :

- **Stopper les causes d'érosion de la biodiversité et de la surexploitation des ressources.** Devant le déclin des milieux et espèces naturels, l'exploitation et la raréfaction des ressources, les dérèglements et pollutions dues aux activités humaines : FNE se mobilise contre la destruction et pour la restauration des écosystèmes marins et terrestres.
- **Protéger l'Homme et participer à la vie démocratique.** FNE veille à l'application des principes de prévention, de précaution et de responsabilité. Ils défendent l'intérêt général, l'expression citoyenne et l'élaboration de politique cohérente en faveur de la transition écologique.
- **Changer de modèle de développement.** FNE valorise de nouveaux modes de production et de consommation correspondant à nos besoins actuels et futurs, conciliant les équilibres naturels avec les nôtres : circuits de proximité, éco-consommation ou mobilités.

Pour cela, les missions de FNE à l'échelle nationale sont de :

- **fédérer** : faire entendre aux pouvoirs publics, aux élus et aux médias, la voix des associations protectrices de l'environnement, en étant dans le partage, l'échange et la complémentarité des actions et plaidoyers.

- **influencer** : FNE participe à plus de 200 instances nationales de concertation : Conseil économique, social et environnemental, Comité national de l'eau, Conseil national de protection de la nature, Conseil national des déchets, etc.
- **défendre** : pour faire face aux atteintes à l'environnement, FNE met en place des outils allant aux procédures de concertation jusqu'aux actions en justice.
- **informer** : FNE apporte le partage de connaissances sur la Nature et l'environnement, à travers un travail de terrain et des actions de sensibilisation, et encourage l'engagement associatif.
- **sensibiliser** : les associations membres de FNE sensibilisent le public à la nature et à l'environnement, partout en France autour de démarches et de publics multiples, que ce soit aux primaires, collèges, lycées ou auprès des collectivités, des élus, des pouvoirs publics.<sup>100</sup>

De manière générale, l'objet d'action de FNE est aussi d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, ainsi que pour la défense en justice de l'ensemble de ses membres, y compris la défense de tous leurs intérêts notamment ceux résultant de l'objet de chaque association fédérée ou définis par l'agrément délivré au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement et des droits et obligations relatifs à l'agrément d'association agréée de protection de l'environnement au titre des articles L. 141-1 et L. 141-3 du code de l'environnement. Elle exerce ses activités sur l'ensemble du territoire de la République au sens de l'article 113-1 du nouveau code pénal ainsi que dans les espaces internationaux.

En effet, l'association est aussi active à l'échelle internationale. Elle est membre du Bureau européen de l'environnement, qui rassemble 140 associations européennes, de *Transport & Environment*, qui défend au niveau européen une politique de transports soutenable, de *Seas at Risk*, dédiée à la protection des mers européennes et de l'Atlantique nord et de *Heal, Health and Environment Alliance*, qui travaille sur les questions de santé-environnement au niveau européen.

---

<sup>100</sup> Association France Nature Environnement, *Nos missions*, [en ligne], Disponible sur : <https://fne.asso.fr/nos-missions>

## **1.2. France Nature environnement Midi-Pyrénées.**

En juillet 1973, plus de 150 associations sont répertoriées sur la région Midi-Pyrénées : un certain nombre partagent le projet de création d'une fédération régionale qui serait membre de la FFSPN (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature). Partageant les valeurs de la fédération française FNE, l'envie de ce projet de création se base sur de grands champs d'action tels que la défense de la protection de l'environnement, l'accès à l'information et la possibilité d'agir pour tous les citoyens. Le projet tient à prendre en compte l'importance du sérieux de ses arguments, le respect d'une déontologie et le souci de cohérence dans ses actions.

Nommée à la base Uminate (Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement), **France Nature Environnement Midi-Pyrénées** est créée le 5 mars 1974, à Toulouse.

La fédération régionale FNE Midi-Pyrénées est organisée elle-même sous forme d'une association de type Loi 1901 à laquelle adhèrent les fédérations départementales et associations membres, ainsi que les adhérents individuels. France Nature Environnement Midi-Pyrénées fait partie des 26 associations territoriales de la Fédération France Nature Environnement. FNE Midi-Pyrénées est aussi une fédération, regroupant 140 associations membres, adhérentes directes ou via des fédérations départementales ou thématiques, ainsi que 10 000 adhérents citoyens.

Les membres de FNE Midi-Pyrénées se répartissent en quatre collèges :

- les fédérations départementales : le Groupement Associatif de Défense de l'Environnement du Lot, FNE 82, L'Union Protection Nature Environnement du Tarn et FNE 65,
- les associations locales, interdépartementales, généralistes ou spécialisées de la protection de la Nature et de l'environnement,
- les associations dont l'objet n'est pas prioritairement la protection de l'environnement mais qui souhaitent par leur action y contribuer,
- les personnes physiques qui apportent leur appui.

Pour être membre, les associations doivent être agréées par FNE et signer la Charte. Les objectifs sont également joints à chaque cotisation.

Les financements de FNE Midi-Pyrénées sont diverses : subventions publiques, cotisations des adhérents (associatifs ou individuels) ou la perception de dons et de fonds privés, ainsi que de la facturation de prestations et des activités juridiques (conseil, formations, contentieux). La diversification de ses sources de financements compense notamment les baisses de subventions publiques (leur part étant passée de 80% des ressources en 2012 à 48% en 2018), en recherchant aussi toujours une indépendance financière.<sup>101</sup>

La gouvernance de FNE Midi-Pyrénées repose donc sur son Assemblée Générale, ouverte à tous ses membres associatifs et individuels à jour de cotisation. L'AG se réunit au moins une fois par an. Elle élit chaque année ses administrateurs/trices qui composent le Conseil d'administration, et parmi lesquels on retrouve les 8 membres du Bureau de la fédération de FNE Midi-Pyrénées.

A côté de ça, une équipe de 5 salarié.e.s en CDI, contractuel.le.s et apprenti.e.s organisent et mettent en œuvre au quotidien l'ensemble des activités et projets de FNE Midi-Pyrénées, avec l'aide de jeunes volontaires en services civiques, de bénévoles et les contributions de stagiaires.

L'équipe se compose : d'un directeur, d'un juriste, d'une chargée de mission et animatrice du réseau Eau, d'une chargée d'écocitoyenneté solidaire, d'une chargée de mission sol et de communication audiovisuelle, d'un chargé de mission Energie et Pollution lumineuse, d'une apprentie Coordinatrice de projets (Agriculture, Alimentation, Climat), d'un chargé de mission aménagement du territoire et urbanisme, une secrétaire indépendante prestataire de service. Et enfin des volontaires, services civiques et stagiaires.

La fédération agit sur différentes grandes thématiques : l'eau, la forêt, les risques, les déchets, l'agriculture, la biodiversité, l'énergie et le climat, ainsi que l'aménagement du territoire, sur lesquelles les salariés sont répartis.

---

<sup>101</sup> FNE Midi-Pyrénées, *Présentation*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fne-midipyrenees.fr/presentation/>

Les grands objectifs principaux de FNE Midi-Pyrénées sont de :

- **promouvoir** les bonnes pratiques environnementales des citoyen.ne.s, collectivités et entreprises de notre territoire,
- **contrer** les grands projets inutiles et les atteintes environnementales en les décryptant, les dénonçant et en faisant valoir le respect du Code de l'environnement par la mobilisation citoyenne et/ou par des actions en justice.

Autour de ces deux grands axes, se mettent en place des projets annuels ou pluriannuels portés par l'équipe salariée, avec les bénévoles de l'ensemble du réseau.

Voici l'exemple de projets portés par France Nature Environnement Midi-Pyrénées<sup>102</sup> :

- Les **bonnes pratiques de l'environnement** : depuis 2012, FNE Midi-Pyrénées s'emploie à recenser et valoriser des projets favorables à l'environnement, pour aussi inspirer et inciter de potentiels porteurs de projets à les reproduire. Ces projets sont valorisés et détaillés sur une carte interactive, ainsi que par un film sur Youtube. Depuis 2012, plus de 100 bonnes pratiques ont été mises en avant, sur des thématiques telles que l'eau, la mobilité, les déchets, l'énergie et le climat, la biodiversité et l'agriculture.
- Les **Sentinelles de la Nature** : depuis juillet 2019, FNE Midi-Pyrénées a mis en place, avec l'ensemble du mouvement FNE à l'échelle nationale, un outil sous forme d'application et d'un site internet, permettant à chacun de signaler les atteintes à l'environnement et de faire connaître des initiatives positives (mis ensuite en forme par l'outil des bonnes pratiques). FNE MP décide des suites à donner après avoir vérifié les faits des atteintes à l'environnement, selon leur importance, leur caractère légal ou illégal et ses propres capacités d'action.

---

<sup>102</sup> FNE Midi-Pyrénées, *Projets, [en ligne]*. Disponible sur : <https://www.fne-midipyrenees.fr/projets/>

- Les **balades virtuelles** : mises en place sur internet, sous forme de séries photographiques sonorisées, les balades virtuelles sensibilisent et font découvrir la richesse et les enjeux des paysages de la région Occitanie au grand public. Elles ont également pour but de fédérer nos associations membres autour d'un projet commun de valorisation des territoires et d'une découverte de leurs actions.
- Le **Réséau Adour-Garonne** : Sous l'impulsion de FNE Midi-Pyrénées, le collectif France Nature Environnement Adour Garonne réunit les 3 fédérations régionales de France Nature Environnement situées sur le bassin Adour-Garonne – FNE Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, FNE Nouvelle Aquitaine et FNE Auvergne Rhône Alpes, pour coordonner les positions et implications à l'échelle du bassin et dans les instances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

FNE Midi-Pyrénées a participé à la création de multiples structures, en tant que membre fondateur :

- du COPRAE comme espace de concertation concernant l'environnement en Midi-Pyrénées,
- du SPPPI : secrétariat permanent de prévention des problèmes industriels,
- de l'ORDIMIP : observatoire régional des déchets industriels de Midi-Pyrénées,
- du CIAPP (protection du massif pyrénéen) : fédération internationale regroupant 3 fédérations et 28 associations, le CIAPP se consacre à la préservation du milieu naturel pyrénéen, à l'accueil touristique sans altérer les sites et à un développement économique respectueux de l'environnement.
- de l'ARPE : agence régionale d'appui aux stratégies territoriales. Elle accompagne les collectivités locales implantées sur le territoire régional, à commencer par la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée. Elle agit sur trois grands champs d'action : l'aménagement durable des territoires, la transition écologique, énergétique et sociale, ainsi que la connaissance et l'observation.<sup>103</sup>

---

<sup>103</sup>FNE Midi-Pyrénées, *FNE Midi-Pyrénées fête ses 40 ans !*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fne-midipyrenees.fr/2014/08/20/fne-midi-pyrenees-fete-ses-40-ans/>

## 2. L'association le Chabot.

Nous allons maintenant présenter la seconde association qui nous a accompagnés pour cette étude, agissant sur notre territoire pris en exemple, le département de l'Ariège. Cette structure nous a accompagné au même titre que FNE Midi-Pyrénées, sur l'initiative de ce travail, les réflexions et les connaissances échangées, toutes d'une grande richesse.

### **2.1. Présentation de l'association.**

Le Chabot ou APRA (Association de Protection des Rivières Ariégeoises) le Chabot créée le 16 janvier 1997, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est agréée association de protection de l'environnement et est une association membre de FNE Midi-Pyrénées. Elle travaille aussi en partenariat avec d'autres associations comme le Comité Ecologique Ariégeois, des associations de pêcheurs, ou des associations de protection d'autres cours d'eau.

Anciennement Association de Protection de la Rivière Ariège, les statuts ont été modifiés le 8 juin 2001 et est aujourd'hui Association de Protection des Rivières Ariégeoises, donc l'ensemble des rivières ariégeoises. Le terme « rivières ariégeoises » s'applique à l'ensemble du réseau hydrographique des rivières ariégeoises et à leur bassin versant. Le siège social est situé à la mairie de Varilhes.

L'association est animée par un bureau composé entièrement de bénévoles. Sont membres adhérents les personnes physiques ou morales qui acquittent un droit d'entrée au montant d'une année de la cotisation de leur adhésion. L'association est administrée par un conseil dont le nombre de membres, fixé par l'assemblée générale, est compris entre 6 membres au moins et 12 membres au plus.

Les grands axes principaux de l'association sont de retrouver et conserver la richesse biologique et le milieu naturel des rivières Ariégeoises, ainsi que de lutter contre tout ce qui porte ou peut porter atteinte à la qualité de leur écosystème.

Pour cela, le Chabot :

- Contribue à la réflexion collective : ses représentants participent à diverses commissions et groupes de travail de niveau local et départemental ; l'association publie des articles pour l'information du public sur les dossiers en débat.
- Dépose des observations à de nombreuses enquêtes publiques sur le bassin de l'Ariège (demandes d'autorisation, renouvellements de droits d'exploitation, stations d'épurations nouvelles, plans de gestion des déchets, travaux en rivière etc...).
- Alerte les autorités publiques sur les atteintes importantes qu'elle constate : dépotoirs en berges, risques sur certains sites, travaux illégaux, pollution...
- Appuie ou prolonge ses interventions par la préparation de dossiers spécifiques : vidanges dites "transparences", dépôts et rejets en berges, problèmes d'assainissement etc.. qui sont adressés aux institutionnels et aux associations partenaires.
- S'associe à des opérations de nettoyage de cours d'eau, à des projets éducatifs, à des manifestations publiques d'éducation à l'environnement.<sup>104</sup>

## **2.2. Différentes actions menées par le Chabot.**

L'APRA Le Chabot est une association militante œuvrant pour la protection des rivières ariégeoises, et faisant partie de la fédération FNE Midi-Pyrénées, en tant qu'association membre. Ils agissent de façon active sur des projets divers, menaçant les milieux aquatiques sur le département de l'Ariège

Diverses actions sont menées pour contrer des projets pouvant grandement impactées les milieux aquatiques ariégeois. Cette année, Le Chabot s'est notamment mobilisé contre **l'implantation d'un projet de tourisme de luxe sur le lac de Montbel**. La société Coucoo, spécialisée dans l'hébergement insolite, souhaite investir pour construire d'ici à la fin de l'année sur un terrain privé, aux abords du lac de Montbel, 25 cabanes luxueuses (avec spa) sur pilotis. Avec également un parking de 60 places et deux bâtiments (de 500 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup>), ainsi qu'une piscine à débordement de 180 m<sup>2</sup>.

---

<sup>104</sup> APRA-Le Chabot, *Qui sommes-nous ?*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.apra-lechabot.fr/page-d-acceuil/>

Le lac de Montbel est une retenue d'eau artificielle de 600 hectares, était destiné lors de sa création en 1984 à l'irrigation. Ce lac est aujourd'hui très utilisé pour les loisirs mais reste une partie sauvage. En effet, séparée par une digue, une partie de cette étendue (80 hectares) demeure sauvage, et particulièrement riche, avec la présence de loutres, hérons cendrés, tritons marbrés, grandes aigrettes... Soit 129 espèces protégées, dont 58 figurent sur la liste rouge des espèces menacées.

Cette année, un groupe de personnes issues du CEA<sup>105</sup>, du Chabot et de l'ASPAS<sup>106</sup> s'est constitué afin d'œuvrer à **la réintroduction du Castor**, qui n'est plus présent dans le sud-ouest, sur quelques cours d'eau en Ariège. Depuis plus de 2 millions d'années le castor a façonné et orchestré les cours d'eau, les ripisylves et la végétation des berges en créant les conditions pour qu'une mosaïque de biodiversité très diversifiée puisse s'exprimer grâce à sa présence et celle de ses ouvrages.<sup>107</sup>

Le Chabot participe également à plusieurs formations et partagent des connaissances. Ils ont une **émission spéciale sur la radio locale** d'Ariège Radio Transparence. Le Chabot une émission présentée par l'Association de Protection des rivières Ariégeoise diffusée les lundi 19h Samedi 10h en alternance avec l'émission «Alternatives Écologiques», avec aussi une session «Actu environnement».

---

<sup>105</sup> Le Comité Ecologique Ariégeois.

<sup>106</sup> Association pour la protection des animaux sauvages.

<sup>107</sup> Association Le Chabot, *En Ariège un grand absent : le castor, [en ligne]*. Disponible sur : <https://www.apra-lechabot.fr/en-ariege-un-grand-absent-le-castor/>

## Chapitre 2.

### Construction des missions de stage et organisation de l'étude autour des sports et activités d'eau vive.

Ce chapitre exposera l'origine de la mission qui m'a été par France Nature Environnement Midi-Pyrénées, avec son association membre APRA Le Chabot. L'origine du constat des enjeux des sports et activités d'eau vive, et des milieux aquatiques sur le département de l'Ariège remonte à une formation que les associations avaient mis en place lors de deux journées en 2015. Avec notre candidature, nous avons établi ensemble une liste de missions visant à réfléchir à ces enjeux de façon plus poussée, grâce à nos connaissances acquises avec la formation de Master Tourisme et Développement. Cette étude émane aussi d'apports de connaissances et d'expérience personnelle, notamment lors de prémices de réflexions établis lors de notre mémoire de recherche

Après ce mémoire de recherche, nous avons effectué des recherches et réflexions sur la sensibilisation et la psychologie sociale, amenant à un changement durable des comportements face à la Nature. Ces réflexions ont permis d'être également un support aux missions qui nous ont été confiées, et pour les résultats que nous avons proposés par la suite.

# 1. La construction d'une étude autour de l'émergence des sports et activités d'eau vive sur un territoire.

## 1.1. Une réflexion ancienne de la part de FNE Midi-Pyrénées et de l'association le Chabot.

Cette réflexion autour des milieux aquatiques et des sports et activités d'eau vive a été initiée lors de la journée formation-débat, organisée par FNE MP et portée par le Chabot, le 25 et 26 juin 2015. Cette formation s'est déroulée à La Belle Verte, club de canoë-kayak au Vernet d'Ariège. Il s'agit de la première rencontre de ce type sur le département, voire sur les Pyrénées, qui existent déjà dans les régions dont ces activités sont fortement développées comme dans les Alpes. Ne rencontrant pas encore de problématiques visibles et avérées sur les milieux en Ariège, étant plus préservées pour le moment, les associations ont souhaité effectuer une réflexion préventive sur les enjeux qui peuvent toucher des territoires avec ces activités d'eau vive.

Sur ces deux jours, différentes personnes se sont rencontrées sur le terrain autour d'une randonnée en canoë-kayak et la découverte de l'écologie d'un torrent.

Un compte rendu a permis d'avoir un point de vue sur les différents enjeux :

- **l'échange** : enjeux des milieux et des activités sur le débit des cours d'eau, les frayères, etc . Mises en avant d'une **volonté de réflexion sur l'impact des activités**, en fonction des pratiques, des périodes ou de la fréquentation

Ressources mobilisables : entre réglementations, apports de connaissances et prise de conscience.

- Le juriste de FNE MP a mis en avant des **outils juridiques mobilisables** pour les enjeux des sports et activités d'eau vive : Natura 2000, les arrêtés réglementant les pratiques, les arrêtés de protection de biotope
- équipements : ex mise en place de rochers pour les zones de frayère et de repos des poissons (entente entre kayakistes et pêcheurs)

- outils pédagogiques et projets existants : les pagaies couleurs, les gardiens de la rivière.<sup>108</sup>

## **1.2. La construction des missions des stages**

Face à notre candidature spontanée à FNE Midi-Pyrénées, et avec la réflexion ancienne sur les sports et activités d'eau vive par FNE MP et le Chabot, une étude autour des sports et activités d'eau vive nous a été confiée. En effet, avec des réflexions anciennes de la part du Chabot, et devant les problématiques rencontrées et l'attrait des sports de pleine nature de plus en plus visible sur la crise de la COVID 19, cette étude a été évidente pour chacun.

Des membres de FNE MP et du Chabot nous ont accompagnés tout au long de cette étude. Aurore Carlot fût notre tutrice de stage, elle fait partie de FNE MP en tant que chargée de mission et animatrice du réseau eau. Au Chabot, plusieurs personnes nous ont accompagnés durant cette étude : Henri Delrieu, Serge Hanquez, Samantha Wolters et Hélène Guillon-Daveluy.

Avant le début de cette étude, nous avons échangé sur une liste de missions, qui ont été la base du commencement de cette étude, pour répondre aux enjeux qui m'ont été confié sur un état des lieux générale, en prenant le territoire de l'ariège comme exemple, et dans le but de proposer des axes stratégiques pour la préservation des milieux aquatiques avec les sports et activités d'eau vive. Voici la liste des missions établies dès le commencement, après plusieurs échanges que nous avons pu avoir :

### **a) Recenser les activités nature pouvant impacter les milieux aquatiques**

- canyoning, rafting, canoë, kayak, paddle, pêche, ruisseling, baignade, mais aussi des réflexions sur le land art et l'orpaillage : recenser les lieux les plus fréquentés,
- définitions des pratiques,
- réglementation(s) afférentes aux milieux et aux pratiques,

---

<sup>108</sup> Voir Partie III Chapitre II, 1. *Présentation de l'existant répondant aux enjeux de l'étude.*

- cartographies.

**b) Recenser les façons de faire individuelles et collectives**

- mettre en place un guide d'entretien à destination des différents acteurs étant impliqués, ou pouvant être impliqués dans la réflexion autour des enjeux des sports et activités d'eau vive : interviews des professionnels des activités, interviews de pratiquants, d'acteurs environnementaux, institutionnels et touristiques.

**c) Recenser les impacts potentiels et/ou avérés sur les espèces et les milieux**

- états des lieux, études faites.  
- apport de différents acteurs interviewés

**d) Propositions pour éviter/ réduire les impacts des sports et activités d'eau vive sur les milieux.**

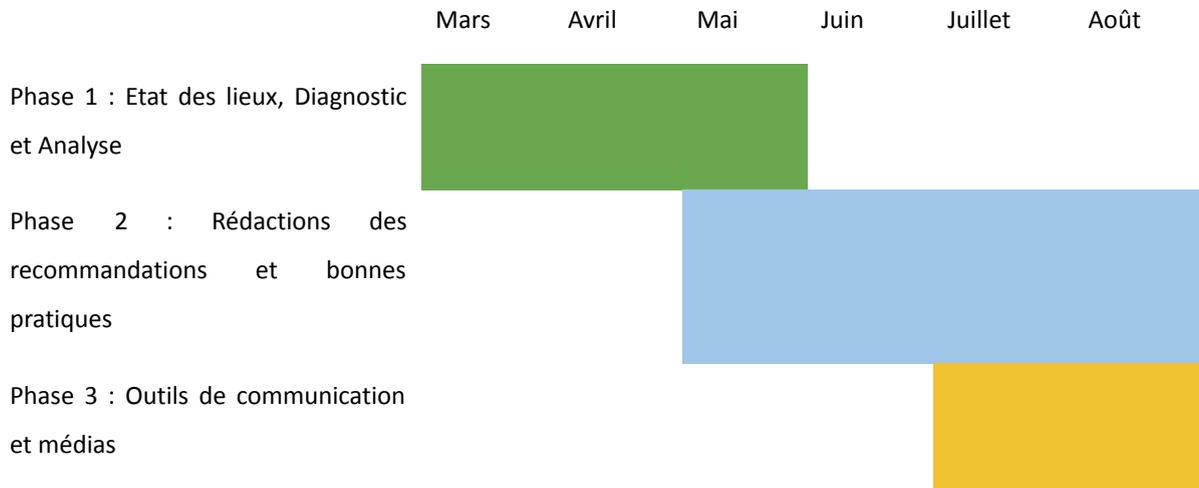
- propositions d'axes stratégiques et de fiches actions : livrable pour France Nature Environnement Midi-Pyrénées, pouvant être appliqué sur différents territoires à l'échelle régionale ou d'autres territoires du réseau FNE.

**e) Populariser : outil(s) de communication**

- une émission radio de début de stage et de fin de stage sur Radio Transparence  
- une vidéo Youtube sur les bonnes pratiques autour des sports et activités d'eau vive : nous avons été interviewées par une personne en service civique à FNE Midi-Pyrénées.  
- webinaire prévue en fin d'année, après les rendus du stage.

Nous avons également établi un rétroplanning, fixant les objectifs et la priorisation des missions avant le commencement de cette étude :

Figure 5 : Rétroplanning des missions de stage



Ces missions ont quelque peu évolué au fil des échanges et de l'avancement de notre étude. Notamment sur le fait de proposer des solutions d'un point de vue plus généraliste, pouvant appliquer des axes de recommandations et des fiches actions non seulement à l'échelle de l'Ariège, mais aussi pouvant être diffusées par FNE MP à l'échelle régionale, et à l'ensemble du réseau. Nous avons aussi proposé l'idée, en plus des entretiens qualitatifs, de diffuser un questionnaire à destination du grand public, qui est un destinataire important dans les réflexions apportées pour protéger les milieux aquatiques, et qui fait partie de notre réflexion personnelle sur les changements de comportements durables face à la Nature.

## 2. L'apport de réflexions personnelles en lien avec les missions de stage.

Nous allons expliquer en quoi notre réflexion et nos expériences personnelles ont été en adéquation avec les réflexions menées par FNE Midi-Pyrénées et le Chabot, ainsi que dans la continuité des missions qui nous étaient confiées. Notamment la mission finale, celle de proposer des axes stratégiques en faveur de la protection des milieux aquatiques à travers les sports et activités d'eau vive.

### 2.1. Une étude sur des changements de comportements durables face à la Nature.

Lors de notre mémoire de recherche de 1er année de Master Tourisme et Développement «L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique - Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales.», nous nous sommes intéressés à un tourisme permettant de changer les comportements et les rapports à la nature dans les sociétés occidentales, à travers l'ethnotourisme, la rencontre avec les peuples autochtones. Ce mémoire traitait de la façon d'aborder notre rapport avec la nature, son évolution dans les sociétés occidentales, à travers des études anthropologiques. Nous y abordons les maux et les crises engendrés par la crise environnementale. A partir de cela, nous parlions de la prise de conscience écologique et d'émergences politiques et sociales qui ont vu le jour, jusqu'à dans le tourisme. Nous avons choisi de présenter le tourisme alternatif de l'ethnotourisme. Cela nous a permis d'avoir une réflexion sur une des façons possible de changement de comportements et de rapports à la Nature, à travers l'échange entre les peuples autochtones et occidentaux, jusqu'à une transition écologique.

Dans cette étude sur les enjeux des sports et activités d'eau vive en prenant en compte les milieux aquatiques, nous souhaitons nous servir de nos réflexions sur les changements de comportements et de rapports à la nature dans les sociétés occidentales, avec la protection de l'environnement sur des espaces autour de nous, sur un territoire sur lequel nous vivons.

La protection de l'environnement et cette distanciation de l'Homme par rapport à la Nature est une problématique qui nous tient à cœur, nous suivant dans de nombreuses réflexions et expériences personnelles et professionnelles. En effet, nous avons poursuivi un cheminement depuis de nombreuses années. D'un volontariat dans une association de protection des tortues marines au Mexique, en passant par un BTSA Gestion et Protection de la Nature avec une expérience dans une société d'écologie avec un projet agro écologique et de reforestation, jusqu'à un parcours Tourisme et Développement avec un mémoire de recherche, et enfin cette expérience aujourd'hui avec des associations agissant activement pour la protection de l'environnement : FNE et le Chabot.

## **2.2. La sensibilisation et la psychologie sociale pour répondre à la commande.**

Pour répondre à l'enjeu de protection des rivières, en pratiquant les sports et activités d'eau vive, nous nous sommes penchés sur une notion essentielle : la sensibilisation. Plus particulièrement, les différentes dimensions d'un bon fonctionnement de la sensibilisation à l'environnement sur un territoire. Il s'agit de penser à proposer des outils ludiques, pédagogiques et diversifiés à destination des pratiquants et du grand public, mais avec aussi une dimension humaine et une implication de chaque acteur du territoire, pour une bonne synergie autour de bonnes pratiques et de sensibilisation à l'environnement.

Au delà de la sensibilisation, à partir de nos recherches et réflexions précédentes<sup>109</sup>, nous nous sommes penchés sur une autre approche, celle de la psychologie sociale, en se demandant : comment faire pour obtenir d'autrui un acte qu'il ne réaliserait pas a priori ? Dans le but ici d'un enjeu collectif majeur : l'évolution des comportements vers une moindre empreinte écologique. Il existe plusieurs approches en psychologie sociale pour améliorer le comportement des individus. Une de celles-ci est la voie de la persuasion.<sup>110</sup>

Les théories de la persuasion postulent le propos suivant: la modification des attitudes et croyances des individus entraîne la modification des comportements. Pour vivre dans un monde plus durable, plus économe en ressources, plus respectueux de la biodiversité, des changements sont indispensables. À l'échelle individuelle ou collective, ces changements sont parfois difficiles à expliquer, lancer, pérenniser. Depuis plusieurs années, la socio-psychologie s'invite dans cette problématique, et est utilisée pour mieux comprendre les comportements, trouver les leviers pour favoriser le changement de comportement éco citoyen et durable.

---

<sup>109</sup> expliquées dans la partie précédente : 2.1. *Une étude sur des changements de comportements durables face à la Nature.*

<sup>110</sup> Rubens, Lolita, Xavier Brisbois, et Patrick Gosling. « Persuader, engager, ou les deux ? Promouvoir la volonté d'agir pour l'environnement », *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 24, no. 4, 2011, pp. 103-118.

En ayant étudié les bases des notions d'anthropologie dans notre mémoire de recherche, et notamment avec pour objet la Nature, nous nous sommes rapprochés de l'utilisation des sciences sociales comme un outil permettant de changer durablement les comportements. Il s'agit donc de penser à modifier les croyances et les connaissances des individus en profondeur, pour modifier leurs comportements de façon durable et leur rapport à la Nature, ici en passant par les milieux aquatiques.

La sensibilisation amène à faire passer des messages et des connaissances par des outils et des moyens humains. En plus de cela, nous avons réfléchi à une autre approche, plus profonde. Les avancées de la psychologie sociale et des sciences humaines ont permis de proposer d'autres outils et techniques pour favoriser le changement de façon plus douce, plus coopératrice ou engageante, de manière à ce que le citoyen ou la collectivité s'approprient eux-mêmes ce changement de comportement. Diverses exemples montre que cette façon de faire plus poussée de la sensibilisation amène à des résultats visibles : comme par exemple une expérience pilote en PACA montrant des résultats significatifs, sur le temps surtout, entre une campagne de communication classique et une communication engageante.

## Chapitre 3.

Un état des lieux sur le territoire ariégeois avec des rencontres des différents acteurs impliqués dans l'étude des sports et activités d'eau vive, intégrant les milieux aquatiques.

Dans cette partie, nous allons tout d'abord présenter la méthodologie appliquée pour établir des entretiens qualitatifs, dans le but de recueillir les informations auprès des différents acteurs impliqués dans la réflexion de notre étude. Puis de l'élaboration d'un questionnaire à destination des pratiquants et du grand public. Cette partie de notre méthodologie, en parallèle de l'état des lieux, fut le cœur de notre travail pour obtenir par la suite les résultats.

Nous allons ensuite présenter l'état des lieux des sports et activités d'eau vive, que nous avons effectué sur notre territoire d'étude : le département de l'Ariège.

Pour débiter ce travail, nous nous sommes posés les questions suivantes, en gardant en tête l'enjeu principal de cette étude de préservation et de valorisation des milieux aquatiques : Quels sont les outils mis en place pour la gestion intégrée et la protection des milieux et des espèces aquatiques ? Comment y sont intégrés les sports d'eau vive ? Quel est la place des sports et activités d'eau vive et quels sont les outils intégrant la gestion et la protection des milieux, impliquant ces activités ? Quels sont les impacts avérés et potentiels des sports et activités d'eau vive sur les milieux aquatiques ?

Nous nous sommes questionnés de la manière la plus pertinente possible pour établir un état des lieux simplifié, mais avec une vision la plus large possible pouvant être appliquée sur d'autres territoires, sachant que ce type d'étude n'a pas encore vu le jour sur le territoire de l'Ariège.

# 1. L'humain : au cœur de mon étude.

## **1.1. Recueillir les informations directement par les personnes concernées.**

Pour cette étude, nous avons effectué des entretiens qualitatifs, semi-directifs, auprès de différents acteurs pouvant être impliqués dans les sports et activités d'eau vive, intégrant la protection des milieux aquatiques. La méthode qualitative permet de récolter des données et des informations non mesurables. Cette méthode place l'enquêté au cœur du sujet d'étude. En parallèle de l'état des lieux que nous avons exposé précédemment, ces entretiens nous ont permis de recueillir des informations primordiales pour cette étude. Le but était de récolter des informations qui apportent des explications ou des éléments de preuves à notre travail.

Nous avons également établi un questionnaire, à destination du grand public, recueillant les perceptions des pratiquants ou touristes, autour des sports et activités d'eau vive.

Pour cela, nous avons sélectionné plusieurs catégories d'acteurs :

- Les professionnels des sports et activités d'eau vive.
- Les acteurs environnementaux (comprenant des associations de protection de l'environnement, mais aussi des acteurs institutionnels de gestion et de protection du territoire).
- Les institutionnels : de gestion de l'eau, touristiques et politiques.
- Les pratiquants
- Les propriétaires riverains.

Nous avons dû choisir des personnes spécifiques parmi ces acteurs, pour avoir un panel le plus large possible soit : en fonction de leur pouvoir d'action, de leur implication sur ces enjeux ou des contacts établis avec les associations France Nature Environnement et le Chabot. <sup>111</sup>

---

<sup>111</sup> Voir Annexe 1 : Liste des personnes interrogés

## 1.2. Création des guides d'entretiens et du questionnaire

Nous avons établi des **guides d'entretiens, nécessaires pour les entretiens qualitatifs**. Ce guide nous a permis de cadrer l'échange et d'aborder les thématiques clés incontournables du sujet d'étude.

Nous avons établi 4 différents types de guide d'entretien :

- un pour les professionnels des activités
- un pour les acteurs environnementaux
- un pour les riverains
- un pour les pratiquants

Les guides d'entretiens ont été mis en forme en 3 grandes parties : notre présentation et la présentation de l'étude et de nos attentes, des questions sur l'enquêté et son activité / ou ses missions , et une dernière partie portant sur sa vision des activités de pleine nature et impacts environnementaux.

Les questions étaient bien sûr nuancées, suivant les différents types d'acteurs<sup>112</sup>. Par exemple, pour la troisième partie, nous demandions au professionnel d'activité à quel endroit il pratiquait son activité, s'il incluait des recommandations ou des outils concernant les milieux à sa clientèle, et s'il avait des exemples de mauvais comportements rencontrés. Pour un acteur de l'environnement, nous demandons plutôt quels types d'activité il rencontrait sur les milieux aquatiques sur les sites sur lesquels il travaillait, mais aussi s'il rencontrait des incivilités sur ces milieux.

Des relances étaient effectuées à chaque question pour apporter plus de précision, ou de clarté à l'enquêté, après lui avoir laissé le libre arbitre et le temps de réflexion. Par exemple, pour la question des incivilités nous demandions : *Voyez-vous des incivilités par rapport à l'environnement de la part des différents usagers ? Relances : avez vous un souvenir de gestes choquants, dérangeants ? Quelle position prenez-vous ? Comment réagissez-vous ? Est ce que vous pouvez intervenir ?*<sup>113</sup>

---

<sup>112</sup> Voir Annexe 2 Les guides d'entretien : exemples

<sup>113</sup> Voir Annexe 2 Les guides d'entretien : exemples

Nous avons établi des guides d'entretiens spécifiques pour les acteurs institutionnels suivants : la responsable des activités outdoor à l'Agence de Développement touristique de l'Ariège, le Maire adjoint au service des sports et associations de Foix et à l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ces guides se sont basés sur les mêmes thématiques que les guides d'entretiens précédemment expliqués, mais en nuancant sur les missions et les actions mises en œuvre par ces institutions, que nous avons recherché au préalable, en demandant aussi l'apport de données d'étude.

Par exemple, pour l'ADT, nous demandions notamment en plus leurs axes de stratégies touristiques et s'ils existaient pour les sports d'eau vive, leur stratégie de communication sur les sports d'eau vive et leur importance.

Les riverains et pratiquants ont été respectivement interrogés au nombre de 2 et de 1 (pratiquant expert et ancien professionnel de kayak).<sup>114</sup> Les propriétaires riverains intéressés proposent aussi en parallèle des activités ouvertes au public. (un jardin exceptionnel, le Parc aux bambous, ainsi que l'association Reveas proposant des hébergements mais aussi des projets agroécologiques et d'éducation à l'environnement)

De plus, en ce qui concerne les pratiquants, grand public, nous avons établi par la suite un **questionnaire en ligne** qui a permis d'interroger plus rapidement un plus grand nombre de personnes. Il a été diffusé aux associations nous encadrant sur ce stage : FNE MP et la Chabot, qui l'ont diffusé autour d'eux, ainsi qu'à quelques professionnels qui ont essayé de le partager à leur clientèle.

Ce questionnaire s'est découpé en plusieurs parties :

- Une **présentation de la personne et du tourisme pratiqué** en général : âge, lieu de résidence, type de tourisme pratiqué en Ariège, vision du territoire, hébergement, restauration

---

<sup>114</sup>Voir Annexe 1 Liste des personnes interrogées

- Une présentation de sa **pratique des sports et activités d'eau vive** : pratiques déjà effectuées, les lieux, le niveau, autres activités de pleine nature pratiquées, ce qu'il recherche dans les activités d'eau vive, leurs critères de choix et les moyens de recherche de l'activité
- Une dernière partie porte sur **la vision de la personne sur les milieux naturels** lors de la pratique : sa sensibilité (notation), si les encadrants des activités d'eau vive les ont sensibilisé, à quels moments de l'activité, sur quelles thématiques et par quels moyens, s'il se rappelle d'une espèce en particulier, si la personne a été témoin d'une incivilité marquante sur les milieux aquatiques et sa réaction, et enfin ses besoins pour une pratique en parfaite connaissance du milieu naturel sur lequel elle s'effectue.

### **1.3. Méthodologie d'analyses des entretiens qualitatifs**

Les entretiens qualitatifs ont tous été enregistrés après l'accord de l'enquête, sauf en ce qui concerne un acteur riverain. Ils sont au nombre de 25 au total, comptant :

- 10 professionnels des sports et activités d'eau vive
- 10 acteurs environnementaux
- 3 acteurs institutionnels
- 2 propriétaire riverains

Pour retranscrire ces entretiens et faire ressortir les informations recueillies, nous avons établi des tableaux récapitulatifs. Un pour les acteurs environnementaux, un pour les professionnels et un pour les institutionnels. Sachant que le pratiquant interrogé est aussi un professionnel et que pour les riverains, un n'a pas été enregistré et le second compte aussi comme un acteur environnemental.

Les tableaux ont été effectués suivant le déroulement des guides d'entretiens, et le sujet des questions abordées. Voici l'exemple des sujets repris pour le tableau récapitulant les informations des professionnels des sports et activités d'eau vive :

Tableau 2 : Présentation du tableau récapitulatif des entretiens des professionnels des sports et activités d'eau vive.

	<b>Entretien 1 : ....</b>	<b>Entretien 2 : ....</b>
<b>Présentation</b>		
<b>Formations : besoins et outils</b>		
<b>Choix du parcours</b>		
<b>Activité</b>		
<b>Labels</b>		
<b>Clientèle</b>		
<b>Site</b>		
<b>Milieux</b>		
<b>Conflits d'usage</b>		
<b>Problématique milieux et espèces</b>		
<b>Besoins et outils</b>		
<b>Sensibilisation</b>		
<b>Partenariat</b>		

Source : Voir Annexe<sup>115</sup>

---

<sup>115</sup> Voir Annexe 3 : Tableaux récapitulatifs des entretiens

## 2. Présentation du territoire de l'étude : le département de l'Ariège.

Bien que ma commande s'est articulée vers un livrable pouvant être appliqué sur d'autres territoires, en tant que base générale, nous avons effectué une étude sur le département de l'Ariège. En cela, pour comprendre le contexte global des enjeux milieux - sports et activités d'eau vive, nous avons trouvé qu'il était indispensable de passer par une compréhension large du territoire, et notamment d'un point de vue de l'économie et de l'utilisation de l'eau.

### **2.1. Bref historique du département de l'Ariège.**

L'Ariège est un département pyrénéen frontalier de l'Espagne et de l'Andorre situé au sud de Toulouse. Cet espace relativement enclavé, dont l'habitat permanent ne s'étend qu'exceptionnellement au-delà des 1 000 mètres d'altitude, est entouré à l'ouest et à l'est par des axes de circulation transfrontaliers qui suivent depuis Toulouse les vallées de l'Ariège et de la Garonne. La vallée de l'Ariège connaît une forte urbanisation, faisant se rejoindre les aires urbaines de Foix et de Pamiers, en lien avec la métropolisation de l'agglomération toulousaine, dont l'aire urbaine s'étend jusqu'à l'entrée nord du département.

Au début du XIX, les Pyrénées ariégeoises est un pays peuplé, «les arrondissements de Foix et de Saint-Girons, dont la densité n'est aujourd'hui que de 22, ont atteint 53 habitants au km<sup>2</sup> au moment du maximum démographique de 1846»<sup>116</sup>.

L'Ariège connaissait des préoccupations vivrières très importantes, comme le relate Michel Chevalier: «Le paysan ariégeois continuait à être dominé par un désir d'autarcie, ou d'autoconsommation au moins partielle»<sup>117</sup>

L'agriculture n'était pas la seule ressource économique: à cela s'ajoutent la forêt, les mines et carrières, les industries, le commerce des denrées, et les migrations saisonnières.<sup>118</sup>

---

<sup>116</sup> Michel Chevalier, *L'ariège*, 1985

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> *Ibid.*

Avec des pénuries de bois, des crises liées à la forêt (restriction d'usage domaine forestier, guerre des demoiselles) au travail (disparition de la métallurgie catalane et des mines), à la nourriture (liées à certaines maladies), et à une surpopulation des montagnes, un exode rural se crée depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. A cela, s'ajoute un vieillissement de la population, et jusqu'en les années 1960 une agriculture vivrière qui a commencé à disparaître. Tout comme le reste de la France, l'Ariège a connu aussi une forte déprise agricole, accompagné « d'un exode massif et la déstructuration de son tissu socio-économique. » En effet, dans les années 2000 de nombreux sites industriels fermés comme l'usine Péchiney dans le Vicdessos en 2003, la papeterie Lédar à Saint Girons en 2010.

Bien que l'Ariège fut très marqué par un exode et un abandon des terres, une fuite vers la ville, elle a connu tout de même des arrivées importantes de populations : « C'est aussi un territoire caractérisé par l'empreinte de la néoruralité depuis les années 1970.<sup>119</sup>

Peu à peu, le paysage montagnard se ferme, les bois reconquièrent les pentes, les terrasses de cultures disparaissent sous les végétations, certaines installations hors cadres familiaux s'installent favorisant un regain de la population. Les zones de montagnes se transforment peu à peu en espace de détente, de loisirs pour les populations urbaines désirant s'extraire du cadre de vie offert par la ville pour profiter de celui de la campagne.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Ariège connaît un développement de ses infrastructures routières, notamment la liaison Toulouse Barcelone, la construction des tunnels d'Envalira et de Puymorens. Cela permet un désenclavement des vallées montagnardes. Ce qui permet l'essor du tourisme de masse, du tourisme vert et des sports de nature<sup>120</sup>. En effet, l'objectif est d'attirer le touriste, sans avoir un impact sur le milieu, « le paysage visible depuis la voie rapide doit donner aux touristes et autres voyageurs une image positive de la région et les inciter à tirer profit des ressources locales ».<sup>121</sup>

---

<sup>119</sup> Milian Johan. Eychenne, Corinne & Barthe, Laurence, « *Du symbole à l'action: agriculture et pastoralisme dans la politique du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises* », 2012

<sup>120</sup> Vergnolle Mainar, Christine. « Le choix des tracés routiers en zone de montagne : la traversée ariégeoise des Pyrénées », *L'Espace géographique*, vol. 30, no. 3, 2001, pp. 265-273.

<sup>121</sup> *Ibid.*

Les activités de pleine nature prennent aujourd'hui une place de plus en plus importante sur le territoire, et cet aspect, cœur de notre étude autour des enjeux autour des sports et activités d'eau vive et des milieux aquatiques sera expliqué plus en détail par la suite.

Pour une compréhension globale, dans notre réflexion, nous allons nous intéresser aux activités économiques globalement liées aux milieux aquatiques.

## **2.2. Activités économiques liées aux milieux aquatiques dans le département.**

### **2.2.1. Brève présentation de l'économie en Ariège.**

Parler d'économie revient à parler des grands secteurs de production : primaire, secondaire et tertiaire.<sup>122</sup>

Le **secteur primaire** rassemble « l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles », on retrouve là-dedans l'agriculture, la pêche, les forêts, les mines, les gisements.

Le **secteur secondaire** « regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation [...] plus ou moins élaborée des matières premières », à savoir l'industrie manufacturière, la construction.

Le **secteur tertiaire** peut être scindé en deux : marchands (commerce, transports, activités financières, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration...) et non marchands (administration publique, enseignement, santé humaine...).

Ci-dessous nous pouvons voir les établissements actifs en Ariège par secteur d'activité, nous avons souligné les établissements par code couleur qui correspond à un des secteurs de production.

---

<sup>122</sup> Vie publique, Au cœur du débat public, *Les Grands secteurs de productions : primaire, secondaire et tertiaire*, [en ligne]. Disponible sur :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/269995-les-grands-secteurs-de-production-primaire-secondaire-et-tertiaire>

RES T4 - Établissements actifs employeurs et postes salariés par secteur d'activité détaillé (A17) fin 2018

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>5 192</b>	<b>100,0</b>	<b>42 616</b>	<b>100,0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	248	4,8	434	1,0
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	154	3,0	979	2,3
Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0	0,0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	11	0,2	223	0,5
Fabrication de matériels de transport	9	0,2	922	2,2
Fabrication d'autres produits industriels	166	3,2	4 237	9,9
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	87	1,7	1 043	2,4
Construction	526	10,1	2 623	6,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	948	18,3	5 446	12,8
Transports et entreposage	117	2,3	1 586	3,7
Hébergement et restauration	467	9,0	1 658	3,9
Information et communication	36	0,7	133	0,3
Activités financières et d'assurance	207	4,0	844	2,0
Activités immobilières	97	1,9	263	0,6
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	527	10,2	2 081	4,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 041	20,1	18 400	43,2
Autres activités de services	551	10,6	1 744	4,1

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, FLORES en géographie au 01/01/2021.

Tableau 3: Les établissements actifs par activité en Ariège en 2018 ; source : INSEE.<sup>123</sup>

Le secteur tertiaire représente une grande part de l'activité économique ariégeoise. Dedans, nous y retrouvons les infrastructures liées au tourisme comme les hébergements, la restauration, ou encore – chose qui n'est pas citée – le tourisme vert et les grands sites touristiques. Ces établissements ne sont pas directement des structures liées à l'eau mais elles utilisent l'eau comme ressource potable, les stations de ski utilisent l'eau pour la transformer en neige afin de pallier le manque.

Le secteur secondaire vient ensuite. Nombreuses entreprises ont recours à l'eau pour transformer, collecter, produire un bien. En Ariège, nous pouvons citer certaines industries papetières, industries agro-alimentaires, ou encore des établissements dans la construction.

<sup>123</sup> INSEE, *Dossier Complet Département de l'Ariège*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-09>

Le secteur primaire est assez significatif. Il utilise, capte l'eau directement à la source pour ensuite irriguer des cultures, pour alimenter le bétail, pour entretenir des bassins de poissons ou encore produire de l'électricité

Si on regarde les chiffres des prélèvements d'eau en Ariège en 2019<sup>124</sup>, on remarque que la grande part de l'eau utilisée est celle des barrages, ensuite vient l'irrigation, l'eau potable, l'industrie et l'activité économique. En Ariège, c'est 156 375 653 m<sup>3</sup> d'eau qui sont prélevés dont presque 89 % d'eau en surface et 11% d'eau souterraine.

Nom d'usage	Prélèvement en m3	Proportion par année (%)
Eau turbinée (barrage)	101 022 287,00	64,60 %
Irrigation	28 628 028,00	18,30 %
Eau potable	20 226 574,00	12,90 %
Industrie et activité économique (hors irrigation et énergie)	6 498 764,00	4,20 %
	156 375 653,00	100 %

Tableau 4 : Les prélèvements en m3 d'eau en Ariège en 2019. Réalisé par Célestine Dufosse;

En définitif, parler de l'économie d'un territoire révèle son utilisation de l'eau. De ce fait, l'impact sur cette ressource et la pression exercée dessus, sera considérable si cela n'est pas réalisé durablement. L'eau, comme nous venons de le voir, sert donc à plusieurs usages : approvisionnement eau potable, approvisionnement eau pour l'industrie, irrigation et pêche commerciale, hydroélectricité, extraction granulats, rejets urbains et industriels (phytoépuration).

Nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement à l'eau en tant que source d'énergie : l'hydroélectricité. C'est le secteur utilisant le plus de prélèvement en eau. Cela en présentant comment ce secteur fonctionne puis en présentant ce secteur sur le département de l'Ariège.

<sup>124</sup> Eau France, *Données sur les prélèvements en eau en Ariège*, [en ligne]. Disponible sur : <https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees/codeDepartement/09/annee/2019>

### 2.2.2. Introduction sur l'hydroélectricité.

L'énergie hydraulique est la deuxième source d'énergie au monde et en tant qu'énergie renouvelable, elle est celle qui est la plus utilisée. En France, la production d'électricité d'origine hydraulique est partagée entre 4 régions majoritaires : Auvergne-Rhône-Alpes (45,6%), Occitanie (16,6%), Grand Est (14,3%) et PACA (14,5%).<sup>125</sup> L'hydraulique tient une part importante dans le contexte national, et l'implantation de ces structures à vocation énergétique hydraulique dans les 4 régions mentionnées ci-dessus, n'est pas anodine. En effet, ce sont des régions montagneuses dont les composantes naturelles que nous mentionnerons plus loin, sont favorables à l'implantation de centrales hydroélectriques. Il faut noter que « La région Midi-Pyrénées possède le plus grand nombre de centrales hydrauliques de petites puissances (près de 400-500 MW de puissance installée), grâce aux réservoirs d'eau que constituent la chaîne des Pyrénées et le Massif Central »<sup>126</sup>.

Les centrales hydroélectriques peuvent être différenciées selon leur grandeurs – donc leur puissance - il y a les grandes et les petites. Les grandes centrales (à savoir qui sont au-dessus de 10 MW) pour être installées doivent avoir deux composantes majeures : l'insertion dans un réseau très haute tension permettant le transport de l'énergie et la localisation d'industries grosses consommatrices. Les petites centrales sont en général des ouvrages inférieurs à 10 mètres, dont la puissance variera. Selon la puissance on parlera alors soit de petite centrale hydraulique (500 kW à 10 MW), soit de microcentrale (50 kW à 500 kW), ou encore de pico-centrale (< 50 Kw). Pour produire cette énergie hydroélectrique, deux grands principaux types de productions existent.<sup>127</sup>

---

<sup>125</sup> EDF, *l'hydraulique en chiffres*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/l-hydraulique-en-chiffres>

<sup>126</sup> Matthieu Fournier, Johanna Mesquita, Alain Mangin, *Évaluation scientifique de l'impact de l'hydroélectricité dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises*

<sup>127</sup> Matthieu Fournier, Johanna Mesquita, Alain Mangin, *Évaluation scientifique de l'impact de l'hydroélectricité dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises*

- les **centrales gravitaires** qui peuvent être classées selon deux types de fonctionnement. *Au fil de l'eau*, ce sont des centrales principalement installées en plaines, avec des retenues de faible hauteur, qui tirent profit du débit du fleuve. *Avec retenue (barrages ou lacs)*, ce sont des centrales qui se situent sur les lacs, typiques des zones en moyenne montagne. Ce sont des centrales avec une capacité de stockage importante, permettant un stockage saisonnier de l'eau.

- les **stations de transferts d'énergie par pompage** (S-T-E-P), ce sont des dispositifs artificiels qui pompent l'eau d'un bassin inférieur vers un autre supérieur en période de faible consommation. Ces stations ont la possibilité de « stocker de l'énergie produite par d'autres types de centrales lorsque la consommation est basse, par exemple la nuit, en mode turbinage, lors des pics de consommation ».

Dans nos régions montagneuses, la puissance de l'installation va varier en fonction de la hauteur de chute, du débit de l'eau. Il y a les centrales de haute chute, qui sont composées d'une grande hauteur mais d'un faible débit, et celle de moyenne chute dont le dénivelé est moyen mais comportant un débit assez important. Sur les cours d'eau au fond des vallées ou en plaine, ce sont des centrales de basse chute, composés de seuil qui dérivent l'eau, ces dernières ont un dénivelé faible tout en ayant un fort débit.

### 2.2.3. Histoire de l'hydroélectricité et cas de l'Ariège.

L'hydroélectricité se développe dans les années 1880. Elle était d'abord destinée à l'industrie puis s'est développée pour l'éclairage. Il faudra néanmoins attendre la fin du XIXe siècle pour voir l'expansion de la production hydroélectrique. En effet, avant cela la question du transport de l'énergie électrique pose problème. L'énergie hydroélectrique fut développée tout d'abord dans les Alpes, par Aristide Bergès, natif de l'Ariège, qui créa la Société d'éclairage électrique de Grésivaudan qui permit de transporter et commercialiser l'excédent d'électricité vers sa propre usine. Il fut le premier aussi à faire fonctionner une turbine par la force gravitationnelle de l'eau - chute d'eau -, il utilisera alors le terme de

houille blanche.<sup>128</sup>

L'essor de cette énergie fut aussi permis grâce à Marcel Deprez qui réussit à véhiculer l'énergie électrique sur une grande distance. Avant lui, il était difficile de transporter l'électricité, les usines de productions électriques devaient s'installer près des industries. La découverte de l'alternateur transformant le courant continu en courant alternatif a permis de rendre possible le transport de l'énergie.

L'Ariège est encore très peu fournie en barrage et chutes d'eau à la fin du XIXe siècle, elle est sous équipée, « Les raisons de ce sous-équipement sont multiples, combinant une faible demande en électricité conséquence d'un tissu industriel local très réduit, à différentes causes « techniques » (le problème du transport de l'énergie) et « naturelles », soit une structure physique de la Chaîne pyrénéenne moins favorable à la production hydroélectrique ». <sup>129</sup>

En effet, la chaîne pyrénéenne est moins élevée que les Alpes, elle possède moins de hauteur de chute et moins de pente, les précipitations sont inférieures, et les manteaux neigeux moins longs et importants. Les vallées qui descendent des Pyrénées se dirigent toutes vers la plaine et se divisent soit vers la Méditerranée soit vers l'Atlantique, à contrario des Alpes, où les eaux se dirigent toutes vers un collecteur unique : le Rhône.<sup>130</sup>

Toutefois, l'Ariège possède des pentes raides, inclinées et très inégales. En outre, bien qu'il n'y ait pas ou peu de glaciers, le territoire est doté de nombreux lacs. Le débit des cours d'eau est important mais par la faible existence des glaciers, les débits s'abaissent après la fonte des neiges.<sup>131</sup>

---

<sup>128</sup> Selon le géographe Henri Cavailles, « la houille blanche, c'est aujourd'hui l'énergie des eaux courantes, qu'elles proviennent des glaciers permanents et des neiges hivernales, ou simplement des torrents de montagne, des lacs et fleuves. C'est l'énergie de tous les cours d'eau, entendue comme force motrice, et plus particulièrement celle que l'on utilise par l'intermédiaire du moteur électrique, sur place ou à distance ». Cité par Jean-Yves Puyo, *Le développement de la houille blanche dans les Pyrénées Occidentales. Les Premiers temps (1900-1925)*, dans *Innovation dans la gestion environnementale des territoires de montagne*, 2009

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> Henri Cavailles, *La houille blanche dans les pyrénées française*, dans *Annales de Géographie*, n°156, 1919

<sup>131</sup> *Ibid*

Il faudra attendre la première guerre mondiale pour que l'Ariège connaisse l'essor de l'hydroélectricité. L'objectif premier de ce développement fut de pouvoir répondre aux besoins de la nation pour se reconstruire. Le réseau électrifié ferroviaire va aussi favoriser l'émergence de travaux d'aménagements des chutes d'eau et de barrages. C'est la compagnie des chemins de fer du midi par exemple qui « entame la construction du barrage de Oule » dans les Hautes Pyrénées, et plus tard, cette dernière créera la Société Hydroélectrique du midi (SHEM).<sup>132</sup> Après la seconde guerre mondiale, l'effort pour la reconstruction de la nation est de retour, l'état va nationaliser certaines entreprises, ce qui aura comme conséquences une émergence de la filière hydroélectricité. En 1946, trois grandes entreprises furent créées : Electricité de France (EDF), Gaz de France (GDF) et Charbonnages de France. L'état, à travers EDF, va investir dans la reconstruction et favoriser le développement économique de la France qui va entrer dans l'époque de 30 glorieuses, et il développera alors la construction massive de barrages en France.

En Ariège, un certain nombre de barrages et centrales ont vu le jour, citons à titre d'exemple le barrage de l'étang d'Izourt (1940) le barrage d'Araing (1942), le barrage de Gnioure (1950), La centrale de Pragnères en (1953), l'Usine de Bordes sur Lez en 1955, le barrage de Naguilhes (1957), la centrale de L'hospitalet en 1960, le barrage de Castillon sur Lez (1970), le barrage de Pla de Soulcem (1983), Garrabet (1984), Laparan (1985), Montbel (1985).

### 3. Présentation des outils de gestion et de protection des rivières en Ariège.

Dans cette partie, nous allons présenter les gestionnaires des rivières en Ariège, ainsi que les outils. Nous allons également exposer les mesures de protection impliquant les milieux et espèces aquatiques sur le territoire.

---

<sup>132</sup>Les Pyrénées, *L'hydroélectricité*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lespyrenees.net/page/lhydroelectricite>

### **3.1. Présentation de la gestion intégrée des rivières en Ariège.**

«Si le riverain d'une rivière est le premier attentif à son état, tous les acteurs du bassin versant sont concernés.»<sup>133</sup>

C'est en effet à cette échelle – d'un point de vue global - que doit être comprise la gestion, la protection et la valorisation des milieux aquatiques. Pour ce faire, deux entités majeures interviennent sur les cours d'eau de notre territoire d'étude :

- L'Agence de l'Eau, comme celle de l'Adour Garonne.
- Les syndicats de rivières, comme le SYMAR-Val-d'Ariège.

Le bassin Adour Garonne se décline en plusieurs sous bassins hydrographiques : l'Adour, la Charente, la Dordogne, la Garonne, le littoral et les espaces côtiers, le Lot, le Tarn-Aveyron et les eaux souterraines. Soit un total de 117650 km<sup>2</sup> de superficie comprenant deux châteaux d'eau naturels à savoir les Pyrénées et le Massif Central.<sup>134</sup>



Cartographie 2 :

Carte du territoire du territoire géré par l'agence Adour Garonne.

Source : DREAL Occitanie.

<sup>133</sup> Eau France, *La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.eaufrance.fr/la-gestion-la-protection-et-la-restauration-des-cours-deau>.

<sup>134</sup> Agence de l'eau Adour-Garonne, *Le bassin Adour Garonne*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.eau-grandsudouest.fr/agence-eau/bassins-territoires/bassin-adour-garonne>





Cartographie 4 : Carte du territoire du SYMAR Val d'Ariège.

Source : SYMAR Val d'Ariège.

Le SDAGE définit pour 6 ans les priorités de la politique de l'eau dans le bassin, il précise les orientations de la politique de l'eau, donne des échéances pour atteindre le bon état des milieux aquatiques, et détermine ce qu'il convient de faire pour préserver ou améliorer les milieux. Ce sont les actions opérationnelles à réaliser pour atteindre les objectifs fixés, appelé programme de mesures (PDM).<sup>135</sup>

Le SDAGE Adour Garonne a identifié 4 priorités d'actions primordiales : créer les conditions de gouvernances favorables, réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative (maintenir une quantité d'eau suffisante) et préserver et restaurer les milieux aquatiques.

Ensuite, il y a le SAGE, qui est une déclinaison du SDAGE. Il s'effectue sur une échelle plus locale et vise à concilier développement des différents usages tout en assurant leur satisfaction, et la protection des milieux aquatiques. Il est cadré juridiquement par le code de l'environnement. Celui-ci est un instrument primordial de la mise en œuvre de la **directive cadre sur l'eau (DCE)**. Le SAGE du bassin versant des Pyrénées Ariégeoises est en cours d'élaboration, l'émergence de sa réflexion a été réalisée en 2015.

<sup>135</sup> Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne & Comité de bassin Adour-Garonne, *Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux Programme de mesures du Bassin Adour-Garonne - SDAGE PDM 2016-2021 Un nouvel élan pour l'eau*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ariège.gouv.fr/content/download/14552/93646/file/05-Plaquette%20SDAGE-PDM%202016-2021%20%20.pdf>

De plus, il y a le MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature), qui a pour objectif de faciliter la cohérence des actions de police, de financement et d'ingénierie pour la mise en œuvre des politiques de l'eau, cette dernière est dirigé par la Direction Départementale des Territoires, en en Ariège il a été créé le 8 mars 2011. Pouvant intervenir en tant que police de l'eau (administrative ou judiciaire) contre la dégradation des milieux aquatiques : le service Eau & Risques de la Direction Départementale des Territoires, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Gendarmerie nationale, la Police nationale et les maires.

Enfin, nous pouvons parler des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT). C'est un outil opérationnel de la MISEN établi sur 4 ans, constituant la déclinaison locale des PDM et des SDAGE. Ils permettent la mise en œuvre de mesures de gestion, qui définit les actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE. Pour 2013 – 2015, le PAOT de l'Ariège a fixé 96 actions, dont 35 terminées, 36 engagées et 26 à engager.<sup>136</sup>

### **3.2. Protections impliquant les milieux aquatiques et des espèces emblématiques en Ariège.**

Pour mieux protéger les espèces et milieux aquatiques d'un territoire, à travers les sports et activités d'eau vive, il est bien sûr primordial de connaître les zones de protection et les espèces que les activités peuvent rencontrer. Au sein des milieux aquatiques en Ariège, nous avons plusieurs espèces emblématiques, certaines endémiques et protégées. Nous pouvons citer des exemples, d'une liste non exhaustive d'espèces pouvant être rencontrées dans les milieux aquatiques de l'Ariège :

- le desman des Pyrénées, espèce protégée par un plan national de protection, le Programme Life+ Desman, et inscrit sur liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en tant que « Vulnérable » (VU),
- le chabot, espèce menacée sur liste rouge également,

---

<sup>136</sup> Préfet de l'Ariège, Bilan démarche PAOT, [en ligne]. Disponible sur : [https://www.ariège.gouv.fr/content/download/4891/27398/file/PAOT\\_2013\\_2015.pdf](https://www.ariège.gouv.fr/content/download/4891/27398/file/PAOT_2013_2015.pdf)

- l'euprocte des pyrénées, espèce protégée menacée par la modification des cours d'eau et par l'introduction de poissons
- la loutre d'Europe : de retour en Ariège après une absence de plusieurs décennies, depuis les années 2000).



Photographie 1: Photo du Desman des Pyrénées.

Source : PNR des Pyrénées Ariégeoises.

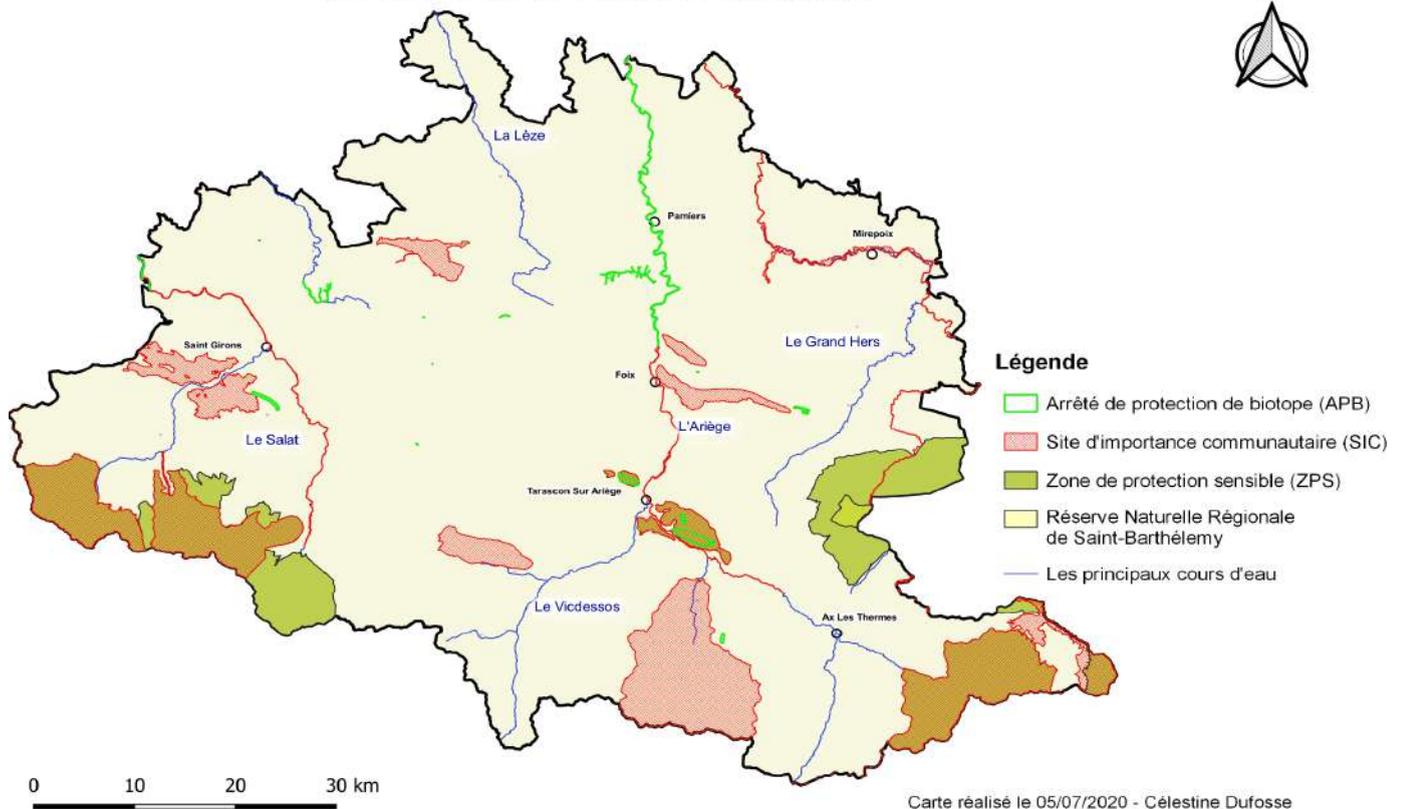


Photographie 2: Photo de l'Euprocte des Pyrénées

Source : PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Mais nous avons également les invertébrés aquatiques, indicateurs de bonne qualité des cours d'eau comme : les plécoptères, les trichoptères, et les éphémères.

## Les zones de protection en Ariège



Cartographie 5 : Les zones de protection en Ariège, prenant en compte les milieux aquatiques..

Source : Célestine Dufosse.

Nous avons répertorié plusieurs zones de protection, pouvant entrer en compte dans les sports et activités d'eau vive, passant par les milieux aquatiques.

Pour ce qui est des sites Natura 2000 en Ariège, il existe 12 Directives habitats et 6 Directives oiseaux.<sup>137</sup> Il y a plusieurs sites Natura 2000 concernés par notre étude sur les sports et activités d'eau vive et les milieux aquatiques : le long de l'Ariège, dans la vallée de l'Aston concernant les milieux aquatiques et adjacents aux cours d'eau dans la vallée de l'Ariège.

<sup>137</sup> Le Portail des sites natura 2000 en Ariège, Natura 2000 en Ariège - Accueil, [en ligne], Disponible sur : <https://natura2000ariego.fr/>

Ensuite, nous avons répertorié les arrêtés de protection de biotope. Il y en a 18 en Ariège. En lien avec les milieux aquatiques, nous avons relevé : à l'Artigues pour les écrevisses à pattes blanches et sur l'Ariège à différents endroits pour les salmonidés, poissons migrateurs. Aucun de ces arrêtés ne réglementent les activités naturelles. L'APB peut réglementer les activités mais cela doit être prouvé scientifiquement et techniquement.<sup>138</sup>

Nous avons répertorié les réserves, nous apportant des données et réflexions naturalistes pour cette étude. Les réserves présentes en Ariège sont : la réserve naturelle régionale du Massif de St Barthélémy créée en 2015 sur la commune de Montségur. Cette réserve possède une grande richesse naturelle. Avec des milieux humides divers , tourbières, une partie cirque glaciaire, qui ont été protégés car non exploités. Ainsi que des milieux alpins : il s'agit du plus haut massif nord-pyrénéen, et des pelouses calcicoles subalpines, où s'y trouve une grande concentration de variétés faunistiques et entomologiques. Les cours d'eau ont été peu modifiés et on y retrouve le desman des Pyrénées.

Les espèces emblématiques sur la réserve : le lagopède, l'androsace de lambeli (protégée au niveau national) et d'autres espèces comme : le chabot (mesures protection), le desman des pyrénées, et l'euprocte des Pyrénées. Pour ces espèces, les personnes de la réserve sont assermentées et peuvent donner un contravention de 4e classe s'il y a dérangement.

Nous avons également été en contact avec le gestionnaire d'une autre réserve : celle de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage d'Orlu. Bien qu'il n'y ait peu d'activité d'eau vive sur cette réserve, cette personne est aussi le technicien de l'Office Française de la Biodiversité pour la délégation ariégeoise (établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation). L'OFB ayant une délégation "eau" : anciennement l'ONEMA (Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques), il a été dissous fin 2016 pour devenir l'une des directions de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), devenue en 2020 l'Office français de la biodiversité (OFB).

---

<sup>138</sup> Voir dans cette partie, 4.1. Les impacts potentiels et avérés des sports et activités d'eau vive.

Nous avons également pu discuter avec des personnes sur la réserve naturelle régionale Confluence Garonne Ariège, créée en 2015 au sud de l'agglomération toulousaine, concernant les activités d'eau vive, bien que celle-ci n'est pas sur le territoire mais en aval, en Haute-Garonne. Ils sont également assermentés et ont mis en place des emplois de médiateurs sur la réserve.

D'autres acteurs en tant qu'association de protection de l'environnement agissent pour la protection des cours d'eau, nous avons bien sur le Chabot, mais aussi l'Association Nationale pour la Protection des Eaux & Rivières Truites, Ombres, Saumons (ANPER-TOS). Cette association a été créée par des pêcheurs inquiets de la dégradation croissante des rivières, fondée en 1958. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1985.

Nous avons aussi pu rencontrer une personne de l'ANA-CEN : L'Ana – Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège se consacre à l'étude des milieux naturels, de la faune et de la flore et aux relations qui lient l'homme et la nature.

Nous pouvons aussi parler du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Créé en 2009 sur 138 communes des Pyrénées Ariégeoises. La Région Occitanie et le Département de l'Ariège se sont associés dans un syndicat mixte pour gérer le Parc. Ils ont signé la Charte du Parc, qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions. L'État a approuvé la Charte et est engagé aux côtés des signataires de la Charte pour la mise en œuvre des actions proposées. Les objectifs du PNR sont d'impulser ou de mener des actions dans : la protection de la faune et de la flore, la restauration du patrimoine bâti, la préservation des paysages, la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables, le management environnemental, l'éducation au territoire, la valorisation de la forêt et du bois, la promotion des savoir-faire et produits locaux, le tourisme durable.

En sachant ces mesures de protection, des actions et des comportements spécifiques peuvent être mis en place, ainsi qu'une valorisation de ces zones de protection par les activités d'eau vive.

## 4. La place des activités de pleine nature et des sports et activités d'eau vive dans le département de l'Ariège.

### 4.1. Recensement et analyse des activités de pleine nature et d'eau vive en Ariège

Les sports de nature en général se sont développés au cours du xxe siècle. En effet, les sports en milieu naturel « sont liés à une culture énergétique, contemplative et prométhéenne dans la volonté de dominer la nature, son corps et les éléments »<sup>139</sup>.

Ce développement a pu être réalisé par les innovations tant technologiques, commerciales, ou ludiques, permettant de dompter les éléments et de s'affranchir des contraintes naturelles de notre corps. L'Ariège a connu une disparition de ces activités industrielles traditionnelles, comme nous l'avons vu précédemment<sup>140</sup>, ce qui a conduit à une réorientation de l'économie locale vers d'autres secteurs dont ceux de loisirs et du tourisme.

En 2021, 1846 équipements sportifs sont référencés en Ariège sur le site de recensement des équipements sportifs.<sup>141</sup>

Les principales communes équipées en offre sportive étant celle du Pays de Foix, de Pamiers, des Vallées d'Ax, du Pays d'Olmes, de Tarascon. Un diagnostic établi en 2013, avait référencé en ariège 801 équipement sportifs - et a permis de cartographier ces équipements comme le montre la carte en page suivante.

---

<sup>139</sup>Jean Corneloup, « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 2, n° 3 | Décembre 2011, mis en ligne le 04 décembre 2011. URL : <http://journals-openedition.org/gorgone.univ-toulouse.fr/developpementdurable/9107> ; DOI : <https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.4000/developpementdurable.9107>

<sup>140</sup> Voir dans cette partie, 1.1. *Bref historique du département de l'Ariège.*

<sup>141</sup>Ministère chargé des sports, Recensement des ESI, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.res.sports.gouv.fr>



Cartographie 6 : Etats des lieux de l'offre sportive en Ariège.

Source : « Etude préparatoire au Schéma Départemental des Politiques Sportives de l'Ariège » 2012-2013, CG09, CONCEVO, données RES.

Le placement de ces équipements sur ces communautés de communes se situe sur des bassins de vie comme celui du Pays de Foix ou de Pamiers, dépassant les 20 000 habitants et alignés sur un axe routier et ferroviaire important : Toulouse Andorre. Néanmoins, il faut noter que l'implantation de ces équipements ne correspond pas forcément à un bassin de vie majeur (voir tableau ci-dessous). Si nous prenons l'exemple de la CC des Vallées d'Ax ou bien celle d'Auzat et du Vicdessos, qui est aussi représentative d'un grand nombre d'équipements, nous pouvons voir que le nombre total d'équipements dépasse la barre des 100, tandis que la population est comprise en 1000 et 5000. Nous pouvons par conséquent, dire que ces secteurs-ci, sont des zones favorisés pour l'aménagement d'équipements sportifs de pleine nature, de part la richesse des espaces naturels présents : escalade, randonnée, via ferrata, canyoning.

	Nb total d'équipements*	% total d'équipements	Population
CC du Pays de Foix	186	10,08 %	20 897
CC du Pays de Pamiers	185	10,02 %	28 105
CC des Vallées d'Ax	182	9,86 %	5 487
CC du Pays d'Olmes	153	8,29 %	15 347
CC du Pays de Tarascon	136	7,37 %	8 760
CC du Pays de Mirepoix	119	6,45 %	10 332
CC de l'Agglomération de St-Girons	110	5,96 %	11 813
CC d'Auzat et du Vicdessos	106	5,74 %	1 421
CC du Castillonnais	90	4,88 %	2 968
CC du Canton d'Oust	84	4,55 %	2 901
CC du Canton de Varilhes	71	3,85 %	10 798
CC du Seronnais 117	66	3,58 %	3 355
CC de Saverdun	62	3,36 %	10 640
CC de l'Arize	56	3,03 %	4 150
CC du Canton de Massat	56	3,03 %	1 835
CC de Lèze	52	2,82 %	6 578
CC du Bas Couserans	48	2,60 %	3 023
CC du Donezan	28	1,52 %	524
<b>TOTAL</b>	<b>1846</b>	<b>100%</b>	<b>152684</b>

Tableau 5 : Recensement des équipements par communautés de communes en Ariège.

Source : Ministère en charge des sports - RES (01/09/2021), repris par Célestine Dufosse

\*les équipements correspondant à tous types d'infrastructures permettant la pratique de l'activité sportive : en plus des terrains, salles de sports etc, nous trouverons par exemple les dispositifs de franchissement ou bien les points d'embarquement, pour le canoë-kayak par exemple.

L'étude de 2013 faisait apparaître une trentaine de familles d'activités physiques et sportives permises par les équipements, les principales étant le tennis, le football, les sports de boule, le basket-ball et la gymnastique-fitness-wellness.

Toujours selon cette même étude, les équipements sportifs en Ariège sont relativement récents par rapport à la moyenne nationale : «66 % des équipements ont moins de 30 ans, contre 57 % pour la moyenne régionale.»

Date mise en service	Ariège	Midi Pyrénées
Avant 1945	1,5 %	1,5 %
1945 – 1964	6,4 %	6,4 %
1965 - 1974	9,2 %	12,7 %
1975 – 1984	17,2 %	22,1 %
1985 – 1994	36,2 %	25,5 %
1995 – 2004	21,4 %	21,4 %
À partir de 2005	8,0 %	10,4 %

Tableau 6 : Dates de création des équipements sportifs en Ariège (comparaison régionale).

Source : « Etude préparatoire au Schéma Départemental des Politiques Sportives de l'Ariège » 2012-2013, CG09, CONCEVO, données RES. Repris par Célestine Dufosse.

En ce qui concerne **les sports de nature en Ariège**, les activités de nature les plus représentées sont les suivantes :

	Nb ESI permettant la pratique de sport de nature	
Spéléologie	284	34,2 %
Randonnée pédestre	277	33,3 %
Escalade	94	11,3 %
VTT / vélo trial	68	8,2 %
Parapente	52	6,3 %
Randonnée équestre	44	5,3 %
Canyonisme	38	4,6 %

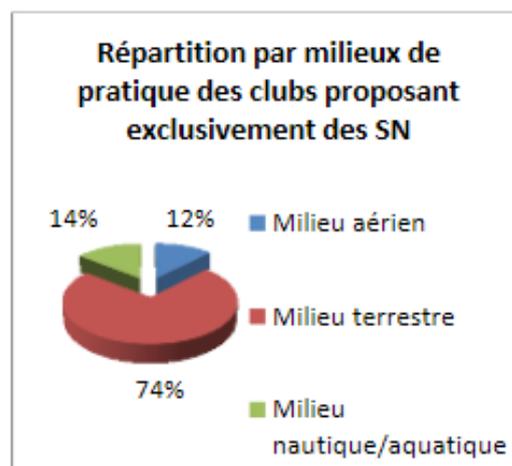
Tableau 7 : ESI (équipements des Espaces, Sites et Itinéraires) des sports de Nature en Ariège.

Source : « Etude préparatoire au Schéma Départemental des Politiques Sportives de l'Ariège » 2012-2013, CG09, CONCEVO, données RES.

Nous pouvons voir dans le tableau ci-dessus une surreprésentation des sports de nature en milieu terrestre, et c'est en effet ce qu'indique le rapport de 2013 sur la page suivante

Figure 6 : Répartition par milieux de pratique des clubs proposant exclusivement des sports de nature en Ariège

Source : « Etude préparatoire au Schéma Départemental des Politiques Sportives de l'Ariège » 2012-2013, CG09, CONCEVO, données de l'enquête spécifique auprès des Comités Départementaux et des clubs sans comité départemental de la discipline sur le département de l'Ariège.



Pour ce qui est des sports nautiques et aquatiques, 11 catégories d'activités ont été répertoriées en 2013 : baignade de loisirs, canoë de randonnée, canyonisme, dériveur / multicoques / courses océaniques / au large / voile modèle / traditionnelle / match racing, motonautisme / jet hydrojet / Aéroglisseur, nage en eau viv, planche à voile, raft (embarcation gonflable), rodéo freestyle, ski nautique classique / course / à figure libres / nupieds / kneeboard / wake board et téléski nautique.

Dans cette étude, la pêche n'a pas été mentionnée puisqu'il n'y a pas à proprement parler d'équipements sportifs permettant sa pratique. Notons juste qu'en Ariège, il existe 42 AAPPMA et 5 clubs de pêche. Selon le tour de France de génération pêche, il y aurait entre 15000 et 20 000 pêcheurs en Ariège.<sup>142</sup>

Et selon un dossier publié par l'ADT en 2019, il y aurait 14300 cartes de pêche annuelles vendues sur le territoire ariégeois.<sup>143</sup>

Dans le tableau suivant, nous allons montrer le type et le nombre d'équipements sportifs par communauté de commune. La pêche, le paddle ou bien encore la baignade de loisir sur site aménagé ne seront pas répertoriés puisqu'il n'y a pas d'aménagements à proprement parler et que ces pratiques peuvent s'effectuer à n'importe quel endroit.

<sup>142</sup> Fédération Nationale de la Pêche en France, DOSSIER DE PRESSE, 3e édition Le Tour de France de Génération Pêche, Du 7 au 29 juillet 2018, 46 p.

<sup>143</sup> ADT Ariège, Chiffres clés du tourisme en Ariège Pyrénées, 28 p

	Type et nombre équipement de sport nature en milieu aquatique					Total
	Canoë-kayak, Raft	Nage en Eau vive	canyoning	Ski nautique /loisir	Planche à voile, dériveur, Multicoques...	
CC du Pays de Foix	7	1	0	0	1	9
CC du Pays de Pamiers	4	0	0	0	0	4
CC des Vallées d'Ax	1	0	7	0	0	8
CC du Pays d'Olmes	2	0	0	0	0	2
CC du Pays de Tarascon	2	0	0	1	0	3
CC du Pays de Mirepoix	13	0	0	0	2	15
CC de l'Agglomération de St-Girons	0	0	1	0	0	1
CC d'Auzat et du Vicdessos	0	0	12	0	0	12
CC du Castillonnais	0	0	6	0	0	6
CC du Canton d'Oust	5	0	12	0	0	17
CC du Canton de Varilhes	4	0	0	0	0	4
CC du Seronnais 117	0	0	1	0	0	1
CC de Saverdun	4	0	0	1	0	5
CC de l'Arize	0	0	0	0	0	0
CC du Canton de Massat	0	0	0	0	0	0
CC de Lèze	0	0	0	0	0	0
CC du Bas Couserans	0	0	0	0	0	0
CC du Donezan	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>87</b>

Tableau 8 : Type et nombre d'équipements de sports et activités aquatiques en Ariège.

Source : ministère en charge des sports - RES (01/09/2021) - par Célestine Dufosse

Au total, 87 équipements sportifs dans les 5 catégories mentionnées dans le tableau ci-dessus sont représentés. Cette figure nous montre que des communes excentrées des principaux bassins de vie ou bien des axes routiers majeures, sont grandement équipées en infrastructures. Ce sont des territoires qui permettent le déploiement de ces activités – les sports d'eau vives - par leurs caractéristiques morphologiques, hydrologiques, physiques et naturelles.

#### Les sports d'eau vives : canyoning et canoë-kayak, un partage de la ressource

En Ariège, il y a 400 km de parcours praticable en eau vive, 12 structures proposant du canoë kayak, rafting et autres se partagent ce linéaire.

Ces structures peuvent être tout d'abord différenciées entre deux groupes : ceux de la fédération sportive nationale et les entrepreneurs privés.

Les entrepreneurs privés peuvent être dissociés en deux parties, ceux proposant un lieu d'accueil avec d'autres prestations et ceux offrant un service de location canoë kayak. En définitive, nous pouvons classer le type d'acteurs de canoë kayak en trois parties : faisant partie de la fédération sportive nationale (club), les entrepreneurs privés (service de location encadré ou non), les entrepreneurs privés mixte (proposant d'autres services)

Nom	Type	Activité	Localisation	Autre prestation	Date création
<u>Ariege Evasion</u>	Entrepreneur privé mixte	Canoe kayak, spéléologie, via ferrata, randonnée, cascade de glace, alpinisme, escalade, VTT/Arapaho trotinette de descente	<u>Omolac Ussat Les bains</u>	Camping	1991
<u>Waterploof</u>	Entrepreneur privé	Canoe Kayak, Rafting, Canocraft, Stand Up Paddle	<u>Sinsat</u>		2004
<u>Yakay Kayak</u>	Entrepreneur privé	Canoe Kayak, Pédalo, Stand Up Paddle, Stand Up Paddle géant	<u>Léran</u>		inconnue
<u>Foix Canoe Kayak Club</u>	Fédération Nationale	Canoe Kayak, Rafting	Foix		2002 (première création d'un club années 60 – 70): Le Club Nautique Ariégeois
<u>Haut Couserans Kayak Club</u>	Fédération Nationale	Rafting, Nage en eau vive (hydrospeed), Canoe Kayak	<u>Soueix-Rogalle</u>		1993
<u>Rock and Roll rafting</u>	Entrepreneur privé	Rafting, Canoe gonflable, kayak gonflable	Foix		2013
<u>Camin Ariège Pyrénées</u>	Entrepreneur privé	Rafting, Canyoning, Randonnée, Raquettes, Escalade, Accrobranche	<u>Saint Paul de Jarrat</u>	Animation Nature	2018
<u>Acc'eau</u>	Entrepreneur privé	Rafting, Hydrospeed, Canyoning, Escalade, Via Corda	<u>Bélésta</u>		2011
<u>La belle verte</u>	Entrepreneur privé Mixte	Canoe Kayak, Rafting, Accrobranche	<u>Le Vermet d'Ariège</u>	camping	2008
<u>Atalya Canoe</u>	Entrepreneur privé	Canoe Kayak	<u>Mazères</u>		inconnue
<u>Hydro &amp; fun</u>	Entrepreneur privé	Canoe Kayak, Stand Up Paddle, Hydrospeed, Rafting,	<u>Prayols</u>		inconnue
<u>Canoe Kayak Saverdun</u>	Fédération Nationale	Canoe Kayak	Saverdun		inconnue
<u>Club de Canoe Kayak Multisport</u>	Fédération Nationale	Canoe Kayak	<u>Mirepoix</u>		inconnue

Tableau 9 : Recensement de structures proposant du canoë kayak et disciplines associées en Ariège.

Source : Célestine Dufosse.

Ce tableau nous montre l'étendue des acteurs proposant du canoë kayak, comptabilisé à 13. Pour beaucoup d'entrepreneurs privés, leur gamme d'activité est élargie afin de répondre le plus possible à la demande des usagers, mais aussi pour pouvoir avoir une offre d'activité sur toute l'année. Comme autre activité nous pouvons noter l'hydrospeed, le rafting, le canoë et le kayak gonflable, le paddle ou encore le pédalo.

Pour ce qui est du canyoning nous avons choisi de classer les acteurs en 4 catégories :

- entrepreneur privé spécialisé sport vertical de montagne (abrégé en EPSPM)
- entrepreneur privé multisport (abrégé EPM)
- rassemblement professionnel multi acteur (abrégé RPM)
- entrepreneur privé autre (abrégé EPA, exemple : parc de loisirs)

Nom	Type	Activité	Localisation	Autre prestation
Adret Canyon	EPSPM	Canyoning	Cazenave-Serres-et-Allens	
Acc'eau	EPM	Rafting, Hydrospeed, Canyoning, Escalade, Via Corda	Bélésta	
Pyrene Evasion	EPSPM	Canyoning, skil alpin	Foix	
Spéleo Canyon Ariège	EPSPM	Canyoning, spéléologie	Niaux	
Escalade Canyon	EPSPM	Canyoning, escalade	Saurat	
Ici ou Ailleurs	EPM	Canyon, Spéléologie, Randonnée, via ferrata,	Tarascon sur Ariège	Travaux en hauteur, élagage, étude scientifique naturaliste
Camin Ariège Pyrenees	EPM	Rafting, Canyoning, Randonnée, Raquettes, Escalade, Accrobranche	Saint Paul de Jarrat	Animation Nature
Sibelle Escapade	EPM	Canyoning, Escalade, Raquette, Via Ferrata, Spéléologie, Randonnée	Rabat-Les-Trois-Seigneurs	
Wesh Canyon	EPSPM	Canyoning	Tarascon Sur Ariège	
VertiKarst	EPSPM	Canyoning, Escalade, Spéléologie	Auzat	
Zen Aventure	EPSPM	Canyoning, Escalade,	Mérens-Les-Valls	Sophrologie
Caverne et Canyon	EPM	Spéléologie, Canyoning, Rafting, Escalade	Auzat	
MontCalm Aventure	EPA	Canyoning, Via ferrata, Accrobranche, VTT, Spéléologie, Randonnée Aquatique, Escalade, Randonnée	Auzat	
Bureau des Guides d'Ariège	RPM	Alpinisme, Arapaho, Canyoning, Escalade, Marche nordique, Accrobranche, Rafting, Via ferrata, VTT, Cascade de glace, Raquette, Ski	Ax les Thermes	
Akrobranch	EPA	Canyoning, Accrobranche, Via Ferrata, Paintball,	Orlu	
Steph Canyoning Ariège	EPSPM	Canyoning	Mercus Garrabet	
Horizon Verticale	EPSPM	Canyoning, Spéléologie, Escalade	Saint Girons	

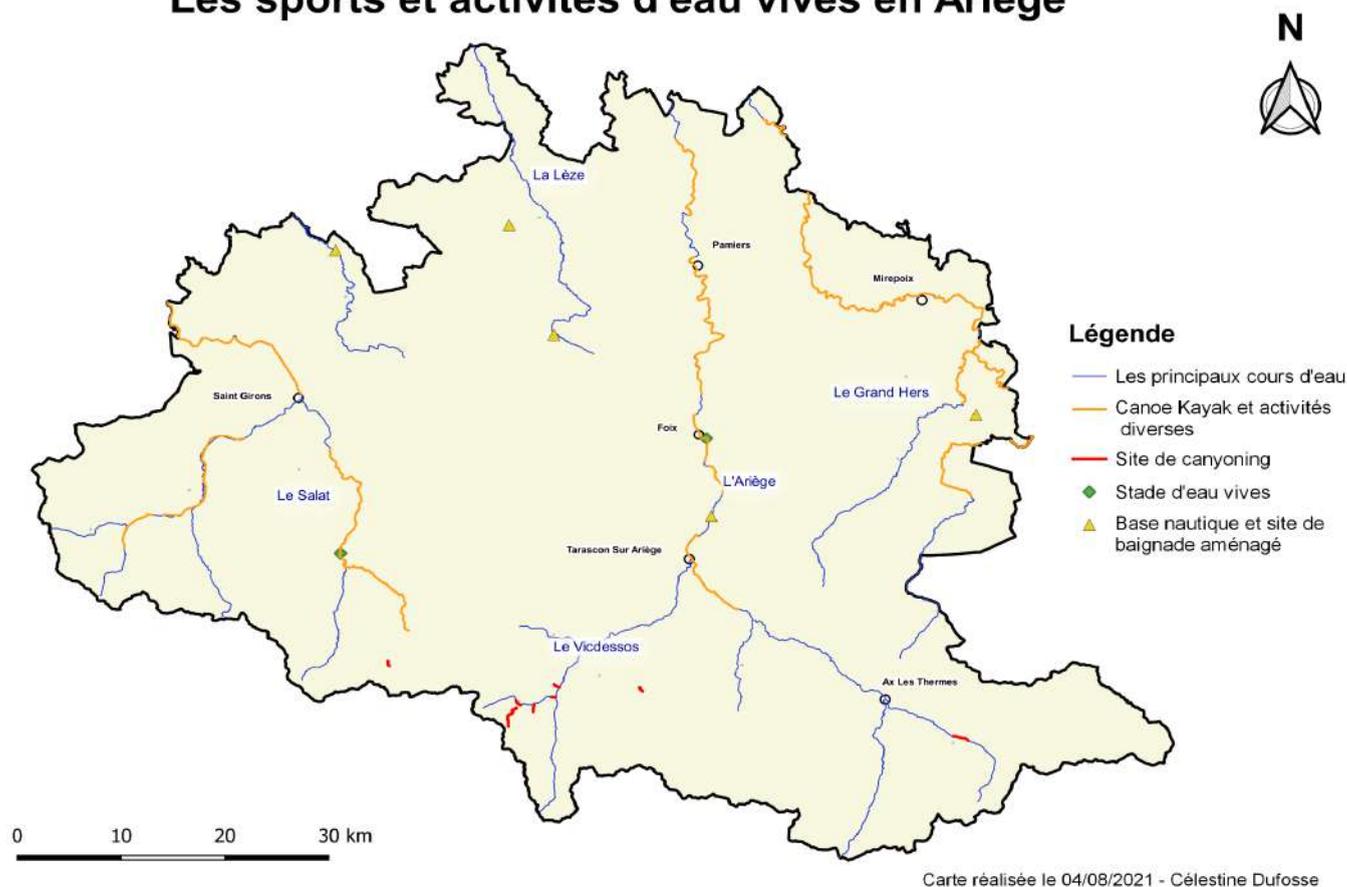
Tableau 10 : Recensement des professionnels du canyoning en Ariège.

Source : Célestine Dufosse.

Nous avons recensé 17 structures proposant du canyoning ou bien diverses activités. Nous pouvons voir par la localisation qu'elles se situent la plupart en Haute Ariège.

Ci dessous nous avons réalisé une carte représentant les principaux sports et activités d'eau vive en Ariège.

## Les sports et activités d'eau vives en Ariège



Cartographie 7 : Les sports et activités d'eau vive en Ariège.

La plupart des principaux canyon se situent dans la vallée du Vicdessos : Artigues, Marc, Argensou... Les principales rivières où les différentes activités d'eau vives s'effectuent, sont sur les grands cours d'eau ou bien sur les cours d'eau à débit important : l'Ariège, Le Grand Hers et le Salat. Notons que sur cette carte, nous avons fait le choix de rajouter les lieux de bases nautiques où la pratique de la planche à voile, ski nautique ou encore de la baignade surveillée peut être exercée.

## **4.2. La clientèle des sports et activités d'eau vive, focus en Ariège.**

En 2020, l'Ariège a accueilli 3 225 000 personnes de juin à septembre sur le territoire, dont 84% d'origine française et les 16% restants, d'origine étrangère. La plupart proviennent de la région Occitanie (Haute Garonne, Pyrénées Orientales, Aude, Hérault ou encore Bouche du Rhône), mais d'autres régions sont aussi présentes comme la région Nouvelle Aquitaine, la région Provence Alpes Côtes d'Azur, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'île de France et les Hauts de France.

Les activités recherchés sont tout d'abord les visites culturelles puis viennent ensuite les activités sportives comme la randonnée, le trail. En troisième point, c'est le repos qui est recherché.<sup>144</sup>

En ce qui concerne les activités outdoor, 46% des sondés d'une autre étude le font sur plusieurs jours tandis que 54% le font à la journée. Les groupes accueillis par les prestataires pour les clients à la journée, sont majoritairement des personnes venant entre amis ou en club. Ceux venant en séjour sont composé soit d'un groupe associatif, soit d'amis ou de la famille. La plupart sont des personnes qui vont découvrir l'activité - 66% de la clientèle - tandis que les 34% restant sont plus initiés.

Ce qui pousse ces personnes à réaliser une activité encadrée c'est tout d'abord la sécurité de la pratique, puis la mise à disposition de matériel, ensuite la découverte du patrimoine, le fait passer un bon moment et le besoin d'apprentissage et de conseils. Tous s'accordent sur un point: "l'encadrement est la garantie d'une expérience réussie et hors du commun".<sup>145</sup>

Plusieurs profils de clientèle ont été retenu dans ce document:

---

<sup>144</sup>ADT, Les chiffres clés du tourisme en Ariège Pyrénées, été 2020, ADT p.36

<sup>145</sup> ADT, *Destination Pyrénées Etude Activités outdoor encadrées*, Extrait de l'étude réalisée par TRACES TPI en 2017, commanditée par l'ADT Ariège Pyrénées, financée par le commissariat de massif des Pyrénées dans le cadre du contrat de destination Pyrénées, [en ligne]. Disponible sur : [https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef\\_295f90468df54cc082b4b13db63d51ce.pdf](https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef_295f90468df54cc082b4b13db63d51ce.pdf)

- Le **technicien**, c'est un pratiquant sportif, qui touche à plusieurs sports, il maîtrise soit totalement ou soit en partie l'activité - dans ce cas c'est un technicien apprenti. Il est plutôt âgé entre 30 et 60 ans ( entre 20 et 35 pour un technicien apprenti), dominante masculine.
- Le **récréatif**, c'est un pratiquant occasionnel ou assidu des sports de nature. Il est âgé entre 25 et 55 ans, plutôt mixte, et pratique du sport à l'année.
- Le **rêveur**, il représente une clientèle plutôt féminine, âgée entre 35 et 65 ans et qui souhaite découvrir une activité. Il n'est pas forcément initié à une pratique sportive mais a besoin de dépasser ses limites.
- Le **patrimonial**. Celui-ci n'est pas vraiment un pratiquant des sports de nature, ce qu'il souhaite c'est découvrir un territoire par la nature, les paysages, le patrimoine culturel bâti ou non. Il est plutôt âgé de plus de 50 ans, majoritairement retraité et mixte.
- Le **timide**. Il est celui qui n'a pas réalisé de prestations de sports naturels, il est âgé entre 40 et 75 ans; et aussi mixte
- Le **réfractaire** n'est pas un client de pratique encadrée, mais il est un pratiquant assidu des sports de nature. Plutôt âgé entre 45 et 75 ans, d'origine masculine.
- Le **logistique** rassemble les experts, les apprentis et les patrimoniaux, dès le moment où la pratique implique un pays inconnu, une langue non maîtrisée, ou bien un groupe important.
- La **clientèle étrangère**. Composé d'Homme ou Femmes, âgés de 45 à 60 ans, représentés majoritairement par l'Espagne, la Belgique ou encore la Royaume Unie.

Classification établi par: Destination pyrénées - études activités outdoor encadrées <sup>146</sup>

---

<sup>146</sup> ADT, *Destination Pyrénées Etude Activités outdoor encadrées*, Extrait de l'étude réalisée par TRACES TPI en 2017, commanditée par l'ADT Ariège Pyrénées, financée par le commissariat de massif des Pyrénées dans le cadre du contrat de destination Pyrénées, [en ligne]. Disponible sur : [https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef\\_295f90468df54cc082b4b13db63d51ce.pdf](https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef_295f90468df54cc082b4b13db63d51ce.pdf)

### **4.3. La valorisation et l'encadrement des sports et activités d'eau vive en Ariège.**

En ce qui concerne les outils que nous avons présenté, pouvant impliquer les sports et activités d'eau vive<sup>147</sup>, ce qu'il manque à l'Ariège est une prise en compte des activités au sein de ces outils existants.

Le contrat de rivière en Ariège est celui de l'Hers Touyre, porté par le Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Hers. La zone se situe sur 135 km de cours d'eau avec une superficie de 927.81km<sup>2</sup>. Les enjeux du contrat sont :

- améliorer la qualité des eaux en traitant les pollutions industrielles,
- gérer et renforcer la ressource en eau,
- entretien berges (contentieux) et crues,
- promouvoir les équipements paysagers et touristiques.

Ce contrat a été établi le 21 mai 1990 pour 5 ans et fut prolongé sur 4 années supplémentaires pour se finir en 1999. Certains de ces objectifs ont été atteints aujourd'hui. Comme la restauration des passes à poissons, et des techniques de génie végétal pour le maintien des berges. Il était prévu de promouvoir le canoë-kayak et la randonnée pédestre, d'y installer des bases de loisirs, mais cette initiative n'a pas été prise en compte par les acteurs locaux.<sup>148</sup> Dans le département de l'Ariège, les récentes initiatives du Conseil général montrent bien la volonté de structurer la politique sportive au niveau du département : création d'un service « Sports et Jeunesse », création d'un nouveau poste dans ce service, mise en place avec les partenaires de l'étude préparatoire au schéma départemental des politiques sportives. Cependant, cette dynamique est nuancée par le sommeil prolongé de la CDESI qui pourrait être à déplorer tant au niveau du développement des activités physiques et sportives de nature qu'au niveau du développement touristique et économique de ces activités.

---

<sup>147</sup> Voir Partie 1 Chapitre 2, **3.1.3. Les différents outils et stratégies politiques pouvant être intégrés dans les stratégies des sports et des activités de pleine nature.**

<sup>148</sup> Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Hers, *Bilan du contrat de rivière Hers-Touyre 1990 - 1998*, [en ligne]. Disponible sur : [https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content\\_files/document/doc\\_R053-1184059562.pdf](https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/doc_R053-1184059562.pdf)

Aujourd'hui, **l'Ariège dispose d'une CDESI instituée mais non active**. Si le Département souhaite mobiliser des ressources et des partenaires pour le développement du sport en Ariège et s'affirmer comme un élément moteur et anticipatif, une réflexion serait à mener sur la place des sports de nature et sur les choix et stratégies à opérer.

Ils n'ont pas de plan de randonnée aquatique. Le conseil général se concentre actuellement sur un PDIPR sur les randonnées pédestres. Les sports d'eau vive ne constituent souvent pas l'intérêt premier des PDESI, ce qui est souvent articulé autour de la reprise d'un PDIPR.

Au sein de l'Agence de Développement Touristique en Ariège, il n'y pas d'axes sur les sports et activités d'eau vive mais sur les activités de pleine nature en général, comme un des axes prioritaires.

#### Programme transfrontalier visant à encadrer le tourisme et à développer le tourisme durable

Le projet Resp'ir est une programme transfrontalier entre la France, l'Andorre et l'Espagne. Ce projet a été mis en place en 2010 et s'est terminé en 2014. Il a pour mission d'impulser une démarche de qualité afin de favoriser les activités de pleine nature. Les objectifs sont multiples : concevoir une charte qualité pour un tourisme durable, former les professionnels du tourisme vis à vis de cette charte, expérimenter cette démarche, commercialiser l'offre touristique de « Qualité Tourisme Actif Durable » et mettre en réseau les acteurs du tourisme.

En 2014, ce programme a permis en parallèle de créer le **label Qualité Outdoor** sur le département de l'Ariège, dont la référente des activités de plein nature à l'ADT est chargée. «L'objectif du label Qualité Outdoor est d'améliorer l'offre grâce à une démarche qualité, quatre années de travail ont été nécessaires pour mettre en place l'ensemble du projet »<sup>149</sup>.

---

<sup>149</sup> Voyageons Autrement, *Label Qualité Outdoor : d'une démarche qualité à une démarche de progrès*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.voyageons-autrement.com/label-qualite-outdoor-projet-respir>

Un projet qui a nécessité un travail de collaboration avec les entreprises de pleine nature, l'Université de Toulouse 2 et la mairie de Gérone, et a finalement abouti à un référentiel qualité de 178 critères, avec 6 thématiques : la communication, l'accueil, les clients (cibles et suivis), la relation client, la prestation et le développement durable.<sup>150</sup> Dans ces critères, il y a un focus sur la protection de l'environnement, la gestion environnementale de l'entreprise et la sensibilisation du public. La seule problématique est que les critères peuvent être "choisis" et donc pas forcément être que sur la protection de l'environnement : il faut respecter 85 % des critères au total pour avoir le label. De plus, l'association APQO (Ariège Pyrénées Qualité Outdoor, dynamique de ce label, n'est plus active.

Un autre projet a suivi le dernier : NATTUR. Celui-ci fut initié en 2018, c'est est un projet de coopération afin de valoriser et développer le tourisme de pleine nature tout en conciliant protection du patrimoine naturel et culturel.

Ces deux projets ont comme programme commun POCTEFA : Programme de Coopération Transfrontalière Espagne France Andorre. Ce dispositif promeut le développement durable par une démarche transfrontalière entre l'Espagne, la France et l'Andorre. Celle-ci permet de réduire les différences entre territoires et à les rapprocher afin de parvenir au développement durable de la région.

## 5. Sports et activités d'eau vive : impacts sur les milieux aquatiques.

Les espaces naturels d'eau vive : ruisseaux, torrents, rivières, sont une composante forte et essentielle de l'environnement. Pour l'Homme aussi : les cours d'eau ont contribué au développement économique et social des populations. Ils sont recherchés par les pratiquants et visiteurs comme source d'aventure, de contemplation, de bonheur et d'équilibre. Ils sont aussi reconnus comme des réservoirs de biodiversité.

L'exploitation des cours d'eau par l'Homme à des fins urbanistiques, touristiques, énergétiques peut avoir des impacts sur ces espaces naturels.

---

<sup>150</sup> ADT Ariège Pyrénées Tourisme, *Le label Qualité Outdoor Ariège Pyrénées*, [en ligne]. Disponible sur : [https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef\\_54a4c97e455341d9863b4cb58a8a9087.pdf](https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef_54a4c97e455341d9863b4cb58a8a9087.pdf)

Nous pouvons relever 3 grandes menaces sur ces espaces :

- les projets d'implantation de nouvelles infrastructures ou zones d'habitation,
- les activités touristiques et de loisirs,
- la recherche de sources d'énergie renouvelable.

### **5.1. Les impacts potentiels et avérés des sports et activités d'eau vive sur les milieux aquatiques.**

Pour répondre aux enjeux de cette étude en faveur des milieux aquatiques, par rapport aux sports et activités d'eau vive, il est nécessaire d'avoir une vision claire des impacts de ces activités sur les milieux. Des études spécifiques, scientifiques et naturalistes doivent être effectuées sur un territoire. Malgré l'absence de travaux scientifiques de référence dans ce domaine, nous avons pu effectuer une réflexion globale et relevé des impacts sur les milieux.

Ce type d'étude n'a pas non plus été effectué en profondeur en Ariège. De plus, la notion d'impacts peut être difficile à aborder, l'impact peut être variable et dépend aussi des perceptions individuelles et des représentations de chacun. En effet, chaque personne peut avoir son propre point de vue de l'impact, suivant aussi l'activité qu'il effectue. Il pourrait alors avoir un point de vue biaisé. Il convient d'avoir une confirmation de la variation de ces atteintes suivant le niveau de pression et de fréquentation, ainsi que selon les différents types de milieux. En effet, les impacts sont liés à la fréquentation : la taille des groupes de pratiquants, le nombre de passages à la journée, la période, et le comportement de chacun.

Chaque activité peut avoir un ou des impacts, de plus, dès lors qu'elle s'effectue dans un milieu naturel.

Nous avons relevé, d'un point de vue générale et en prenant en compte des données de plusieurs études techniques et naturalistes, mais aussi des données et propos de différents acteurs rencontrés<sup>151</sup>, différents impacts sur les milieux et espèces aquatiques par les sports et activités d'eau vive :

---

<sup>151</sup>Voir partie III, Chapitre 1, 2 *Les problématiques relevées sur l'environnement et les usagers.*

- Les impacts avérés, c'est à dire ceux relevés par l'observation ou la démonstration de nature technique ou scientifique ,
- les impacts potentiels, qui traduisent la crainte, le risque ou le désir de prévention,
- les impacts ressentis, s'exprimant par la sensibilité de l'acteur qui l'exprime.<sup>152</sup>

Les impacts les plus importants sont les suivants, ici on parle des impacts avérés et potentiels directs :

→ **piétinement des fonds et berges** : les effets du piétinement produits par la marche, le tirage des embarcations sur les radiers<sup>153</sup> et les fonds du lit du cours d'eau, la concentration des d'entrées/sorties sur les berges. Le plus préjudiciable pour la faune et la flore est le piétinement répété. En effet, cela détruit la faune qui vit accrochée aux cailloux et qui sont généralement en début de chaîne alimentaire. Leur disparition entraîne de grosses perturbations au niveau des espèces prédatrices (poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens...). Cela entraîne une concurrence inter et intra-spécifique pour l'alimentation et les territoires puis la disparition de ces espèces.

→ **Raclage des substrats** : par le piétinement en eaux peu profondes, par le frottement des cordes et les glissades, modification physico-chimiques,

→ **Dérangement et impact sur la faune et flore** aquatique et terrestre (ces impacts peuvent être potentiels aussi) : problème de reproductions, mortalités, évolution des populations.

---

<sup>152</sup>Fabienne ALLAG-DHUISME, Richard MONNEREAU et Thérèse PERRIN, Rapport du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement), Le développement des sports d'eau vive en France-Impacts sur les milieux aquatiques, février 2016, 84 p.

<sup>153</sup> Partie d'un cours d'eau peu profonde à écoulement rapide dont la surface est hétérogène et « cassée » au-dessus des graviers/galets ou des substrats de cailloux. Définition de Glossaire-eau.fr

La pratique des sports d'eau vive peut aussi entraîner une demande d'aménagements autour des rivières pour l'accès au public. Les pratiques de ces sports entraînent aussi des campings sauvages, et d'un point de vue général, une fréquentation des rivières entraîne des dérangements notamment sonores et surtout des déchets. Aux abords des zones fréquentées des rivières, de baignade ou même de land art, nous avons relevé une autre problématique. Celle de déplacer les cailloux pour créer des piscines naturelles, ou juste pour la beauté de l'activité. Déranger ou déplacer ces pierres peut avoir pour effet de chasser les créatures qui en dépendent voire menacer leur survie.

De même, dans une rivière par exemple, le déplacement de pierres peut modifier la structure de l'écosystème des espèces aquatiques, en les privant d'un abri potentiel voire en allant jusqu'à altérer le lit du cours de l'eau.<sup>154</sup>

Les espèces envahissantes, peuvent poser des problèmes au sein de l'écosystème autochtone<sup>155</sup>. A travers les sports et activités d'eau vive, les équipements et les pratiquants peuvent transporter involontairement ou non, notamment la flore envahissante, qui généralement se propage rapidement.

Des impacts existent sur les milieux aquatiques par les sports et activités d'eau vive, cependant, des facteurs exogènes, d'autres activités doivent être pris en compte pour expliquer ces impacts sur les milieux et espèces aquatiques.

## **5.2. Des impacts à plus grande échelle sur les milieux et espèces aquatiques.**

*«Les APN (Activités de Pleine Nature) sont pointés du doigt, faute de pouvoir s'attaquer aux sources premières des problèmes des écosystèmes : nos modes de vie et de consommation. On piétine effectivement plantes et animaux lors de nos déplacements en nature. Néanmoins les impacts de nos soirées plateau-télé sont cachés, certes, mais certainement plus importants...[...] Arrêtons de stigmatiser les pratiquants du dehors. Arrêtons de nous donner bonne conscience en dépensant l'argent public dans une énième étude sur l'impact du baigneur, ou sur la Xième charte de bonnes pratiques. Et attaquons-nous aux vrais problèmes.»<sup>156</sup>*

---

<sup>154</sup> Magazine Géo, Pourquoi vous ne devriez pas faire de pile de pierres lors de vos balades en pleine nature, [en ligne]. Disponible sur :

<https://www.geo.fr/environnement/pourquoi-vous-ne-devriez-pas-faire-de-pile-de-pierres-lors-de-vos-balades-en-pleine-nature-199566>

<sup>155</sup> Voir partie Partie 1, Chapitre 2, 1.1.2. Les milieux aquatiques : un rôle écologique primordial.

<sup>156</sup> Cahier technique du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes « Cours d'eau encaissés et pratique du canyoning ». Avril 2018

Au regard des études et des propos que nous avons pu recueillir de la part des interviewés, les impacts des sports et activités existent, notamment par rapport à la surfréquentation, les comportements de chacun, chacun doit être conscient de ses propres impacts dans l'activité exercée et des études approfondies doivent être menées. Évitant aussi les conflits d'usage : pêcheurs / kayakistes, riverains / activités , etc, liés à la difficulté à les évaluer sans un point de vue scientifique.

Il faut aussi réfléchir à des impacts à plus grande échelle sur les milieux et espèces aquatiques. Pollutions, réchauffement climatique, urbanisation... de nombreuses menaces pèsent sur le bon état des milieux aquatiques. Nous pouvons relever des impacts importants dû à l'hydroélectricité, très présent en Ariège.

L'hydroélectricité est considérée comme une énergie renouvelable et non émettrice de CO<sub>2</sub>. Les installations les plus puissantes, à réserve d'eau (lacs, éclusées et STEP), constituent une source d'énergie électrique « maîtrisée » : elles sont rapidement mobilisables et permettent de répondre aux pics de consommation (que l'électricité nucléaire ne peut pas prendre en charge), d'équilibrer la production, de sécuriser un réseau électrique français majoritairement nucléaire, et de compenser l'intermittence d'autres moyens de production. La production d'électricité hydraulique est modulable, ce qui est important étant donné que l'électricité ne se stocke pas en tant que tel. Cependant, les centrales de lac et les STEP<sup>157</sup> peuvent stocker de l'eau grâce à leurs réservoirs et la turbiner lorsque cela est nécessaire.

Malgré cela, de nombreux impacts peuvent être relevés. Les principaux sont :

- des ruptures et fragmentations de la continuité écologique et des écosystèmes : dues aux installations (seuils), mais également aux réductions de débits. Cela entraîne la rupture du cycle de vie des espèces migratrices et une modification des comportements biologiques des espèces aquatiques (augmentation de certaines espèces au détriment d'autres, disparition du brassage génétique, raréfaction des peuplements invertébrés et benthiques) et de leurs habitats.

---

<sup>157</sup> Stations de Transferts d'énergie par pompage, vues comme des lacs qui seraient remplis non pas naturellement par gravité mais par pompage.

- la modification du transfert de sédiments : les obstacles entraînent un blocage des flux de sédiments charriés par la rivière, ils s'accumulent provoquant un déficit sédimentaire à l'aval et un déséquilibre de la dynamique du cours d'eau.
- la modification de la morphologie des cours d'eau
- l'augmentation de l'eutrophisation : la prolifération d'algues, du fait d'un excédent en éléments nutritifs (phosphore, azote...) en provenance du bassin versant et du faible renouvellement des eau
- un ralentissement et une uniformisation de l'écoulement.<sup>158</sup>

L'hydroélectricité entraîne une variation , une réduction des débits des cours d'eau, modifie aussi la qualité de l'eau et aussi sa température. Dans un contexte de changement climatique, il est pourtant primordiale de préserver nos cours d'eau, de part leur grande richesse et services écosystémiques mais aussi étant au cœur du cycle de l'eau et influençant sur les changements de températures.

En plus de cela, en France, près de 60 000 barrages, écluses, seuils ou encore anciens moulins désaffectés barrent les cours d'eau. A l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, ils perturbent la vie aquatique et les cours d'eau. Si environ 2 000 obstacles sont utilisés pour la production d'électricité, la grande majorité d'entre eux, en revanche, est sans usage avéré.

---

<sup>158</sup> France Nature Environnement, L'hydroélectricité Mieux comprendre les enjeux et les impacts sur les cours d'eau, [en ligne]. Disponible sur : [https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/services/sharing/attachments/kmelia192/7fc7094c-cc77-4170-8691-f803ed42c4cc/e3555fb0-df98-46f0-9040-8c7547e0beca/FNE\\_FICHES+HYDROELECTRICIT%C3%89\\_VF.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/services/sharing/attachments/kmelia192/7fc7094c-cc77-4170-8691-f803ed42c4cc/e3555fb0-df98-46f0-9040-8c7547e0beca/FNE_FICHES+HYDROELECTRICIT%C3%89_VF.pdf)

## Partie III.

### Résultats de notre étude sur les enjeux des sports et activités d'eau vive, intégrant les milieux aquatiques.

Dans cette dernière partie, nous traiterons les résultats et l'aboutissement de notre étude sur les sports et activités d'eau vive, intégrant la protection des milieux aquatiques. Nous traiterons les informations recueillies grâce aux différents acteurs que nous avons interrogés ainsi qu'avec les résultats de notre questionnaire en ligne à destination du grand public.

Enfin, à partir des besoins et de l'analyse que nous avons effectués, nous proposerons les axes stratégiques et les actions que nous préconisons de mettre en place à l'échelle des territoires, en faveur de la protection des milieux aquatiques par les sports et activités d'eau vive.

## Chapitre 1.

### Analyse croisée des entretiens : synthèse des atouts et des besoins des sports et activités d'eau vive.

Nous avons fait un récapitulatif de tout ce qui a pu ressortir des entretiens faits avec plusieurs acteurs du département de l'Ariège, autour des sports et activités d'eau vive. Cette mise en commun a fait ressortir les informations principales, croisant ce qui est ressorti le plus des différents acteurs, que ce soit les professionnels, les acteurs environnementaux ou les institutionnels.

Ce travail de synthèse a été réalisé à partir des tableaux séparant les informations de tous les acteurs rencontrés lors de cette étude.<sup>159</sup>

Nous avons tout d'abord fait un récapitulatif des informations concernant les activités sur le département, à savoir : les sites fréquentés, la période d'activité et la clientèle rencontrée.

Dans un second temps nous avons fait ressortir les problématiques à l'échelle des milieux et des usagers, les conflits d'usage.

Puis des propositions ont été apportées suivant les activités et les problématiques ressorties, réparties en trois grands thèmes, basées sur les informations issues des entretiens en corrélation avec le déroulement prévu lors du guide d'entretien : la formation des professionnels, les labels et appels à projets et enfin la sensibilisation et les outils.

---

<sup>159</sup> Voir les annexes

## 1. Les activités sur le département.

Cette synthèse contient le récapitulatif des activités sur le département : séparant dans deux colonnes l'existant et les besoins et faiblesses identifiées. Cela comprend tous les sites, périodes d'activités et clientèle : pour le canoë-kayak, le canyoning, la pêche et d'autres activités (orpaillage, équitation). Puis également une analyse à l'échelle du territoire dans son ensemble.

<u>L'existant</u>	<u>Les besoins et faiblesses identifiées</u>
<u>Activités, clientèle et sites</u>	
<b>Par activités</b>	
Canoë-kayak et disciplines associés	
<p><u>&gt; Sites :</u></p> <p><b>Sur l'Ariège :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur de Foix : base nautique, club . Tronçon entre les deux barrages, Ferrières et Labarre / Aval de Labarre jusqu'à Benagues (presque pas fréquenté) / De Benagues à Pamiers (de temps en temps). Pamiers à Bonac non (très peu, pas assez d'eau). / Bonac, jusqu'à Saverdun et Cintegabelle : rotations régulières entre un privé et une association de Saverdun. Même parcours en général pour</li> <li>- sur la partie au Vernet d'Ariège : part de la base le Vernet d'Ariège jusqu'à Saverdun (90% de l'activité)</li> <li>- extension journée qui part de Bonac - le Vernet - Saverdun (10%)</li> </ul>	<p><u>&gt; Sites.</u></p> <p>Parcours effectué en lien avec ce qui est possible suivant les barrages et lâchers hydroélectriques.</p> <p><b>sur l'Ariège :</b> les pratiquants de haut niveau disent que l'eau est de <b>mauvaise qualité</b>. Ils pratiquent plus sur le Salat, et l'Hers pour son côté "bucolique"</p> <p>Acteurs qui ne sont pas tous recensés et inscrits dans la base de données des Offices de tourisme(OTs) et ADT, ni forcément du territoire.</p>

- plus 2-3 fois dans l'été : parcours jusqu'à Cintegabelle (pour une journée ou bivouac)

Pour le raft : de Ferrière au Bruyols , même que pour les autres prestataires sur l'ariège (jusqu'au club de kayak de Foix pour les autres)

**Même parcours en général pour les prestataires sur l'ariège (rivière) avec tronçons court-circuité .**

- Haute Ariège : entre Bouan et Tarascon (plusieurs loueurs). / Sur l'oriège (avait un loueur)

**sur l'Hers ainsi que sur le Salat** : plus technique, plus pour les professionnels (moins de barrages).

#### > Période d'activité :

> **Activités clubs, loisirs et compétitions** : clubs qui vont avoir une activité **toute l'année** . **Activités pros** : concentrée sur juillet - août, avec quelques dates en automne et printemps

> **Activités loisirs et tourisme (privés)** : ouverture de fin mars à début septembre, voire début octobre pour certains (pour être large). **Pic de fréquentation** : de mi-juillet à mi-août (tendance à se décaler fin juillet / fin août).

#### > Clientèle ; Plusieurs profils :

- viennent sur le territoire pour faire cette activité, dans un but ludique, de bouche à oreille

- reviennent car ils ont déjà effectué l'activité et ont apprécié

- découvrir une autre rivière ou une autre activité

- d'autres sont simplement en vacances sur le territoire

#### > Période d'activité.

**Activité avec un fort pic de fréquentation estivale**, qui ne coïncident pas forcément avec les périodes de crues et les lâchers d'eau hydroélectrique.

#### > Clientèle.

> **Augmentation de l'attrait pour les sports et activités de pleine nature ces dernières années** (s'est accentué l'année dernière), dont en montagne et autour de l'eau : des personnes voulant tester de nouvelles activités et celles en rivières sont "simples" et accessibles. **Problématiques** : **méconnaissance** de la montagne et des milieux aquatiques; des milieux naturels en général et aussi des facultés physiques limitées parfois.

<u>L'existant</u>	<u>Les besoins et faiblesses identifiées</u>
<u>Activités, clientèle et sites</u>	
Canyoning (+randonnée aquatique, escalade et spéléologie)	
<p><b>Comprenant : Canyoning,</b>  <b>Canyoning : 80 à 90% de l'activité professionnelle dans le Vicdessos.</b></p> <p><u>&gt; Sites :</u>  Plus grosse fréquentation : sur le canyon de Marc (découverte sportive à la journée) et sur l'Artigue (plus sportive), et fréquentation sur l'Argensou (familiale). + partie haute de l'Artigue plus technique;</p> <p>+ <b>randonnée aquatique</b> : Ont un parcours du pont de gers jusqu'à une petite gorge (de 150 / 200m) toboggan et petite vasque, Vicdessos plage.</p> <p><b>Ruisseling</b> : randonnée aquatique pour le canyonisme suivant la réglementation : pour eux c'est encadrer dans un talweg contre rémunération (descente de canyon)</p> <p><u>&gt; Période d'activité :</u>  <b>&gt; Vicdessos :</b>  --&gt; plus le niveau est élevé moins le groupe est grand dans ces vallées</p> <p><b>Une activité encadrée :</b></p>	<p><u>&gt; Sites :</u>  <b>Concentration</b> sur 2 voire 3 sites majeurs pour le canyoning. Moniteurs plus individuels aujourd'hui. Donc aussi pratique de moniteurs extérieurs sur ces sites (notamment Marc et l'Artigues)</p> <p>Problème de <b>fréquentation</b> localisée à certains endroits (randos faciles, baignade, promues par les OT) : Vicdessos plage, cascades de l'artigues.</p> <p>Professionnels qui ne sont pas tous recensés et inscrits dans la base de données des OTs et ADT, ni forcément du territoire.</p> <p><b>Ruisseling</b> : Aujourd'hui <b>seuls les diplômés d'état canyonisme et les guides de haute montagne</b> le peuvent (anciens diplômés accompagnateur en montagne avaient une qualification canyon : <b>aujourd'hui ne peuvent plus.</b>)</p> <p>Sans diplôme n'ont pas à marcher dans le cours d'eau, le remonter (ruisseling) ou autre (sans casque etc) car c'est du canyonisme (ou alors juste le traverser)</p>

<p>Verrouillé à des groupes de 9 personnes maximum (+ le guide) : réglementation (arrêté municipal vicdessos : pour accidentologie, partage du travail etc). (la loi nationale non)</p> <p>Estimation : gros pic le matin 8 groupe max. Horaires : de 9h 12h30 , et 13h jusque 17h-17h30 (arrêté municipal d'Auzat de 9h à 19h).</p> <p><b>&gt; Couserans :</b></p> <p>Fréquentation surtout juillet / août.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- spéléologie (activité principale, toute l'année), sur cavité sèche.</li> <li>- Canyoning (printemps à automne).</li> <li>- escalade (quand il fait beau).</li> <li>- parcours en hauteur sur Moulis (quand il fait beau).</li> </ul> <p><b>&gt; Clientèle :</b></p> <p>Accueil de groupe ( comité d'entreprise, asso. sportive, collège, école, colonie de vacances) ou particulier.</p> <p>Tout niveau, la majorité sur de l'initiation.</p>	<p>Activité à vouloir interdire. <b>Problématique selon les naturalistes aussi</b> : avec service de l'état veulent mettre un APB comme activité interdite, pour le ruisseling.</p> <p><b>&gt; Période d'activité :</b></p> <p>Activité verrouillée par un arrêté municipal, mais ne fait pas partie de la loi nationale.</p> <p>Concentration estivale.</p> <p><b>&gt; Clientèle :</b></p> <p>problèmes de <b>méconnaissance du milieu montagnard</b>, interventions jamais vu avant &gt; Sociologiquement = vague de gens qui connaissait vraisemblablement moins la montagne.</p>
---	--

<u>L'existant</u>	<u>Les besoins et faiblesses identifiées</u>
<u>Activités, clientèle et sites</u>	
Pêche	
<p><u>&gt; Sites :</u></p> <p>Ariège : fief de la truite. Département avec beaucoup de cours d'eau répertoriés de 1er catégorie : espèce dominante la <b>truite fario</b>, <b>majeure partie de la pêche.</b></p> <p><b>Ruisseaux "phares", référencés comme rivière sauvage</b> (meilleur état écologique) : la rivière alet, le garbet, l'arac (point commun : cours d'eau du couserans, qui se déversent dans le Salat). Truite , poissons sauvages. D'autres 2nd catégorie, plus des plans d'eau ou rivières en partie médiane ou basse du cours d'eau, hors département aussi . D'autres espèces pêchées.</p> <p>RNR du massif de Saint Barthélemy : <b>Pêche à la truite</b> essentiellement, sur lac des truites (le plus accessible et le plus facile à pêcher, à 800m) et lac du diable (plus profond). Ombres et vairons présents également. Sur le cours d'eau du Lasset et sur le Fontfrède : moins commun, plus localisé par des pêcheurs habitués.</p> <p><u>&gt; Période d'activité :</u></p>	<p><u>&gt; Sites :</u></p> <p>Certaines zones (lacs ou cours d'eau) en milieux halieutiques , où le milieu ne fonctionne pas forcément (truite domestique)</p>

<p><b>Ouverture de la pêche</b> : de mars à septembre. ≥</p> <p><b>Clientèle :</b></p> <p>En général, un <b>public local</b>.</p> <p>Pour les encadrements avec un moniteur guide de pêche : étrangers aussi</p>	<p><b>&gt; Période d'activité :</b></p> <p><b>période d'activité encadrée</b> pour la pêche.</p>
<p><u>L'existant</u></p>	<p><u>Les besoins et faiblesses identifiées</u></p>
<p>Autres : orpillage, équitation</p>	
<p><b>Équitation. (1 acteur)</b></p> <p><b>&gt; Site :</b></p> <p>Piemont, dans la plaine (aquatique sur l'Hers) ou les collines de Gaudiès</p> <p><b>&gt; Période d'activité :</b></p> <p>Ouverture toute l'année.</p> <p><b>&gt; Clientèle :</b></p> <p>Groupe de maximum 5 personnes. Très souvent individuel ou à 2. L'été (pour les gites aussi) : clientèles locales plus personnes des hébergements autour</p> <p><b>Orpillage.</b></p> <p><b>&gt; Sites :</b> sur le Salat, de St Girons à la sortie du département.</p>	<p>(personne interrogé à une prestation spécifique à destination des seniors et adultes pour une activité semi-thérapeutique)</p> <p>Demande pas trop capter dans d'autres centres équestres.</p> <p>Activité de niche, donc pas beaucoup d'évolution de changement, de plus peu de capacités d'accueil. A l'heure actuelle, cette activité devient de plus en plus importante pour sa clientèle. De plus la fédération d'équitation a obtenu une ouverture des activités pendant le confinement</p> <p>activité actuellement réglementée et autorisé seulement sur ce secteurs dans le département de l'Ariège (réglementée dans d'autres département également comme la Haute Garonne)</p>

## A l'échelle du territoire

### Baignade.

#### > Sites :

Endroits les plus fréquentés selon l'ADT :

- Sur Soulcem, les Orris du Carla
- L'Artigue (piscine de l'été), Marc
- Rabat-les-trois-seigneurs
- Bassiès, parking de la basadas

En aval de la réserve de St Barthélemy, Montségur :  
on parle de la plage de Courtaluc

#### > Période d'activité :

période estivale , pic juillet août

### Propriétaires riverains et autres activités.

*Association Reveas et Parc aux bambous.*

**Les activités d'eau vive sont comprises dans les activités de pleine nature, activités "outdoor" :** vecteur économique important pour le territoire. Mais ne sont pas pris en compte à proprement parler, à part. (comme le VTT ou la randonnée)  
Clientèle de plus en plus urbaine.

### Baignade.

quelques sites très fréquentés avec une pression sur ceux-ci avec une augmentation de la fréquentation : penser dès maintenant à gérer ces sites. Pour le reste pas de mainmise sur les lieux de baignade en général

### Randonnée aquatique (et ruisseling).

A l'échelle du département : pratique considérée comme "borderline" sur des rivières fragiles et/ou avec un intérêt écologique, comme les professionnels du canyoning et après renseignement auprès du syndicat des accompagnateurs en montagne. **Les élus ne veulent pas valoriser cette pratique.**

## 2. Les problématiques relevées sur l'environnement et les usagers.

Nous allons maintenant exposer les problématiques relevés sur les milieux et espèces aquatiques, pour chaque activité puis à l'échelle du territoire. Une vision des conflits d'usage à également été analysée pour chaque activité ainsi qu'à l'échelle du territoire en général.

<u>Activités</u>	<u>Problématiques</u>
<b><u>Les problématiques liées au milieu aquatique et espèces</u></b>	
<b>Par activités</b>	
Canoë-kayak	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Raclage</b> sur dizaine de mètres canoë-kayak. (en dessous de 19 m3 pas de sortie raft et hydrospeed, 12m3 pour le kayak). Sinon bonne navigations : peu d'impacts pour les espèces</li> <li>&gt; Problèmes, impacts lors de <b>surfréquentation</b></li> <li>&gt; perte d'objets, dérangement de certaines espèces</li> </ul>
Canyoning	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; problèmes lors de surfréquentation. Peut provoquer un dérangement de la faune et de la flore, piétinement. (anecdotique, menaces surtout ailleurs)</li> <li>&gt; piétinement</li> <li>Tout se passe en surface, même quand on parle de pollution des eaux souterraines ou menace des chauve souris : pesticides.</li> </ul>

<p>Pêche</p>	<p>&gt; réfléchir aux impacts de l'alevinage<sup>160</sup>  (introduction d'espèces exogènes interdites sur les réserves naturelles). Débat avec la fédération et la réserve de St Barthélémy sur la truite fario qui n'est pas vraiment une espèce exogène, mais au titre du code de l'environnement c'est le cas.  &gt; déchets de pêche : plastiques, boîte à ver, fils, canettes</p>
<p>Equitation</p>	<p><b>Crottins.</b> Problème pour les baigneurs, se demandent si ça pose un problème pour l'eau ? Les crottins de chevaux dans la rivière, une question de quantité aussi ?</p>
<p><b>A l'échelle du territoire</b></p>	
<p>→ <b>Activités économiques</b> (qui peuvent avoir une incidence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hydroélectricité</li> <li>- agricoles : agriculture intensive</li> <li>- les collectivités : services publics (stations d'épuration en bord d'eau) , décharges (anciennes)</li> </ul>	<p>→ Plusieurs incidences des activités économiques : la faune, la flore et l'humain. <b>Plusieurs ont fait ressortir que ce sont des impacts à plus grande échelle.</b></p> <p><b>A savoir:</b> les aménagements, les pollutions diffuses, chroniques, les produits phytosanitaires, travaux. Le dérangement (en parlant des activités d'eau vive) est en second ou troisième plan.</p> <p><b>Hydroélectricité</b> : débit minimum (déjà faible) qui n'est pas respecté avec encore plus de dérives pour les milieux.</p> <p>EDF : lâchers d'eau, veilles permanentes sur la décision des débits d'eau (incidences pour les activités d'eau vive de loisirs ou de compétition)</p>

<sup>160</sup> Repeuplement des eaux douces en alevins (jeunes poissons), pratiqué par l'homme en vue de la pêche ou de la pisciculture, Définition Larousse, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/alevinage/2191>

	<p>Incidences majeurs : modification du cours d'eau, réchauffement des cours d'eau, du régime (normalement eau au printemps et la en été) = nouveaux profils d'étiage<sup>161</sup>, bétonnement, impact sur faune et la flore, une production pas adapté aux période de forte consommation d'électricité</p>
<p>→ <b>Activités loisirs :</b>  <b>Les plus "problématiques" (selon les naturalistes) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baignade</li> <li>- Land art : demande pour un championnat du monde , dérogation à la DDT. A remis en état le site après.</li> <li>- Orpaillage, qui s'est développé. Mais réglementé aujourd'hui sur le Salat, de St Giron à la sortie du département. Toutes les autres sont interdites, sauf Forge de Pyrène, démonstration d'orpaillage ou dérogation scientifique.</li> <li>- Canyoning</li> <li>- Ruisseling</li> <li>- Pêcheurs : différents mais pratique dans les cours d'eau aussi, même si peu de personnes à la fois , à voir l'impact.</li> </ul>	<p>→ <b>Surfréquentation et comportements problématiques = dérangements pour toutes activités</b></p> <p><b>Les impacts sont plus liés aux comportements de chacun qu'à la pratiques des activités en elles-mêmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Barrages partout pour la baignade, transports de cailloux et de pierres sur les cours d'eau : pour créer "piscines" . Empêchant la circulation naturelle du cours d'eau, peut même le dériver. Problématique pour les espèces</li> <li>→ Déchets sur place + les <b>rivières sont des réceptacles de pollution</b> avec les phénomènes de crues</li> <li>→ campings sauvages. Bruits et dérangements des espèces, voir écrasements</li> <li>→ la baignade n'est pas réglementée</li> <li>→ crèmes solaires</li> <li>→ Ruisseling : impact directement sur le substrat, régime des torrents, et sur les zones de frayère.<sup>162</sup></li> </ul>

<sup>161</sup> Niveau le plus bas de l'année des cours d'eau.

<sup>162</sup> Zone de reproduction des poissons.

	<p>→ Grand public (touristes ou locaux) : parfois non connaissances des bons comportements, des milieux etc</p> <p>→ divagation et augmentation de la pratique du <b>trail</b></p> <p>→ Mobilités : accueil du public doit être bien pensée (équipements : parking, sanitaires, poubelles) et les transports à mettre en commun pour aller sur les parcours des activités d'eau vive (navette, covoiturage etc)</p> <p>→ Les structures privées : font passer au second plan l'activité sociale, associative dans une dimension économique. (exploitation commerciale de la nature) A y réfléchir aussi d'un point de vue de la politique publique : <b>fixer un cadre commun</b></p>
--	---

**Les conflits d'usage**

<p>Canoë-kayak</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pêcheurs</b> qui parfois les voient comme un dérangement. Ententes non conventionnées.</li> <li>- <b>Hydroélectricité.</b> Micro centrales : discontinuités sur les parcours, pas de choix sur les tronçons, peu de regard sur les débits, débits réservés trop bas.</li> </ul> <p>Bons contacts avec EDF mais : <b>pour la gestion des débits d'eau en local chez EDF, ils ne peuvent pas faire grand-chose sur le département car ils vont surtout gérer ce que l'Etat leur demande au niveau régional.</b></p> <p><i>Convention au niveau nationale avec FFCK et EDF, et temporisation des lâchers d'eau agricole de jour et non de nuit.</i></p>
--------------------	--

	<p><b>Barrages</b> : enjeux du franchissement, signalisation. Inscrit dans la loi : devrait sortir sous forme de liste par les préfets (en réflexion depuis 2008 au moins)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Agriculture</b> : quelques problèmes comme les barbelés et pas de communication</li> <li>- <b>Accès privé</b>. Anciennement : Accès cours d'eau privé sur l'Aston, conflits avec le rivas association de pêcheurs (plus actuellement avec des discussions et une pratique d'initiés de haute rivière et non commerciale) . Parfois avec des propriétaires privés mais dans ce cas l'accès se fait ailleurs.</li> </ul> <p>→ Sur l'Ariège, embarquement globalement en espace public, donc pas de problèmes et pour la sécurité le débarquement est légal sur une propriété privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Surfréquentation</b> : problème de régulation et de partage de l'espace.</li> </ul>
<p>Canyoning</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès aux zones d'eau saturée par la <b>baignade</b>, durant le pic en période estivale</li> <li>- <b>propriétaires riverains</b> : problème d'accueil (là où il y a les parkings). Les professionnels font aujourd'hui passer le message.</li> <li>- <b>Pêche</b> : accords avec la pêche (arrêté municipal d'Auzat) : canyon praticable du dernier we d'avril au 1e we d'octobre (par rapport aux frayères)</li> </ul> <p>Pratique hivernale du canyon de marc, "à la mode" depuis 5-8 ans : mais depuis quelques années l'arrêté municipal est bien respecté.</p> <p>Argensou en pratique hivernale est autorisé. La pêche a dit qu'il n'y pas de problèmes.</p>

	<p>Dans le Couserans, ces problématiques ne sont pas mises en avant par les professionnels. (moins de fréquentation et pas de barrages en amont sur les canyons fréquentés)</p>
<p>Pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>hydroélectricité</b> qui entraînent des variations de niveaux importantes qui perturbent les poissons et quelques fois entraînent des mortalité (alvins ou invertébrés le long de la rive)</li> <li>- <b>conflits avec le canoë-kayak.</b></li> </ul> <p>Sur les périodes de pic de pratiques du kayak : le milieu aquatique n'est pas à même de recevoir tout ce monde, concentration sur un même cours d'eau (+période d'étiage) / Problème quand il y a une surfréquentation et la lecture de l'eau de certains pratiquants, et l'encadrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conflits anecdotiques avec des propriétaires riverains, notamment les "néo-ruraux"</li> <li>- conflits d'acceptation de nouvelles pratiques : parcours no kill</li> </ul>
<p>Autres</p>	<p><b>équitation</b></p> <p><b>Kayak</b> : peut effrayer les chevaux. Mais avec la base de kayak de Belpech : rencontre pour échange de distribution des plaquettes. Lui travail que l'été, ils se croisent des fois et donc elle se retire.</p> <p><b>Baignade</b> : endroit très fréquenté à Gaudiès.</p>

**A l'échelle du territoire**

**Priorité énergétique de l'hydroélectricité.**

Conflits d'usage des activités : Dépend des endroits, des gens, de la perception de chacun : difficile d'être objectif la dessus. **Lier à la surfréquentation (intérêt grandissant des ces activités, la pluralité des activités et professionnels mais aussi à la façon de pratiquer et au civisme de chacun.** Nous avons réalisé une carte représentant l'implantation des sites d'activités d'eau vive en lien avec les barrages hydroélectricité.<sup>163</sup>

- partage des usages difficile

+ sur certaines communes : **problème d'accueil sur le territoire**, qui peut se répercuter sur la bonne pratique des activités, les conflits entre professionnels et sur la perception des touristes par les habitants. Savoir aussi aménager en fonction des différents publics / activités.

--> **Manque de discussion entre les professionnels ou les associations environnementales, et les pouvoirs public pour faire des aménagements durables et respectueux de l'environnement**

Politique sportive n'existe pas sur le plan national : Pas assez d'élus issus du sport .

---

<sup>163</sup> voir Annexe 4

### 3. Les solutions proposées : entre l'existant et les besoins.

Nous avons répertorié l'ensemble des outils existants donnés par les différents enquêtés et identifié les besoins et les faiblesses de chacun, dans chaque activité et à l'échelle du territoire. Les solutions proposées ont été réparties en trois grands thèmes : la formation des professionnels, les labels et appels à projets, et la sensibilisation et les outils en général.

<p style="text-align: center;"><u>Forces / Atouts</u> <u>et / ou</u> <u>L'existant</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Les besoins et faiblesses identifiées</u></p>
<p><b><u>La formation des professionnels</u></b></p>	
<p>Canoë-kayak</p>	
<p>&gt; <u>Formations existantes pour les encadrants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplômes d'etat : <b>BPJEPS canoë-kayak, TEJEPS et DESJEPS</b></li> <li>- Diplômes fédéraux : <b>Monitorat pagaies couleurs MFPC</b> (même chose que le BP mais limite de temps d'encadrement) et <b>Assistants moniteurs.</b></li> </ul> <p>&gt; <u>Formations et environnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pagaies couleurs</b>, pour les pratiquants aussi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- très peu de mises à niveau au niveau de la sécurité et <b>pas de mises à niveau environnement</b></li> <li>- Le volet environnement est plus ou moins appuyé selon les organismes de formations et les intervenants : <b>pas d'uniformisation et d'obligation poussée du volet environnement.</b> Mais intérêts et connaissances plus visibles sur les nouvelles générations.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- UE environnement dans BPJEPS , dans DEJEPS non. Par exemple : gestion de l'eau (hydroélectricité, étiage, crue)</li> </ul> <p>/ Connaissances sur la faune et la flore du lieu de pratique. Après selon les organismes de formations qui appuient plus ou moins , suivant aussi les intervenants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à niveau existante sur l'encadrement enfants</li> <li>- Peut avoir des intervenants surfrider pour les stagiaires canoë-kayak</li> </ul> <p>&gt; <u>Autres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains sont accompagnateur en montagne</li> <li>- UCs d'environnement spécifiques (exemple formation Haute rivière) BAPAAT environnement</li> <li>- BPJEPS Tourisme, environnement, patrimoine : formation tourisme et écologie</li> <li>- Tourisme et handicap.</li> <li>- Agrément DEJEPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aspect environnement plus <b>au niveau de la législation, ce qui encadre la pratique.</b></li> <li>- Volet sur l'encadrement des enfants (sensibilisation?) Détails à chercher : <b>peu de communication de la part des centres de formations et d'intérêt des professionnels.</b></li> <li>- <b>ADT</b> : pas de formations liées à l'environnement (pas les compétences)</li> <li>- <b>Formations proposées par l'ADT / ANA: peu de présence des professionnels</b> (voir si la newsletter est consultée, si les formations correspondent à leurs intérêts, besoins?)</li> </ul>
<p><b>Canyoning</b></p>	
<p>BREVET d'état spéléologie et canyon (DE canyon)</p>	<p>&gt; intérêt de spécifier les connaissances des milieux et espèces <b>en local</b></p>
<p><b>Pêche</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moniteurs guide de pêche , BPJEPS Pêche de loisirs</li> <li>- Existe un référentiel sur les milieux</li> <li>- Carte de pêche (100€ peut pêcher presque partout en France sauf 5-6 départements).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- volonté de mise en place de stage de recyclage par mises à niveau, pas encore fait.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Guide de pêche</b> délivré aux pratiquants (adhérence à une AAPPMA, peuvent participer à l'AG etc) : pas assez de bonnes pratiques, de connaissances et de respects parfait de la part des pêcheurs s' ils ne vont pas chercher l'information dans ce guide malgré tout très complet. En effet, on peut acheter la carte de pêche sur internet et le guide n'est pas forcément lu.</li> </ul>
<b>A l'échelle du territoire</b>	
<p><b>ADT : Font le relai de formations.</b> Formations notamment avec l'ANA et la formation des moniteurs</p> <p><b>Agence de l'eau</b></p> <p>Avec la fédération de kayak (régionale et convention nationale bientôt sur l'ensemble du bassin) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne : renouvellement d'un partenariat pour la sensibilisation des pratiquants à l'impact et les enjeux de leur activité sur les milieux, autour d'une formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADT</b> = uniquement des formations liées aux compétences sur la qualification de l'offre et la professionnalisation des acteurs. <b>Sur le marketing touristique. Pas de formations d'éducation à l'environnement</b> (pas leurs compétences et les assos sur le territoire le font très bien)</li> </ul>

## Les labels et appels à projet

### Canoë-kayak

#### Fédération.

- Structure peut être labellisé par rapport à la FFCK même professionnelle : viennent de réformer. **Label EFCK** = Donne accès aux outils **pagaies couleurs**. Système pagaies couleurs fondé sur trois piliers : la technique, la sécurité et l'environnement (domaniale/non domaniale, fonctionnement milieu, principaux éléments de la faune et de la flore etc) - Suivant les milieux (mer, eau vive, eau calme), les embarcations (canoë, kayak, raft etc) et dans différentes disciplines à partir de bleue (slalom, freestyle, haute rivière)
  - **Label tourisme éco responsable** : projet pilote en Midi Pyrénées "**cool de source**".
  - Appel à projet "**Gardiens de la rivière**" : proposition de la fédération auprès des structures, avec un référent qui veille sur un morceau de cours d'eau ou de lacs et fait remonter les bonnes pratiques à tous les niveaux.
  - Système de **sentiers nautiques (appel à projet)** : but est de créer une itinérance balisée sur une demi-journée avec des supports pédagogiques , à destination du public extérieur pour découvrir l'environnement, le patrimoine bâti etc.
- > **manque de mise en avant** et en **application** des **labels / appels à projet proposés par la fédération** (croiser cela avec la marque valeur parc?)
- > **pour le label qualité Outdoor** : il y a une marge de 15% de remplissage de tous les critères (pas que environnement)
- > marque valeur Parc (PNR PA) pas sur les activités d'eau vive (à part la spéléologie / canyon)
- **Raisons** :
- difficultés d'informations précises sur les impacts sur le territoire
  - peu ou pas de prestataires qui correspondait à l'idée de la marque pour les prestataires : c'est à activité physique comme support de découverte pour le territoire (plus sportif ou ludique).

<p><b>Territoire.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Label Qualité outdoor ADT Ariège.</b> Label régional futur, qualité outdoor : qualité Sud de France Occitanie.</li> </ul>	
<p><b>Canyoning</b></p>	
<p><b>Marque valeur parc PNR PA :</b> dans des structures canyoning, cependant plus sur leur partie spéléologie (étude de biosphère , réseaux où il y a de l'euprocte) ou randonnée</p> <p><b>Label qualité outdoor</b></p>	<p>Label en voie de construction dans le canyon mais pas d'aboutissement</p> <p>Programme Life avec le desman</p>
<p><b>Pêche</b></p>	
<p>/</p>	<p>labellisation auprès des moniteurs qui ne s'est pas faite</p>
<p><b><u>Sensibilisation et outils</u></b></p>	
<p><b>Par activité</b></p>	
<p><b>Canoë-kayak</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un club de raft (dans le PN) a une animation avec Marque Parc . Avec une mallette pédagogique qu'ils ont fait avec le CEN Midi Pyrénées et le réseau éducation Pyrénées Vivantes sur le Desman.</li> <li>- suricate (réseau d'alerte de la FFCK)</li> <li>- Parc de la Confluence : descente au club, pour les loisirs : une "descente nature" avec un écogarde qui présente la réserve vue de l'eau.</li> <li>Il y a 2 éco gardes assermentés, bientôt 3. Et sinon des services civiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Problème d'accès à l'information (et signalétique sur la sécurité, peut jouer un rôle sur l'acceptation, et sur l'environnement),</b></li> <li>&gt; <b>Proposer du dialogue</b> (tout le monde dans son coin ou affinités)</li> <li>&gt; <b>Manque d'infos sur la qualité de l'eau des rivières</b></li> <li><u>Anciennement :</u></li> <li>- agence de l'eau et surfrider : relevés hebdomadaires ou bi-hebdomadaires de qualité de l'eau (poste disparu).</li> </ul>

Question qui se pose dans le cadre de **gardien de la rivière (appel à projet)** : le déployer sur des endroits où il y a des problématiques.

> CREPS : études environnementales.

> **Outils de médiation** entre professionnels

Partager les informations et s'informer sur les milieux (gestion des risques naturels et des autres activités touristiques et économiques)

> **Utiliser des outils existants pour les valoriser et les adapter au contexte local, besoin aussi de renouvellement, de nouveauté**

> dans les formations ou par la fédération départementale : mettre à disposition des synthèses locales de la faune et la flore, du milieu.

> **Equipements** : toilettes sèches sur forte fréquentation, embarquement/débarquement et interdiction notamment sur des zones fragiles où il y a de l'érosion . Signalétique, à bon escient.

> respecter les zones d'embarquement et de débarquement , et en fil indienne.

> inclure le grand public : questionnaire, communiquer avec les personnes : plus de formation et d'information que de "faire la morale"

> **Signalement d'incivilités en commun** : sentinelle de l'environnement (+suricate ffck)

> (idée et demande à toulouse) développer un pôle biodiversité au club de kayak de la réserve confluence Garonne Adour.

	<p>&gt; Partenariats avec des acteurs environnementaux à développer pour les clubs</p> <p>&gt; les boîtes privées peuvent avoir d'autres enjeux.</p> <p>Mettre en place des règles entendues, sensibiliser et pour les privés permet de valoriser et de pérenniser la pratique en protégeant les milieux.</p> <p>&gt; vidéos pour comprendre aussi les différentes pratiques à approfondir</p>
<p><b>Canyoning</b></p>	
<p><u>3 leviers de "type d'activité":</u></p> <p>monde professionnel : se servir de leurs leviers de connaissances environnementales, techniques lors de la séance.</p> <p>loisirs de club, fédéral : réunions, apports de connaissances. Se rapproche du monde professionnel.</p> <p>loisirs individuels : avec son propre matériel, sécurité en autonomie. Et aspect personnel sur l'environnement.</p>	<p><b>N'ont rien d'abouti en terme de sensibilisation en Ariège</b></p> <p>Intérêt et envies des professionnels de canyoning en Ariège :</p> <p>Que les gens aient conscience du milieu dans lequel ils arrivent. (démarche grand public). Panneaux "environnement" pour compléter les autres panneaux (avec le département ? l'ANA)</p> <p>+ Démarche spécialisée professionnels : table ronde, réflexion commune autour de l'environnement, avec les pros qui sont sur le terrain. Communiquer aux pros : informer, clefs pour informer le grand public. Avec assos environnementalistes</p> <p>Ne pas sanctuariser mais éduquer</p>

## Pêche

suivis de la faune : avec la pêche électrique se rendent compte d'impacts sur les populations

parcours no kill et panneaux d'informations sur le parcours, les poissons etc, mais aussi sur le ramassage des déchets par exemple (fournit par l'AAPPMA)

journée de nettoyage par l'association **Migado**. (avec cette association, il y a également un programme de réintroduction du saumon aquatique avec la fédération de pêche)

PNR Pyrénées Ariégeoise : chaque année il y a une convention avec deux demi-journées (2h) de sensibilisation aux milieux aquatiques, à destination du grand public. Sur les bords du Salat à Seix, avec un atelier de lecture du cours d'eau

- Natura 2000 : plusieurs actions. Depuis 2 ans par exemple, une nettoyage de berges sur le Salat et l'Hers

Dans le cadre d'une action de Pyrénées Partagées (animations PNR), où un bus se déplaçait avec étapes sur les spécificités du département. La dessus, avec l'ANA, la fédération de pêche en Ariège a proposé une animation sur des bassins versants

La sensibilisation dépend de l'axe de chaque fédération départementale en interne ou en interventions extérieures. Par exemple, en Ariège on est plus sur la gestion et la compréhension des milieux que sur la sensibilisation .

Outils :

- ANA : guide «sous les pas du pêcheurs»
- cendrier sur les lieux de forte fréquentation de pêcheurs en lac d'altitude (à travers les travaux sur le desman
- journée de nettoyage de récupération des fils de pêche lors de l'ouverture de la pêche ou événements.
- journées formation avec FNE Midi-Pyrénées et le Chabot

Par rapport au guide de pêche (fourni avec la carte de pêche) : il s'agirait de refonder son apport lors de l'achat de la carte de pêche, de mieux communiquer dessus.

Avis sur la redevance de pêche : les usagers de l'eau pourraient l'avoir si cela s'inclut dans un progrès global, le voir en tant qu'acteur-usager des milieux aquatiques. C'est-à-dire, par exemple, participer financièrement à des actions de protection des milieux aquatiques

	<p>&gt; besoin de plus de garde pêche en période de pêche</p> <p>&gt; plans de gestion piscicole</p> <p><b>Toucher notre futur et apporter un consensus entre tous les usagers des milieux aquatiques</b></p>
<p>Autres : Baignade, orpaillage, équitation</p>	
<p>Equitation</p>	<p>Idées : prestations pour les séniors. S'adresse à un public sensibilisé par la Nature et le partage avec l'animal. Le rapport à l'eau provoque une détente immédiate, ludique et méditative.</p> <p>Besoins et intéressée par des outils pour la période estivale, surtout pour les personnes venant d'ailleurs (dépliants avec espèces : à protéger, envahissantes, etc).</p> <p>Pour les clients équestres : bien aussi pour le regarder <b>après</b>, car pendant peut déconnecter du moment de l'expérience même dans la Nature</p>
<p><b>A l'échelle du territoire</b></p>	
<p><b><u>Evénements :</u></b></p> <p><i>Mairie de Foix.</i></p> <p>&gt; <b>Foix terre de jeux</b> : guinguette au bord du club de kayak (gestion par le club de Foix accompagné par la mairie) &gt; <b>Printemps des sports</b> : pour que les gens retournent au sport. Encore plus en temps de période sanitaire : (renforcement de l'immunité) Devrait être un choix fort de l'État.</p>	<p><b><u>Professionnels</u></b></p> <p>&gt; <b>idée de s'appuyer sur les prestataires.</b> Faire en sorte que les clients consomment les activités avec un moniteur qui soit aussi "médiateurs" de l'environnement</p>

<p>Septembre : <b>rentrée des sports</b></p> <p>Emission de radio spéciale bassin de Foix, une fois par mois ou 2 sur radio transparence .</p> <p><b><u>Partenariats</u></b></p> <p><i>Agence de l'eau</i></p> <p>&gt; Travail sur la gestion et la protection des milieux avec la fédération de pêche et l'agence de l'eau, sur des éléments de connaissances mais pas l'halieutisme.</p> <p><b><u>Grands site Natura 2000</u></b></p> <p>Garonne-Ariège / Hers-Haut Salat : plaquettes, outils existants</p>	<p>&gt; état des lieux de ce que pensent les professionnels de l'état des rivières, des besoins de chacun et les contraintes. Et à partir de la créé une instance qui réévalue chaque année (bilan)</p> <p>&gt; Eviter les rapports de force : <b>trouver l'intérêt général</b> ( protéger les cours d'eau, la faune, la flore etc). Il faut engager une dynamique où tous les acteurs sont partants.</p> <p>&gt; Les structures privées : font passer au second plan l'activité sociale, associative dans une dimension économique. (exploitation commerciale de la nature) A y réfléchir aussi d'un point de vue de la politique publique : <b>fixer un cadre commun. (une charte par exemple)</b></p> <p><b>Mobilité douce</b> pour navette par exemple vélos, trottinette électrique. ou au moins garder les covoiturages</p> <p>&gt; A l'étiage : <b>arrêtés sécheresse</b> où il n'est pas autorisé de naviguer (à chercher) . Peut faire l'objet de prescriptions de ces arêtes à des endroits</p> <p>&gt; Réfléchir au changement climatique : les structures (base de raft ou pêcheurs) qui ont réfléchi à l'environnement autour, commencent à s'adapter à l'accueil des touristes en fonction. Même si la saison de vacances d'été est encore la saison la plus chaude pas le meilleur moment pour les rivières , c'est un fait</p>
--	--

**Institutionnels :**

> **Les activités d'eau vive sont comprises dans les activités de pleine nature, activités "outdoor" :** vecteur économique important pour le territoire. Mais ne sont pas pris en compte à proprement parler, à part. (comme le VTT ou la randonnée).

Exemples = Dans le canyoning pas abouti : dans la cadre du plan de randonnée aquatique.

au conseil départemental : CDESI n'ont pas (pas de PDESI). Instance de gouvernance et de concertation sur les activités de pleine nature Actuellement se concentre sur les randonnées pédestres : PDPR, . Étaient en lien avec le comité départemental de kayak mais plus de financement depuis 2 ans.

> Pas beaucoup de zones protégées en Ariège et de réglementation appliquées aux sports et loisirs nautiques / d'eau vive d'un point de vue environnemental. (plus sur le droit de passage et hydroélectricité) : devrait y avoir par rapport à l'aspect "dérangement des espèces aquatiques)

> Valorisation et médiation auprès des élus concernant les cours d'eau et les sports d'eaux vives : activités économique, social et environnemental importantes. Les élus sont les premiers concernés sur la notion de compatibilité d'usage

**Pratiquants / grand public touristes ou locaux :**

	<p>&gt; Sur les barrages, les milieux pour le grand public : rendre l'information la plus accessible possible.</p> <p>&gt; <b>sensibiliser à travers la pratique, et rapprocher la population de la nature</b></p> <p>&gt; <b>pas de sensibilisation du public en amont</b> sur le département (contrairement au Parc national des Pyrénées qui a un chargé de mission tourisme, qui fait avant/pendant/après) . Axe à réfléchir pour une clientèle à informer :</p> <p>&gt; <b>réconcilier les gens avec cet esprit de sport</b> (bénévolat, engagement, liberté, liens sociaux, événements populaires etc)</p> <p>&gt; au cœur de la sensibilisation : la « montagne sanctuaire » non, la montagne appartient à tout le monde. Les touristes sur ces activités peuvent avoir un impact mais aussi réfléchir à ce qu'apporte la découverte des milieux aux personnes. <b>Orienter ce "bilan carbone" du tourisme pour faire changer les mentalités</b></p> <p><i>Outils de communication, institutions et sensibilisation sur les sites.</i></p> <p>&gt; <b><u>Moyens humains</u></b> :</p>
--	--

	<p><b>écogardes pour sensibiliser ou faire de la prévention en période estivale (juillet aout par exemple) Fonctionnent à 80% des cas</b> sur la RNR confluence Garonne-Ariège, de mai à octobre. Vont à la rencontre des visiteurs pour sensibiliser, cela fonctionne quelques années après généralement</p> <p>Maison de parc mobile au PNR PA : existe sur la zone montagne, peuvent imaginer sur 3 ou 4 mois faire quelque chose sur les milieux aquatiques</p> <p><b>Personnes assermentées.</b> Brigade verte.</p> <p><b>&gt; Equipements :</b></p> <p><b>Signalétique</b> : endroits autorisés ou non / présentation des milieux et espèces / prévention des risques / aire de pique nique aménagé (panneaux, poubelles) / déplacement des cailloux interdit (loi)</p>
<p><u>Sensibilisation à plus grande échelle (au delà des activités de pleine nature et activités d'eau vive)</u></p> <p>Psychologie sociale</p>	<p><b>La protection des milieux aquatiques doit se faire dans une approche holistique, elle s'articule autour de plusieurs dimensions et pas seulement les sports et activités d'eau vive</b></p> <p><b><u>Vidéos, podcasts / émissions ou ateliers.</u></b></p> <p>Choses que les gens peuvent appliquer "à la maison", changer leur comportement dans leur quotidien.</p>

Par exemple, pour réduire la consommation d'énergie (hydroélectricité) :

- **autonomie**. Pas applicable à tout le monde, mais par exemple comment choisir son fournisseur d'énergie. **Réfléchir aussi de manière collective**

- conscience de chacun qu'il est primordiale de sauvegarder nos cours d'eau (sur la pollution : la plus impactante est la pollution invisible, les produits phytosanitaires, ou le traitement des produits de chacun)

- **grande campagne de gestion des déchets** : de chez nous, notre consommation jusqu'aux décharges et jusqu'aux milieux aquatiques et ses espèces

- **pluralité des acteurs, synergie** : agriculteurs, industriels, collectivités, particuliers, enfants etc.. Chacun peut s'identifier.

Pour "impliquer" un large panel de personnes :

- **Partie "nature"** pour ceux qui aiment les beaux paysages

- **Partie "émotionnelle"** :

mettre en avant la **nature** mais aussi les **sentiments**, faire travailler les **sens** : l'expérientiel. Par exemple des rencontres avec des gens, se mettre à la place de chacun, mais aussi des images **chocs** .

- **Partie "sportive"** : rivières sportives, pour toucher les gens qui aiment les choses extrêmes

- **Partie "actions"** : pour ceux qui veulent les solutions concrète

	<p><b><u>Implication du grand public.</u></b></p> <p>Proposition d'ateliers participatives : recensement d'espèces, nettoyage</p> <p>Appropriation citoyenne des enjeux environnementaux : projets de territoire (exemple de l'association Reveas)</p>
--	--

#### 4. Analyse du questionnaire diffusé à destination du grand public, pratiquants des sports d'eau vive, touristes ou locaux.

Pour notre questionnaire à destination du grand public, nous avons obtenu 32 réponses. Les résultats sont intéressants car les personnes ayant répondu, au vu des réponses les présentant, sont de profils variés. Il ne s'agit pas d'un panel assez important, mais il nous complète un point de vue sur la clientèle, et surtout sur la vision des personnes sur les milieux aquatiques.

Nous allons d'abord analyser les résultats sur la présentation des enquêtés. Il y a eu une égalité parfaite d'interviewés femme et homme (16-16). 34,4 % des personnes avaient entre 18 et 26 ans, 25% entre 50 et 63 ans, 21,9% entre 27 et 36 ans, 12,5 entre 37 et 49 ans, et les plus de 64 ans représentaient 6,3%.

Presque la moitié des personnes venaient du département de l'Ariège. D'autres venaient de départements limitrophes comme la Haute-Garonne, les Pyrénées Atlantiques ou les Hautes-Pyrénées. Certains venaient d'autres départements ou régions de France comme : le Pas-de-Calais, l'île de France, les Deux-Sèvres, ou l'Ardèche. Et nous avons eu aussi des réponses de personnes venant d'Ecosse.

Certains habitent en Ariège, ils y vivaient depuis plus de 30 ans voire plus de 50 ans et une autre moitié depuis moins de 10 voire seulement quelques années. Les personnes qui n'y vivaient pas y sont venues parfois très régulièrement, un nombre incalculable de fois et une autre moitié 1, 2 ou 3 fois seulement. Les motifs les plus ressortis pour la **venue de ces personnes en Ariège** sont : le patrimoine naturel et les activités de pleine nature (respectivement 43,8% et 40,6%). Ensuite vient le motif pour la famille avec 25%. Cela se retrouve dans la demande de **description de ce territoire**, qualifié de : Nature, préservé, authentique, peu peuplé, sauvage, montagne, rural et beau. Il en est de même pour les réponses sur le **type de séjour** recherché, à l'unanimité ce sont les séjours Nature : on recherche les activités de pleine nature mais aussi la détente, le repos, le bien-être. Pour l'hébergement, 48,4% vivent chez eux car originaire de l'Ariège, ou chez de la famille (29%). Le camping-car/vans et le bivouac arrivent ensuite avec 16 et 13%. Pour la consommation, 53,1% ont répondu essayer de consommer local et 46,9% "oui". Les endroits les plus fréquentés sont : les magasins bios, ensuite les marchés suivis des commerces locaux.

La baignade est la pratique la plus largement pratiquée. Vient ensuite le canoë-kayak, suivi du canyoning et de la pêche.

Pratiquez-vous ou avez-vous déjà pratiqué des sports ou des activités d'eau vive (rivières) ?

Lesquelles ?

32 réponses

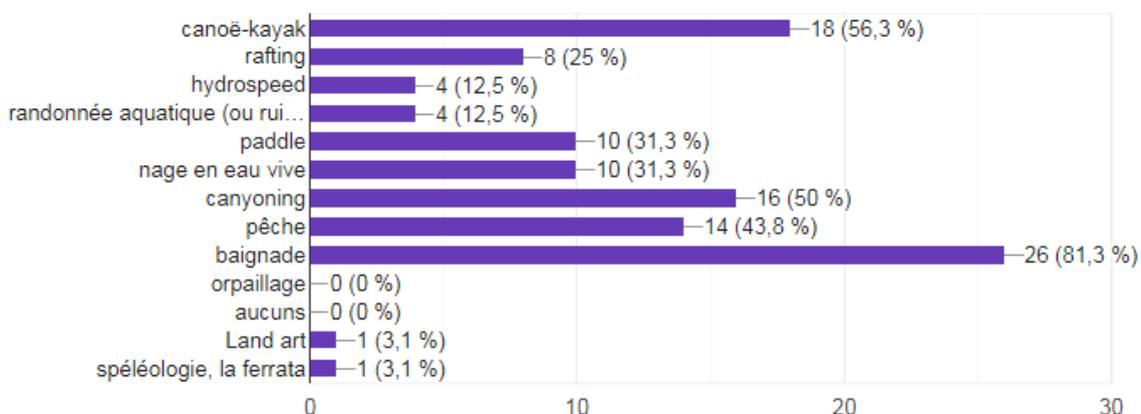


Figure 8 : Graphique de la réponse des activités pratiqués en eau vive par les interviewés. Fait par Célestine Dufosse.

Sur la façon de pratiquer ces activités, c'est assez mitigé. Cependant on peut voir une tendance à soit une totale autonomie soit la pratique encadré par un moniteur, la location de matériel étant plus faible.

Pratiquez-vous ces activités ...

32 réponses



Figure 9 : Choix de la façon de pratiquer les activités d'eau vive. Fait par Célestine Dufosse

La majorité se qualifie pourtant de débutants : à 71,9%. Le reste à 25% comme confirmé, et 3,1% comme experts. En parallèle des activités d'eau vive 90,6% pratiquent de la randonnée comme autre activité en Ariège, suivis de plus de la moitié de visites de grottes, musées ou lieux patrimoniaux.

Pour la quasi totalité, à 96,9% les personnes recherchent avant tout la beauté du site dans le choix de la pratique des activités d'eau vive, et à plus de 65% d'être en contact avec l'eau.

Le lieu est donc à 87,5% le critère de sélection de l'activité. L'encadrement, la technique ou le prix arrivent après à un peu plus de 30% des choix.

Les sites internet et le bouche à oreille sont les moyens les plus utilisés pour trouver l'activité. (près de 72% et 62,5%).

Dans ce questionnaire, la majorité était totalement sensible à la protection des milieux naturels où ils pratiquent des activités (81,3%). Selon ces réponses, le moniteur fait généralement de la sensibilisation pendant l'activité (48,3%) ou avant (41,4%).

Les thématiques les plus rencontrées sont tout d'abord et majoritairement des comportements spécifiques à adopter face aux milieux (c'est une réponse attendue et vu aussi en terme de sécurité de la pratique, pas seulement de protection des milieux), ensuite vient l'explication du fonctionnement de la rivière (même raisonnement), puis après seulement les espèces rencontrées et les déchets. L'encadrant n'a souvent pas de supports avec lui selon les interviewés, (seules 18% de réponses sur un support, de plus très simples).

46,9% des personnes assistent à des incivilités face à l'environnement, 25% anecdotiquement. Cela provoque chez certains de la révolte, du dégoût, de la colère, certains ramassent dans le cas de déchets, signalent, ou certains ne reviennent plus à cet endroit.

Les besoins des personnes interviewés sont d'abord des panneaux d'informations sur la faune, la flore ainsi que sur le statut de protection du site. Ils sont ensuite intéressés par des stands d'informations avec des médiateurs de l'environnement, puis des discussions avec le moniteur, encadrant de l'activité. D'autres suggestions ont été proposées, voici quelques exemples

- journée à thème sur le ramassage des déchets / ou bien inciter les pratiquants au ramassage des déchets durant leurs activités. En échange de leur geste, en fonction de la quantité qu'ils ont ramassé, ils pourraient recevoir un bon de réduction ou d'achat à valoir dans un restaurant local ou dans un commerce.
- Créer un espace muséographique, ou bien un sentier d'interprétation sur la pollution et la disparition des espèces. Montrer les conséquences que cela a sur la biodiversité et l'environnement.
- mettre en place un permis "vert" national à points pour les pratiques de sport de pleine nature. Une bonne action, tu as plus de points. Mauvaise action: tu perds des points. A la place des points, pourquoi pas des prix, des bons de réduction et entrée libre dans tels endroits.
- Participer à une pêche électrique avec des agents des Fédérations de pêche. Découvrir la flore des cours d'eau avec des naturalistes. Être informés sur les taux de pesticides dans les rivières ariégeoises et les autres polluants avec lesquels nous pouvons être au contact dans les eaux vives.

## Chapitre 2.

Des propositions pour répondre aux enjeux des milieux aquatiques et des sports et activités d'eau vive.

### 1. Présentation de l'existant répondant aux enjeux de l'étude.

En fonction des informations ressortant de nos entretiens qualitatifs et de nos recherches personnelles, nous avons effectué un benchmark pour proposer des exemples concrets d'action, en fonction des différents axes stratégiques ressortis<sup>164</sup>. Il s'agit d'une présentation de ce qui existe, répondant aux besoins dans les différents thèmes abordés lors de l'analyse croisée et la synthèse des différents entretiens, et nos réflexions personnelles pouvant répondre aux enjeux de notre étude. Les différents thèmes qui vont être abordés sont donc : la formation des professionnels, les labels et appels à projets, et pour finir la sensibilisation et les outils.

#### **1.1. La formation des professionnels.**

##### **1.1.1. Canoë-kayak : exemple de l'association le Merlet.**

Sur la question environnementale dans les formations en canoë-kayak, il existe des formations au niveau associatif, au sein des fédérations (notamment les **Pagaies Couleurs** fondées sur trois piliers dont l'environnement : cours d'eau domaniaux/non domaniaux, le fonctionnement des milieux, les principaux éléments de la faune et de la flore etc), ou même au niveau des associations environnementales

---

<sup>164</sup> Voir partie suivante 2. Un panel d'actions répondant aux enjeux des sports et activités d'eau vive et les milieux aquatiques.

(comme par exemple des formations proposées par l'ANA par le biais de l'ADT en Ariège, ou encore des intervenants de l'association Surfrider pour des stagiaires).

Ce qui ressort en termes de besoins dans les formations de professionnels en canoë-kayak et les disciplines associées est notamment le fait qu'il y a un manque d'uniformisation dans le volet environnement appris au sein de ces formations les formations d'État notamment, mais aussi associatives qui sont plus sur le côté compétition. Elle dépend des intervenants et n'est pas dans l'obligation de chacun. De plus, l'aspect environnement est plus poussé au niveau de la législation et de l'encadrement de la pratique que dans la connaissance des milieux et des espèces sur le lieu de pratique. Même si l'intérêt est là, et même grandissant.

Sur l'encadrement en lui-même en termes de sensibilisation, avec les enfants par exemple, il y a peu de communication de la part des formations et d'intérêts, même s'il existe des mises à niveau.

Pour répondre à ce besoin, nous avons l'exemple de l'**association le Merlet**, avec qui nous avons pu échanger durant cette étude. L'association Le Merlet a été créée en 1985 et est située à Saint-Jean-du-Gard. Il y a deux grands pôles au sein de cette association. Il y a les colonies de vacances (de pleine nature : avec du bivouac, du kayak, de l'escalade, de la spéléologie ou du canyoning) situées dans les gorges du Tarn. Et ensuite il y a la partie **formations**, depuis une vingtaine d'années (délégation du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Mise en place par l'Etat, mais financement par la région Occitanie).

Il y a 3 grandes formations au sein de cette association : BPJEPS Activités de randonnées et BPJEPS Education à l'Environnement vers un Développement Durable, BPJEPS Canoë-kayak et disciplines associées, DEJEPS Développement de projets, territoires et réseaux, en partenariat avec le réseau GRAINE Occitanie.<sup>165</sup>

(Anciennement une formation APN, activités de pleine nature.)

---

<sup>165</sup> Le réseau GRAINE (séparé en réseau régionaux) a pour objet la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD). La mise en réseau des acteurs EEDD est transversale à l'ensemble de son projet.

Sont également à l'origine de la dynamique **SORTIR** créée en 2008. Les animateurs ont du mal à être recrutés car de moins en moins de gens sont capables d'encadrer dans la nature (bivouac etc). Il y a une perte de pratique pour tout le monde DANS la nature (contraintes réglementaires, peurs, manque de connaissances, et une distanciation face à la nature). Porté maintenant par la fédération FRENE, anciennement nommée le réseau école et nature. Cette dynamique rentre en compte dans la dimension de l'accès au site, dans les activités de pleine nature et donc le canoë-kayak. Réflexion faite sur ces pratiques accusées à tort de forcément détruire les milieux naturels.

Sur la formation BPJEPS kayak et disciplines associées au sein de l'organisme de formation de l'association le Merlet, le côté technique est toujours appris, bien sûr primordial, mais la dimension environnement, contrairement au mode fédéral et des clubs, est ici placée à un plan plus important. Revenant à l'histoire de la fin du 19ème siècle en kayak ou spéléologie : d'explorer les milieux et découvrir la Nature française à travers ce mode de déplacement.<sup>166</sup>

Dans les formations proposées par le Merlet, l'apprentissage principal est donc le métier d'**animateur nature**, que ce soit ensuite fait suivant les différents modes de déplacement soit à pied, à vélo ou en kayak. La philosophie du métier d'encadrant est donc totalement différente. Sur la pratique, il y a de la culture rivière plus forte : vécu de l'expérience rivière forte, pluralité des milieux (massif granitique, calcaire ou volcanique). Une connaissance importante s'ensuit, avec l'aide d'un naturaliste. Les personnes qui effectuent cette formation sont souvent portées par cette valeur première, avant d'être dans ce sport.

Cette application peut se faire également dans la même logique pour le BPJEPS Pêche de loisirs ou le diplôme d'état de la spéléologie/canyoning, avec un intérêt de spécifier des connaissances des milieux et espèces en local, avec de plus une connaissance de l'encadrement et de la sensibilisation qui serait en corrélation avec la clientèle qui recherche le côté ludique de cette activité. La recherche de l'environnement est là aussi, au-delà du côté sensation, car le public met le prix dans ces prestations (plus cher que l'aqualand !)

---

<sup>166</sup> Voir Partie I Chapitre 2 de ce mémoire, 2.1.2. *Historique d'évolution des pratiques.*

### 1.1.2. Le permis de pêche : une formation pour les pratiquants.

La formation peut aussi s'appliquer aux pratiquants réguliers et confirmés, comme pour la pêche. Les pêcheurs réguliers doivent être munis de la carte de pêche, respectivement proposées aux tarifs respectifs de 77 € et 100 € : la carte personne majeure (77€) permet de pêcher dans tous les cours d'eau et les lacs gérés par les AAPPMA et la Fédération de Pêche de la Gironde et la carte interfédérale (100€) permet de pêcher dans 91 départements en France. Lors de l'obtention de la carte de pêche, il est fourni aux pêcheurs un **guide de pêche**. Ce guide est très complet permettant un descriptif des sites de pêche et des techniques de pêche autorisées ou non, des animations des associations de pêches, et surtout des réglementations au niveau des zones, des espèces protégées et des tailles de prises maximale des différentes espèces de poissons.

Ce qui est ressorti en termes de besoins sur ce guide de pêche est la communication sur celui-ci. Bien que la plupart du temps, les pêcheurs passionnés ont des connaissances et le lise, il est envoyé sur internet (la carte pouvant être achetée en ligne) ou donné, mais sans garantie qu'elle ne soit lue consciencieusement par le pêcheur et donc les règles toutes respectées face aux milieux aquatiques. Il s'agirait ici de mettre l'accès sur la connaissance «obligatoire» et le respect des règles de pêche, à travers une journée ou plus de formation au sein des AAPPMA par exemple, ou par les fédérations départementales.

## 1.2. Les labels et appels à projet.

### 1.2.1. Différents appels à projet et labels au sein de la fédération française de canoë-kayak.

Nous avons pu relever divers labels et appels à projet au sein de la fédération française de canoë-kayak, autour de l'environnement et de la pratique.

Par exemple, le **label Ecole Française de Canoë-kayak**, créé par la fédération est proposé aux clubs répondant à un cahier des charges, répondant à une démarche de qualité se découpant en 10 rubriques de bonnes pratiques, qui sont : Fonctionnement, Assurances, Accueil, Formation, Encadrement, Environnement, Locaux, Site de pratique, Matériels, Communication. Pour l'environnement, les clubs s'engagent dans une démarche de préservation, à travers le recyclage, le maintien des milieux aquatiques et l'éducation à l'environnement.

Pour les sports de pleine nature en général, dont la prise en compte des activités d'eau vive, nous avons le **label qualité outdoor**<sup>167</sup>, présenté précédemment, géré par l'Agence de développement touristique de l'Ariège.

La marque valeur parc du PNR des Pyrénées ariégeoise valorise des activités économiques, savoir-faire sur le territoire etc. Mais aussi certaines activités touristiques et de pleine nature. Par exemple, elle travaille avec les spéléologues et les accompagnateurs en montagne. 4 prestataires canyon-spéléologie ont la marque valeur parc.

Un travail avait été effectué pour développer la spéléologie et les autres sports d'eau vive sur cette marque : conclusion de non-développement de la marque sur les sports d'eau vive. Cette étude aboutit à une non validation. Les raisons : il y a des difficultés d'informations précises sur les impacts sur le territoire et il y a peu ou pas de prestataires qui correspondent à l'idée de la marque pour les prestataires : **activité physique comme support de découverte pour le territoire** (plus sportif ou ludique).

### 1.3. La sensibilisation et les outils.

Nous avons pu, grâce à nos recherches, effectuer une liste d'actions, d'activités ou encore d'outils mises en place au sein des différentes activités d'eau vive et à l'échelle du territoire d'étude. Ces outils sont des exemples de ce qui peut exister, bien sur la présentation n'est pas exhaustive mais permet d'avoir un aperçu relativement intéressant de l'existant sur les réflexions menées lors de cette étude.

---

<sup>167</sup> Voir Partie II, Chapitre 3, 4.3. La valorisation et l'encadrement des sports et activités d'eau vive en Ariège.

### 1.3.1. L'existant au sein du canoë-kayak

Il existe au sein du canoë-kayak une liste assez importante que nous avons pu relever, que ce soit au niveau des activités, d'actions mises en place ou d'outils.

Le merlet :

- malette de jeu pour le canoë kayak ( qui a d'ailleurs aussi aider dans la mise en place du système des pagaies couleurs)
- canoë aménagé avec mallette pédagogique flottante (mesure températures profondeur, la turbidité, de quoi collecter), activité spéciale découverte de la rivière en canoë.

Au-delà de ça, l'association le Merlet met aussi le lien avec la nature : le côté expérientielle d'être au cœur de la Nature, en bivouac par exemple, écouter la rivière etc. Il y a aussi, et avant tout, les échanges et l'observation, que ce soit en canoë-kayak ou en spéléologie. Le manque de partage peut être un manque de formation ou bien des rotations importantes, la surfréquentation qui font passer l'éducation à l'environnement dans un second plan.

L'Association des naturalistes d'Ariège (ANA) a créé des autocollants et un poster explicatif, à mettre sur les embarcations et casques des pratiquants des activités de kayak, pour proposer une activité de découverte de la reproduction chez les espèces aquatiques.

### 1.3.2. L'existant au sein de la pêche.

Différentes actions existent aussi au sein de la pêche :

- suivis de la faune : avec la pêche électrique, ils se rendent compte d'impacts sur les populations
- des parcours no kill et des panneaux d'informations sur le parcours, les poissons etc, mais aussi sur le ramassage des déchets par exemple (fournit par l'AAPPMA)

- journée de nettoyage par l'association **Migado**. (avec cette association, il y a également un programme de réintroduction du saumon aquatique avec la fédération de pêche)
- Avec le PNR des Pyrénées Ariégeoise : chaque année il y a une convention avec deux demi-journées (2h) de sensibilisation aux milieux aquatiques, à destination du grand public. Sur les bords du Salat à Seix, avec un atelier de lecture du cours d'eau

Différents outils existent :

- ANA : guide «sous les pas du pêcheurs»
- un cendrier de poche est fourni sur les lieux de forte fréquentation de pêcheurs en lac d'altitude (à travers les travaux du Program Life sur le Desman)
- des journées de nettoyage régulières de récupération des fils de pêche lors de l'ouverture de la pêche ou événements.
- des journées de formation avec FNE Midi-Pyrénées et le Chabot.

## 2. Un panel d'actions répondant aux enjeux des sports et activités d'eau vive et des milieux aquatiques.

Devant l'attrait des territoires où l'on peut pratiquer des sports de pleine nature, et plus particulièrement en eaux vives, et devant les enjeux de préservation de ces milieux fragiles et des espèces qui y vivent : il s'agit d'éduquer, à l'échelle locale, pour permettre une cohabitation intelligente et la résiliente à la fois des activités de loisirs et des écosystèmes concernés. Ces fiches actions sont à destination des différents acteurs concernés par ces enjeux, à savoir : les professionnels des activités d'eau vive, les acteurs institutionnels et touristiques, et les acteurs environnementaux. Elles ont pour objectifs de diffuser des idées d'actions et de collaborations entre ces acteurs pour favoriser cette bonne cohabitation. cadre d'une étude sur le territoire Ariégeois en 2021.

Elles font le point sur les outils existants relevés, et présentent les réflexions sur les besoins et manques à partir de ce relevé, d'expérience d'acteurs de terrain interrogés et de la bibliographie existante.

Tout d'abord, le premier axe stratégique renvoie aux professionnels et réseaux de sports et activité d'eau vive directement, et au potentiel de valorisation du patrimoine naturel (milieux, espèces, paysage...) que ces pratiques pourraient porter plus avant.

Pour la suite des trois axes stratégiques proposés, il s'agit d'une réflexion à l'échelle des territoires avec divers partenaires. En effet, la protection des milieux aquatiques doit se faire dans une approche holistique, elle s'articule autour de plusieurs dimensions et pas seulement au travers des sports et activités d'eau vive. Le deuxième axe stratégique proposé touche à la sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques .

Ensuite, il s'agit de réfléchir à un travail commun entre les différents acteurs pouvant être impliqués autour des enjeux des sports et activités d'eau vive et la protection des milieux aquatiques, avec une proposition autour de la fédération des acteurs et des actions du territoire.

Un quatrième et dernier axe met l'accent sur des actions pouvant être proposées sur la protection spécifique des milieux aquatiques, au-delà des activités d'eau vive.

Pour une meilleure visibilité des axes stratégiques et actions proposées, nous avons effectué une table récapitulative.

### **Axe 1 → Valorisation du patrimoine naturel par les pratiques de sports et activités d'eau vive.**

**Fiche Action n°1 : Former les professionnels à la connaissance des milieux aquatiques et sa transmission.**

**Fiche Action n°2 : Créer et valoriser des outils pédagogiques pour sensibiliser aux milieux aquatiques via les sports et activités d'eau vive.**

**Axe 2 → Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire.**

**Fiche Action n°3** : Éduquer les publics à la prise en compte de l'environnement et au patrimoine naturel.

**Fiche Action n°4** : Créer et installer des panneaux d'information et de sensibilisation sur les parcours d'activités de loisirs de pleine nature.

**Fiche Action n°5** : Créer des emplois de médiateurs et de gardes de l'environnement.

**Fiche Action n°6** : Mettre en place des actions participatives sur le terrain.

**Fiche Action n°7** : Utiliser des outils numériques pour rendre accessible la connaissance et les actions de sensibilisation sur les milieux aquatiques.

**Axe 3 → Fédération des acteurs et actions du territoire pour préserver les milieux aquatiques.**

**Fiche Action n°8** : Mettre en réseau les acteurs du territoire autour des activités d'eau vive et de la préservation des milieux aquatiques.

**Fiche Action n°9** : Mettre en place une politique publique incluant les sports et activités d'eau vive.

**Fiche Action n°10** : Organiser des événements rassemblant autour des sports et activités d'eau vive.

**Axe 4 → Renforcer la protection des milieux aquatiques.**

**Fiche Action n°11** : Mutualiser les actions autour de la protection des milieux aquatiques et renforcer les partenariats.

**Fiche Action n°12** : Multiplier les zones et les mesures de protection de milieux épargnés.

**Fiche Action n°13** : Réglementation de pratiques à fort impact environnemental et résilience sur le changement climatique.

**Axe 1 → Valorisation du patrimoine naturel par les pratiques de sports et activités d'eau vive.**

Dans cet axe, l'idée est de s'appuyer sur les professionnels des activités d'eau vive, qui pourraient valoriser la richesse environnementale du territoire à travers leurs pratiques d'eau vive, via un rôle de sensibilisation affichée à la préservation des milieux dans lesquels s'effectuent ces activités. Il s'agit de faire en sorte que les pratiquants de ces activités interagissent avec un moniteur qui soit aussi un "médiateur" de l'environnement.

**Axe 1 → Valorisation du patrimoine naturel par les pratiques de sports et activités d'eau vive.**

**Fiche Action n°1 : Former les professionnels à la connaissance des milieux aquatiques et sa transmission**

**Constat et objectifs** : Les professionnels des activités d'eau vive ont pour la plupart une connaissance des milieux naturels dans lesquels ils évoluent, ne serait-ce que pour la pratique de leurs activités, notamment pour la sécurité. Les brevets d'état et diplômes fédéraux disposent d'un volet sur ce thème (pas le DEJEPS en canoë-kayak), avec une connaissance du fonctionnement du milieu (naturel ou avec hydroélectricité), les espèces rencontrées. Cependant, ce volet est plus ou moins détaillé suivant les organismes de formation et les intervenants. Il est aujourd'hui primordiales de protéger les milieux menacés, et passer par ces activités peut être une des solutions

Face à l'attrait des sports de pleine nature, et d'eau vive, les professionnels de ces activités peuvent avoir un rôle de transmission, de sensibilisation aux milieux aquatiques (enjeux, écosystèmes, espèces...) , ils peuvent être des "médiateurs" de protection de ces milieux. Les professionnels ont déjà des connaissances et une sensibilisation évidente des milieux dans lesquels ils évoluent, mais n'ont pas forcément les clés d'une bonne transmission, d'une éducation à l'environnement pour le grand public et n'ont pas le rôle d'animateur nature.

Au fur et à mesure de l'historique des activités d'eau vive, le côté sportive et fun a eu tendance à prendre le dessus. Il s'agit donc aussi de permettre à chaque professionnel de redécouvrir le côté originel de ces activités : l'exploration des milieux.

La sensibilisation à l'environnement et la transmission doivent être aujourd'hui incluses dans l'apprentissage des professionnels d'activités d'eau vive.

Il s'agit, dans l'obtention des diplômes d'encadrants (d'État ou fédéraux), d'inclure un **volet obligatoire sur l'environnement, les milieux et espèces aquatiques, et de l'adapter au contexte local**. Tout d'abord, ce volet peut se faire par la mise en conditions face à différents milieux et espèces pouvant être rencontrées lors de la pratique : la connaissance à transmettre, les comportements à adopter, et les menaces qui sont présentés suivant ces milieux. Ce volet peut être accompagné par des naturalistes, des animateurs en environnements, des salariés et/ou des bénévoles d'associations de protections de l'environnement connaissant bien les milieux.

<p><b>Modalités de mise en oeuvre</b></p>	<p><b>Ateliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est ce la sensibilisation ? comment transmettre un message de sensibilisation ?</li> <li>- Exemples d'outils de sensibilisation ou parcours d'animation</li> <li>- Comment allier sécurité et découverte des milieux et espèces aquatiques ?</li> <li>- Quels sont les enjeux/ impacts potentiels de mon activité sur le milieu ?</li> <li>- Quelles sont les milieux et espèces rencontrées sur le/les territoire(s) de ma pratique, et quelles sont les menaces ?</li> </ul>
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Mise en place au niveau nationale, dans les centres de formation, les fédérations sportives ou associations qui peuvent aussi fournir un brevet d'Etat</p>

<b>Partenariat</b>	naturalistes, animateurs nature, associations de protection de l'environnement, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, etc.
<b>Destinataires</b>	pour les professionnels des activités d'eau vive et les centres de formation (Etat ou associatif)
<b>Exemples</b>	<p>L'association Le Merlet (A St Jean du Gard) pour le kayak qui propose ce type de formation pour le canoë-kayak.</p> <p>La fédération nationale de pêche pourrait proposer une formation en plus de la carte de pêche.</p>

**Axe 1 → Valorisation du patrimoine naturel par les pratiques de sports et activités d'eau vive.**

**Fiche Action n°2 : Créer et valoriser des outils pédagogiques pour sensibiliser aux milieux aquatiques via les sports et activités d'eau vive**

**Constat général et objectifs :** La sensibilisation se fait au travers de moyens humains, avec l'apport d'outils pédagogiques qui peuvent être divers. Dans la continuité de l'action précédente, une formation des professionnels à la sensibilisation du public aux milieux aquatiques se fait aussi avec l'apport d'outils. De nombreux outils existent déjà au sein des sports et activité d'eau vive, notamment dans la pratique du canoë-kayak ou au sein des fédérations de pêche. Il s'agirait d'encourager l'utilisation de ces outils et d'avoir aussi parfois un apport de nouveautés pour pérenniser l'envie des encadrants à y avoir recours.

En présence d'outils génériques, un travail d'adaptation au contexte local serait intéressant à mener.

Dans cette action, il s'agit aussi d'apporter les clés aux professionnels des activités d'eau vive, pour que par le biais de leurs activités ils puissent valoriser la richesse du patrimoine naturel de leur territoire : ainsi au delà de propositions d'outils papiers et de parcours spécialisés nature, de mettre en place des appels à projets et de labelliser leur activités. Ils deviennent alors vecteurs de protection des sites tout en valorisant leur activité économiquement.

<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- outils pédagogiques (jeux, livrets, etc)</li> <li>- parcours thématiques</li> <li>- appels à projets et labels: les valoriser et les déployer sur les territoires, notamment les plus à enjeux.</li> <li>- dans les formations ou par les fédérations départementales : mettre à disposition des synthèses locales de la faune et la flore, du milieu.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	les fédérations des activités, les professionnels ainsi que les associations et institutions environnementales
<b>Partenariat</b>	<i>idem</i>
<b>Destinataires</b>	professionnels des sports et activités d'eau vive
<b>Exemples</b>	<p><u>outils</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mallette pédagogique</li> <li>- guide «sous les pas du pêcheurs» par l'Association des Naturalistes Ariégeois (ANA)</li> <li>- stickers de l'ANA sur la reproduction en milieux aquatiques, jeux sur les canoë-kayak et casques à deviner.</li> <li>- cendrier de poche</li> </ul> <p><u>ateliers</u> :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PNR Pyrénées ariégeoises : sensibilisation aux milieux aquatiques avec la fédération de pêche chaque année.</li> <li>- canoë pédagogique de l'association Le Merlet</li> <li>- descente nature en kayak sur la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège</li> </ul> <p><u>appel à projet et labels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Gardien de la rivière</i> au sein de la fédération française de canoë-kayak</li> <li>- label tourisme éco responsable "cool de source"</li> </ul>
--	---

**Axe 2 → Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire.**

Le constat est que les professionnels d'activités d'eau vive ne sont pas les seuls à avoir la responsabilité de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des sites sur lesquels leurs activités accueillent le grand public. Il s'agit de penser à une démarche grand public en amont, et au sens large sur les milieux et espèces aquatiques. Pour cela diverses actions peuvent être proposées pour sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques, leur apporter des connaissances des milieux et espèces aquatiques sur le territoire sur lequel ils évoluent.

Cette axe traitera de la question de la sensibilisation au public sur le territoire en pensant aux activités d'eau vive, mais aussi sur les milieux aquatiques à plus grande échelle et donc au delà des activités de pleine nature et des activités d'eau vive, en prenant compte le comportement de chacun et les autres activités pouvant impacter les milieux aquatiques.

Il s'agit de mettre en place des actions que les personnes peuvent appliquer "à la maison", de changer leur comportement dans leur quotidien.

Par exemple, pour réduire la consommation d'énergie (hydroélectricité) : autonomie, collectif, campagne de gestion des déchets etc.

<b>Axe 2 → Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire</b>	
<b>Fiche Action n°3 : Éduquer les publics à la prise en compte de l'environnement et au patrimoine naturel</b>	
<b>Constat général et objectifs</b> : L'éducation à l'environnement est une base aux recommandations de protection des milieux aquatiques, pouvant ensuite être appliqués lors de la pratique de sports et d'activités d'eau vive. La protection de l'environnement doit être prise au sens large, au niveau individuel, à une échelle globale, comme à une échelle locale, pouvant ensuite être appliquée sur des milieux et des activités spécifiques.	
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mises à dispositions d'outils en amont des activités d'eau vive : au sein des OTs, hébergements</li> <li>- sensibilisation en amont sur les sites touristiques pour une approche de recommandations et de bonnes pratiques avant la pratique de l'activité</li> <li>- classes vertes autour des activités d'eau vive et les milieux aquatiques dans les établissements scolaires et les colonies de vacances</li> <li>- appropriation citoyenne de projets et sites d'éducation à l'environnement</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Acteurs touristiques (institutionnels touristiques comme les OTs, ADT ou parcs naturels régionaux et nationaux)
<b>Partenariat</b>	Acteurs environnementaux pour l'élaboration des outils

<b>Destinataires</b>	touristes et locaux, structures touristiques
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- colonies de vacances proposées par l'association le Merlet avec une approche de reconnexion à la Nature</li> <li>- jeux de sociétés créé par Pyrénées vivante ou BIOVIVA</li> <li>- association Reveas : projet agro écologique et éducation à l'environnement</li> <li>- le parc naturel national des Pyrénées mise sur une sensibilisation en amont (avant l'arrivée des touristes sur le territoire)</li> </ul>

**Axe 2 → Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire**

**Fiche Action n°4 : Créer et installer des panneaux d'information et de sensibilisation sur les parcours d'activités de loisirs de pleine nature**

**Constat général et objectifs :** La signalétique fait partie de la sensibilisation : à travers la mise à disposition d'informations et de connaissances à destination des personnes fréquentant les milieux aquatiques. L'objectif ici est d'informer, et en pensant tout de même à ne pas mettre en place une pluralité de panneaux d'informations, qui pourraient étouffer et gêner les milieux naturels. Il s'agit de penser à un panneau complet et clair, et donc d'utiliser la signalétique à bon escient.

<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<b>Signalétique :</b> - endroits autorisés ou non - loi, comportements non autorisés : exemple déplacement des cailloux - présentation des milieux et espèces - statut de protection du site - prévention des risques
<b>Pilote</b>	communes, départements, régions
<b>Partenariat</b>	associations environnementales, institutionnels
<b>Destinataires</b>	Grand public

**Axe 2 → Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire**

**Fiche Action n°5 : Créer des emplois de médiateurs et de gardes de l'environnement**

**Constat et objectifs :** Pour compléter les outils mis en place sur un territoire, il est indispensable de mettre en place des moyens humains. Étape primordiale dans le bon déroulement de la sensibilisation à l'environnement.

Il s'agit d'avoir des personnes sur place, en particulier en période estivale, pouvant partager les informations directement avec le grand public, et leur recommander des bonnes pratiques d'usages des milieux. Ces personnes vont donc aller à la rencontre des visiteurs pour les sensibiliser aux enjeux de leur présence sur les milieux, comme le fait un écocarde dans une réserve naturelle.

Cela fonctionne généralement à 80% des cas. À côté de ça donc, notamment lors de forte fréquentation, avoir des personnes accréditées, pour sanctionner lorsqu'il le faut les débordements et les gestes pouvant attendre fortement les cours d'eau et les discontinuités écologiques.

<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- médiateurs de l'environnement</li> <li>- ateliers de sensibilisation mobile : se déplaçant sur différents sites</li> <li>- éco garde sur le modèle de ceux en réserves naturelles</li> <li>- ambassadeurs</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Institutionnels
<b>Partenariat</b>	acteurs environnementaux
<b>Destinataires</b>	Grand public
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maison du parc mobile du PNR PA, (plus en montagne sur les randonnées pédestres) : l'appliquer aussi sur les milieux aquatiques</li> <li>- ambassadeurs 09 : tourisme et sensibilisation par les locaux</li> <li>- écogarde sur la réserve naturelle régionale confluence Garonne Ariège</li> <li>- personnes assermentés : brigade verte</li> <li>- plus de garde pêche en période de pêche</li> </ul>

**Axe 2 → Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire**

**Fiche Action n°6 : Mettre en place des actions participatives sur le terrain**

**Constat et objectifs** : La sensibilisation du grand public peut passer par les actions directes du grand public et l'envie de directement agir. Par le biais d'ateliers participatifs, les personnes ont un apport de connaissance direct et sont impliqués dans l'instant dans la protection des milieux aquatiques.

<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<p>Proposition d'ateliers participatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recensement d'espèces, rencontres avec des naturalistes</li> <li>- nettoyage de berges (déchêts)</li> <li>- Appropriation citoyenne des enjeux environnementaux : projets de territoire</li> </ul>
<b>Pilote</b>	professionnels des activités d'eau vive et acteurs de l'environnement
<b>Partenariat</b>	<i>idem</i>
<b>Destinataires</b>	Grand public
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différentes actions des professionnels des activités d'eau vive : nettoyage de rivière, comptage, pêche électrique avec les fédérations de pêches, relevés de la qualité de l'eau</li> <li>- Ateliers proposés dans le cadre d'un projet de territoire : exemple de l'association Reveas qui croisent agro écologie, éducation à l'environnement, tourisme, etc</li> </ul>

**Axe 2 → Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques et à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire**

**Fiche Action n°7 : Utiliser des outils numériques pour rendre accessible la connaissance et les actions de sensibilisation sur les milieux aquatiques**

**Constat et objectifs** : Depuis deux décennies, nous observons une explosion des outils numériques dans notre quotidien. Ils ont aujourd’hui aussi une place importante comme outils de sensibilisation, à travers différentes formes que ce soit la radio, les vidéos ou simplement sur des outils papiers retranscrits en format numérique. De plus, les structures ont déjà beaucoup de formats papiers. L’impact peut être différent et la sensibilisation abordé d’un autre point de vue.

Il s’agit d’utiliser ses outils, comme les autres actions de sensibilisation des milieux aquatiques au sens large, en partageant des informations d’une action, et de connaissances au sens large sur tout le panel d’implication de protection des milieux aquatiques, au delà aussi des sports et activités d’eau vive.

<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vidéos</li> <li>- radio</li> <li>- podcasts</li> <li>- réseau sociaux</li> <li>- site internet</li> </ul>
<b>Pilote</b>	indépendant, acteurs environnementaux et institutionnels, privés ou publics
<b>Partenariat</b>	<i>idem</i>
<b>Destinataires</b>	Les structures touristiques : à destination des pratiquants d’activité d’eau vive et touristes /
<b>Exemple</b>	- Projet : «les sentinelles du réchauffement» avec le documentaire Rivières (par des champions et leur prochaine vidéo sur la prise en compte de toutes les activités et acteurs impliqués sur les milieux aquatiques. LIEN en note de bas de page

- émission de radio sur la radio locale de l'Ariège Radio Transparence, piloté par l'association le Chabot
- vidéo de Pyrénées Vivantes sur le desman des Pyrénées

**Axe 3 → Fédération des acteurs et actions du territoire pour préserver les milieux aquatiques.**

Cet axe s'appuie sur la fédération, un travail en commun, de tous les acteurs d'un territoire impliqué dans les sports et activités d'eau vive. Cela implique le partage de connaissances sur les milieux aquatiques et les activités, une médiation entre les acteurs, ou encore une réglementation commune afin d'agir plus efficacement pour la protection des milieux. Il s'agit d'ouvrir le monde sportive, institutionnels, mais aussi le grand public aux questions environnementales en se rassemblant autour d'un intérêt commun.

**Axe 3 → Fédération des acteurs et actions du territoire pour préserver les milieux aquatiques.**

**Fiche Action n°8 : Mettre en réseau les acteurs du territoire autour des activités d'eau vive et de la préservation des milieux aquatiques.**

**Constat et objectifs :** Les sports et activités d'eau vive disposent d'une dynamique déjà présente en termes de gestion, de protection et de valorisation des milieux aquatiques. Cependant, sa portée peut être amoindri et freiner par des actions effectuées par des acteurs chacun de leur côté. Le but serait de fédérer les acteurs autour d'un travail commun et/ou un réseau plus ou moins formalisé et accepté par tous, pour permettre la mutualisation des échanges, des actions et la montée en compétence. Le dialogue, le consensus et un travail commun de chaque acteur du territoire sont des notions essentielles pour répondre aux enjeux autour de ses activités et des milieux aquatiques.

**Modalités de mise en oeuvre**

**1/Mettre en lien les acteurs, favoriser l'échange et le partage.**

**Création d'une instance avec :**

- table ronde, réflexion commune autour de l'environnement, avec les professionnels qui sont sur le terrain, mais aussi les institutionnels, et les associations environnementales
- Communiquer aux professionnels : informer, clefs pour informer les pratiquants, les touristes et les locaux
- outils de médiation entre les professionnels : pour partager les informations et s'informer sur les milieux (gestion des risques naturels et des autres activités économiques et touristiques)
- état des lieux de la part des professionnels de l'état des rivières, des besoins de chacun et des contraintes rencontrées

**2/ Fixer un cadre commun**

- **charte de "code de bonnes pratiques"** à fixer et signé par toutes les parties prenantes (pouvant inclure un cadre des structures privées)

Dans cette charte sera inscrit par exemple un accord sur : les tronçons autorisés, les types d'embarquement, les périodes de navigation, le débit minimum autorisé pour l'activité, la signalisation et l'engagement de transmission de bonnes pratiques aux pratiquants, grand public.

**Pilote**

Établissement public, association

<b>Partenariat</b>	Professionnels des activités, institutionnels et associations environnementales
<b>Destinataires</b>	Les professionnels des activités d'eau vive et du tourisme
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- service des sports et associations de Foix, portant une réunion mensuelle sur les associations et professionnels sportives. Peuvent accompagner cette dynamique de fédération des professionnels des activités d'eau vive.</li> <li>- Code de bonne pratique des sports d'eau vive existant sur le Chéran<sup>168</sup></li> <li>- A l'image de la redevance pêche de loisir, création d'une redevance activités d'eau vive de loisirs incluant les diverses activités (canoë kayak, canyoning...) : cela renforcerait le lien avec la préservation du patrimoine naturel et les acteurs de l'eau, notamment l'Agence de l'eau qui percevrait cette redevance et pourrait financer des actions en faveur des milieux au travers de ces activités (éducation environnement, gardiens de la rivières, passes à canoë au niveau des barrage...)</li> </ul>

<sup>168</sup>SMIAC, *Code de bonne pratique des sports d'eau vive sur le Chéran*, [en ligne] : Disponible sur : <http://www.lyonurbankayak.com/wp-content/uploads/2020/07/Code-de-bonne-pratique-2013.pdf>

**Axe 3 → Fédération des acteurs et actions du territoire pour préserver les milieux aquatiques.**

**Fiche Action n°9 : Mettre en place une politique publique incluant les sports et activités d'eau vive**

**Constat et objectifs** : Les activités d'eau vive sont comprises dans les activités de pleine nature, activités "outdoor", un vecteur économique important pour les territoires pouvant proposer ce type d'activité. Cependant, dans certains cas, il ne sont pas pris en compte à proprement parler, mais plutôt à part. (comme le VTT ou la randonnée mis en avant sur le territoire de l'Ariège). Il s'agit bien souvent de priorités financières, d'un manque et donc de devoir choisir une politique publique sur certaines activités au détriment d'autres. L'objectif est de valoriser auprès des élus les enjeux concernant les cours d'eau et les sports d'eaux vives : activités économique, social et environnemental importantes. Les élus sont les premiers concernés par la notion de compatibilité d'usage.

**Modalités de mise en oeuvre**

Généraliser et renforcer l'inclusion des sports et activités d'eau vive dans les politiques publiques :

- CDESI / PDESI
- plan de randonnée aquatique
- liste de franchissement des barrages établis par le préfet pour les sports nautiques
- SAGE / SDAGE / contrats de rivières ...
- Cartographie des zones protégées et réglementation appliquées aux sports et activités d'eau vive (existe déjà pour l'hydroélectricité et les droits de passage) . Par exemple : droit de passage sur les lieux de dérangement des espèces aquatiques

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- schéma d'accueil et d'aménagement appliqués pour ces activités : mobilité douce, équipements comme parkings, sanitaires, aire de pique nique etc.</li> <li>- charte départementale et son animation (valeurs, programme d'actions et réseau d'acteurs avec temps d'échange) Cf Action 8.</li> <li>- projet européen type Nattur du CD 09 mais avec une meilleure prise en compte des milieux et de leurs enjeux.<sup>169</sup></li> </ul>
<b>Pilote</b>	Institutionnels : communes, départements, acteurs touristiques, syndicats de rivières, collectivités territoriales
<b>Partenariat</b>	Les professionnels des activités, études des professionnels de l'environnement
<b>Destinataires</b>	Institutionnels , acteurs touristiques et professionnels des activités, pratiquants, touristes et locaux

<sup>169</sup> Voir Partie 2, Chapitre 4, 4.3. La valorisation et l'encadrement des sports et activités d'eau vive en Ariège.

**Axe 3 → Fédération des acteurs et actions du territoire pour préserver les milieux aquatiques.**

**Fiche Action n°10 : Organiser des événements rassemblant autour des sports et activités d'eau vive**

**Constat et objectifs** : L'esprit sportive peut avoir une portée à l'échelle communautaire d'engagement, de liens sociaux et d'actions fortes. Ils rassemblent autour des valeurs de bénévolat, d'engagements et de dépassement de soi, et de liberté. Dans le cadre des sports de pleine nature tels que ceux en eaux vives, il est important de reconnecter la pratique à l'environnement naturel concerné. Il s'agirait donc d'**intégrer la sensibilisation et la préservation de l'environnement lors de ces évènements sportifs afin de faire dialoguer les différents acteurs avec le public**. Ainsi, les événements sportifs pourraient être l'occasion de rencontres entre le grand public, les professionnels des sports et activités d'eau vive et les acteurs environnementaux (associations, syndicats de rivière, PRN/RN, OFB, ...) pour un travail commun autour de la protection des milieux aquatiques des territoires : ateliers, débats, sorties nature, conférences organisées en marge de l'évènement.

**Modalités de mise en oeuvre**

- organisation d'événements sportifs annuels avec une entrée environnementale entre professionnels des activités sportives et ludiques, et les acteurs environnementaux du territoire et le grand public.

**Pilote**

Communes

**Partenariat**

professionnels des activités sportives et de loisirs, acteurs environnementaux et partenaires institutionnels.

<b>Destinataires</b>	professionnels des activités, les associations environnementales, et le grand public.
<b>Exemple</b>	A Foix, en Ariège, lors des événements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- printemps des sports</li> <li>- Foix, terre de jeux</li> </ul>

**Axe 4 → Renforcer la protection des milieux aquatiques.**

Dans cet axe, il est question d’agir de façon directe sur la protection des milieux aquatiques. Au-delà de la sensibilisation par les professionnels d’activités ou par le territoire, il s’agit d’agir directement sur des moyens de protection des espèces et des milieux aquatiques.

**Axe 4 → Renforcer la protection des milieux aquatiques.**

**Fiche Action n°11 : Mutualiser les actions autour de la protection des milieux aquatiques et renforcer les partenariats.**

**Constat et objectifs** : De nombreuses actions en faveur de la protection des rivières existent au sein des fédérations de sports et activités d’eau vive (canoë-kayak ou pêche) et fédération d’association de protection de l’environnement ou autres acteurs environnementaux. Des échanges réguliers entre ces structures permettraient un partage d’expérience et une mutualisation des actions pour une portée plus forte.

<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- partage d'information sur les atteintes environnementales</li> <li>- valorisation de bonnes pratiques</li> <li>- actions en justice et/ou de remédiation commune (ex : nettoyage de rivières)</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Les acteurs des activités d'eau vive et les et les acteurs environnementaux
<b>Partenariat</b>	<i>idem</i>
<b>Destinataires</b>	<i>idem</i>
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FNE Midi-Pyrénées travaille avec le CRMPCK et des fédérations de pêche plaidoyer institutionnel et des actions en justice, également sur l'identification d'initiatives favorables à l'environnement</li> <li>- Fédération de pêche : partenariat de nettoyage avec le réseau Natura 2000 ou l'association Migado</li> </ul>

#### **Axe 4 → Protection des milieux aquatiques.**

##### **Fiche Action n°12 : Multiplier les zones et les mesures de protection de milieux épargnés**

**Constat et objectifs :** L'inventaire national fait dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau montre que seulement 7 % des masses d'eau peuvent être considérées comme en « très bon état écologique » sur la seule base des critères retenus pour l'évaluation de l'état des cours d'eau. Cependant il existe encore en France quelques cours d'eau (ou parfois tronçons de cours d'eau), proche d'un « état naturel ». Ces milieux rares, malgré divers dispositifs de protection sur le papier (classements divers, Natura 2000, etc...) sont pour la plupart d'entre eux extrêmement vulnérables et parfois encore menacés. Il n'existe actuellement pas de politique de préservation efficace des « dernières rivières naturelles » car les outils proposés aux gestionnaires et les financements publics sont principalement dédiés à la restauration des cours d'eau dégradés et de leurs milieux associés.

Il s'agirait de protéger les dernières rivières sauvages présentes sur le territoire, par des outils au service des gestionnaires des milieux aquatiques pour améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon état et un bon fonctionnement écologique.

Par ailleurs, tout projet de RNR, RN, arrêté de biotope est à envisager si le milieu et la dynamique territoriale locale le permettent car ils favorisent le dialogue entre les acteurs et la préservation des milieux et espèces de manière renforcée.

##### **Modalités de mise en oeuvre**

- Donner une meilleure visibilité au label français "rivières sauvages" et encourager les candidatures à ce label et ainsi obtenir la protection d'un cours d'eau en bon état naturel sur un territoire

Marque collective simple. C'est à dire que le porteur de projet doit être :

- la structure responsable de la politique de préservation de la rivière ou du bassin, qui adhère au réseau

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'ajoute différentes parties prenantes ( financeur, acteur technique, collectivités sur lesquelles le plan d'action se développe, observateur..., <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier les RNR, RN, arrêtés de biotope,</li> </ul> </li> <li>faire partie du réseau des rivières sauvages, des RNR, RN : être en réseau avec d'autres territoires et valoriser son territoire . <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribution de statut de "personnalité juridique" à des cours d'eau, qui en fait des entités vivantes en matière de droit (cf. Inde et Nouvelle Zélande)<sup>170</sup></li> </ul> </li> </ul>
<b>Pilote</b>	Etat, collectivités territoriales (Région...), Établissements publics, associations
<b>Partenariat</b>	partenaire du programme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Office Française de la Biodiversité</li> <li>- les agences de l'eau</li> <li>- le Ministère de la Transition Écologique</li> </ul>
<b>Destinataires</b>	Concertation avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'Eau</li> <li>- Structures, établissements publics en charge de la gestion de la rivière (compétences) de type syndicat à vocation unique, syndicat mixte, EPTB, Parcs naturels...</li> <li>-Divisions Territoriales (Commune, Communauté de Communes, Département...)</li> <li>- Usagers (industriels, agriculteurs, fédérations de pêche, associations)</li> </ul>

<sup>170</sup> En Inde et en Nouvelle Zélande, le fleuve reconnu comme être vivant, [en ligne], Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/environnement/en-inde-et-en-nouvelle-zelande-le-fleuve-reconnu-comme-un-etre-vivant>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectifs de défenses et groupement éventuels de Riverains</li> <li>- Les associations qui ont compétence pour le périmètre</li> </ul>
<b>Exemples</b>	RNR Confluence Garonne-Ariège ; Le Salat ou l'Hers sur le département de l'Ariège pourraient faire l'objet de cette candidature label rivière sauvage...

#### **Axe 4 → Protection des milieux aquatiques.**

##### **Fiche Action n°13 : Réglementation de pratiques à fort impact environnemental et résilience sur le changement climatique**

**Constat et objectifs** : Certaines pratiques s'avèrent avoir des impacts néfastes avérés sur les cours d'eau, comme le ruisseling, qui est déjà non accepté sur le département de l'Ariège. D'autre, comme le l'orpaillage, font l'objet d'un suivi, et d'autorisation stricte par arrêté préfectoral ou le land art le devrait car la loi est formelle, très peu le savent : «il est interdit de déplacer des cailloux» : L'article L2132-3 de la loi française interdit la dégradation, le dépôt et l'extraction de pierres et de galets dans le domaine public. Cette pratique peut grandement dégrader les cours d'eau, si elle est laissée comme telle.

La question est aussi de réfléchir à la régulation des pratiques d'activités d'eau vive, par des mesures institutionnelles. (ex promenade à cheval et passage dans un cours d'eau...).

Il faut aussi réfléchir au changement climatique, au constat de plus en plus accéléré et de plus en plus visible sur les cours d'eau et prendre des mesures strictes, au-delà de la sensibilisation et d'actions plus dans le temps quand cela est nécessaire.

##### **Modalités de mise en oeuvre**

- **ruisseling / Land art** : réglementation stricte à appliquer sur les territoires

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Arrêtés préfectoraux</b> : sur des horaires, des tronçons, ou encore la taille des groupes des activités d'eau vive</li> <li>- A l'étiage : <b>arrêtés sécheresse</b> où il n'est pas autorisé de naviguer . Peut faire l'objet de prescriptions de ces arrêtés à des endroits</li> <li>- Résilience : dans un futur proche penser dans certains sites à décaler les saisons touristiques</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Communes / département
<b>Partenariat</b>	associations, professionnels des activités d'eau vive
<b>Destinataires</b>	professionnels et grand public
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêtés municipaux pour le canyoning, dans la Vallée du Vicdessos en Ariège : Horaires de 9h 12h30 , et 13h jusque 17h-17h30 (arrêté municipal d'Auzat de 9h à 19h). et groupe verrouillé à 9 personnes + le moniteur (ce qui n'est pas dans la loi nationale)</li> <li>- Arrêté préfectoral 2021 pour l'orpaillage en Ariège</li> </ul>

# Conclusion générale.

Ce mémoire traitait les enjeux autour des sports et activités d'eau vive, intégrant la protection des milieux aquatiques, engloba une réflexion la plus pertinente et ouverte possible sur les rapports à la nature, le tourisme de pleine nature, et les activités d'eau vive ainsi que les outils de gestion des milieux et de ces activités existants. Un travail de terrain portait sur la rencontre et le recueil d'informations directement auprès des différents types d'acteurs pouvant être impliqués dans la mise en œuvre des axes et actions que nous avons proposé.

Devant l'attrait des territoires où l'on peut pratiquer des sports de pleine nature, et plus particulièrement en eaux vives, et devant les enjeux de préservation de ces milieux fragiles et des espèces qui y vivent : il s'agit d'éduquer, à l'échelle locale, pour permettre une cohabitation intelligente et la résiliente à la fois des activités de loisirs et des écosystèmes concernés.

Tout d'abord, les actions doivent pouvoir s'effectuer directement par les premiers concernés : les professionnels des sports et activités d'eau vive. Devant le constat d'une sensibilisation déjà présente auprès de ces acteurs, il s'agit de donner des clés pour pouvoir agir de façon plus efficace sur le territoire en faveur de la protection des milieux aquatiques, essentielle à l'exercice de ces activités : à travers une formation d'encadrant « médiateur de la Nature » revenant à l'essence de ces pratiques d'amour et de découverte des milieux sans pour autant perdre en sécurité, mais aussi l'apport d'outils, d'appels à projet ou de labels, valorisant les milieux aquatiques et leur activité comme « médiatrice » de valorisation et de protection des territoires.

Ensuite, il s'agit d'éduquer à plus grande échelle sur les milieux aquatiques et les territoires. Sans une sensibilisation à plus grande échelle sur nos comportements et le lien qu'ils entretiennent avec l'environnement, nos incidences, l'implication des sports d'eau vive seulement est insuffisante. La protection des milieux aquatiques doit se faire dans une approche holistique, elle s'articule autour de plusieurs dimensions, plusieurs acteurs en plus des professionnels des activités d'eau vive : il s'agit de se rendre compte des impacts de chaque activité et de nos comportements individuels sur les milieux aquatiques.

Dans une autre dimension, il s'agit de fédérer et de travailler main dans la main, chaque acteur autour d'une cause commune : la protection de ces milieux. Chacun peut y trouver un intérêt commun, et y gagner en portée et en efficacité. Que ce soit pour le but premier de protection des milieux mais aussi pour la valorisation et la numérisation des territoires.

Il faut aussi penser, malgré la proposition de sensibilisation, d'outils et de stratégies de protection et de gestion, à agir directement et durement sur la protection de ces milieux aquatiques fragilisés. Il s'agit avant tout de penser à notre avenir et à de nouvelles façons de se comporter, dès maintenant. Des constats alarmants que le nouveau rapport du GIEC prévoit pour notre planète : l'heure n'est plus au constat, mais à l'action de tous pour changer nos façons de vivre !

# Bibliographie.

ADT Ariège, Chiffres clés du tourisme en Ariège Pyrénées, 28 p

ADT, *Destination Pyrénées Etude Activités outdoor encadrées*, Extrait de l'étude réalisée par TRACES TPI en 2017, commanditée par l'ADT Ariège Pyrénées, financée par le commissariat de massif des Pyrénées dans le cadre du contrat de destination Pyrénées, [en ligne].

Disponible sur :

[https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef\\_295f90468df54cc082b4b13db63d51ce.pdf](https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef_295f90468df54cc082b4b13db63d51ce.pdf)

ADT Ariège Pyrénées Tourisme, Le label Qualité Outdoor Ariège Pyrénées, [en ligne].

Disponible

sur

:

[https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef\\_54a4c97e455341d9863b4cb58a8a9087.pdf](https://c13d6fbb-823c-4d69-aa09-b9c8ce1f73d0.filesusr.com/ugd/b487ef_54a4c97e455341d9863b4cb58a8a9087.pdf)

ALLAG-DHUISME Fabienne , MONNEREAU Richard et PERRIN Thérèse , Le développement des sports d'eau vive en France Impact sur les milieux aquatiques, Rapport CGEDD n° 009206-01, IGJS n°2015-I-27, février 2016, 84 p.

Bachimon Philippe, Derioz Pierre, Loireau Maud, Laques Anne-Elisabeth, Dessay Nadine, *La mise en tourisme d'un territoire montagnard fragilisé. Sports de nature et patrimoine au coeur du projet de développement et de la politique de communication en Vicdessos (Ariège, France)*, Travaux réalisés dans le cadre de l'OHM du Haut-Vicdessos R CNRS/INEE. Revue des Régions Arides n°28 (2/2012) – Numéro Spécial 17, 15p.

Bontron Jean claude « Le monde rural, un concept en évolution », 1996

Boutaud Aurélien, Ecologie De la sensibilisation aux changements de comportement, pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon (DPSA) / Décembre 2009, 19p,

Cavaillès Henri , La houille blanche dans les pyrénées française, dans Annales de Géographie, n°156, 1919

CASCIARRI B. – VAN AKEN Mauro , *Anthropologie et eau(x), Affaires globales, Eaux locales et flux de cultures, Journal des anthropologues n°132-133, 2013, 31p.*

Chanvallon Stéphanie, Héas Stéphane , *L'Homme et la Nature : en quête/enquête sensible* , Natures Sciences Sociétés 2011/4 (Vol. 19), p. 355-364.

Corneloup Jean , « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 2, n° 3 | Décembre 2011, mis en ligne le 04 décembre 2011. URL : <http://journals-openedition.org/gorgone.univ-toulouse.fr/developpementdurable/9107> ; DOI : <https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.4000/developpementdurable.9107>

Descola Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, p. 533.

Dubreuil Gaëlle, Organisation, Politiques territoriales et sportives des sports et loisirs d'eau vive au Pays Basque, Mémoire de DESS Industrie du tourisme option Gestion des organisations, Université Toulouse le Mirail Département CETIA, Octobre 2005, 152 p , p 96 -98.

Dufosse Célestine, L'étude de l'ethnotourisme dans une approche d'anthropologie écologique : Application des problématiques et enjeux actuels de transition écologique dans les sociétés occidentales , Mémoire de 1e Année de Master Tourisme et Développement, Université Toulouse Jean-Jaurès ISTHIA Foix, 2020, 139 p.

Eau France, données sur les prélèvements en eau en Ariège, [en ligne]. Disponible sur : <https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees/codeDepartement/09/annee/2019>

EDF, l'hydraulique en chiffres, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/l-hydraulique-en-chiffres>

Fournier Mathieu, Mesquita Johanna , Mangin Alain , *Évaluation scientifique de l'impact de l'hydroélectricité dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises*  
GENEST Sébastien , Président de FNE et CAMBOU José Secrétaire Nationale FNE, *Statuts de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature dite France Nature Environnement*, [en ligne]. Disponible sur : [https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/00b13178-efb3-40d0-acc7-8afce55edd89/Statuts\\_FNE%20version%2012%2002%202011.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/00b13178-efb3-40d0-acc7-8afce55edd89/Statuts_FNE%20version%2012%2002%202011.pdf)

France Nature Environnement, *L'hydroélectricité Mieux comprendre les enjeux et les impacts sur les cours d'eau*, [en ligne]. Disponible sur : [https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/services/sharing/attachments/kmelia192/7fc7094c-cc77-4170-8691-f803ed42c4cc/e3555fb0-df98-46f0-9040-8c7547e0beca/FNE\\_FICHES+HYDROELECTRICITE%3%89\\_VF.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/services/sharing/attachments/kmelia192/7fc7094c-cc77-4170-8691-f803ed42c4cc/e3555fb0-df98-46f0-9040-8c7547e0beca/FNE_FICHES+HYDROELECTRICITE%3%89_VF.pdf)

INSEE, Dossier Complet Département de l'Ariège, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-09>

Michel Kail , « *La culture est plus ancienne que l'espèce humaine* », L'Homme & la Société, 2011/3 (n° 181), p. 233-237, [en ligne]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.gorgone.univ-toulouse.fr/revue-l-homme-et-la-societe-2011-3-page-233.htm>

Milian Johan. Eychenne, Corinne & Barthe, Laurence, «Du symbole à l'action: agriculture et pastoralisme dans la politique du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises», 2012

Ministère chargé des sports, Canyonisme Encadrement, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/canyonisme/reglementation/encadrement>

Ministère chargé des sports, Recensement des ESI, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.res.sports.gouv.fr>

POINTEREAU Rémy, Sénateur, Rapport d'information fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) sur le bilan de l'application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807\\_mono.html#toc2](http://www.senat.fr/rap/r15-807/r15-807_mono.html#toc2)

Préfet de l'Ariège, Bilan démarche PAOT, [en ligne]. Disponible sur : [https://www.ariège.gouv.fr/content/download/4891/27398/file/PAOT\\_2013\\_2015.pdf](https://www.ariège.gouv.fr/content/download/4891/27398/file/PAOT_2013_2015.pdf)

Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne & Comité de bassin Adour-Garonne, Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux Programme de mesures du Bassin Adour-Garonne - SDAGE PDM 2016-2021 Un nouvel élan pour l'eau, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ariège.gouv.fr/content/download/14552/93646/file/05-Plaquette%20SDAGE-PDM%202016-2021%20%20.pdf>

Rubens Lolita , Brisbois Xavier, Gosling Patrick , *Persuader, engager, ou les deux ? Promouvoir la volonté d'agir pour l'environnement*, Revue internationale de psychologie sociale, vol. 24, no. 4, 2011, pp. 103-118.

Schirrer Mary , Introduction, Immersions en apnée, Cultures motrices et symbolismes aquatiques, Colloque Apnées, Nancy, 14 et 15 mai 2013, 28 p.

Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Hers, Bilan du contrat de rivière Hers-Touyre 1990 - 1998, [en ligne]. Disponible sur : [https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content\\_files/document/doc\\_R053-1184\\_059562.pdf](https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/doc_R053-1184_059562.pdf)

Suchet André , Tuppen John . Pratiques fun, aventures sportives et sports de nature. Trois moments dans l'évolution des dynamiques sportives de nature en France (1970-2010). Jean-Paul Callède, Fabien Sabatier & Christine Bouneau. Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.389-406, 2014. hal-0151427)

Vergnolle Mainar, Christine. « Le choix des tracés routiers en zone de montagne : la traversée ariégeoise des Pyrénées », L'Espace géographique, vol. 30, no. 3, 2001, pp. 265-273.

## Tables des Annexes.

Annexe 1 : p 207.

Annexe 2 : p 211.

Annexe 3 : p 216.

Annexe 4 : p 218.

# Annexes

## Annexe 1 : Liste des personnes interrogés

Type d'acteur	Structure et poste	Date et lieu de l'entretien	Durée de l'entretien
Professionnel activités d'eau vive	Guide professionnel de pêche.  Fédération française des moniteurs guides de pêche.  Membre du Chabot.	Mercredi 17 mars à  14h  Boussan, à son domicile	21 mn 03
Professionnel activités d'eau vive / Pratiquant	Pratiquant de canoë-kayak et membre de la Fédération française de canoë-kayak.	Jeudi 18 mars à  10h. Crampagna. (chez un membre du Chabot)	1h 09 mn
Acteur environnemental	Association ANPER- TOS (Association Nationale pour la Protection des Eaux & Rivières Truites, Ombres, Saumons) : groupe pyrénées.  Président de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Marignac (Haute-Garonne)  Trésorier du Chabot.  Membre du CA de France Nature Environnement Midi-Pyrénées	Jeudi 18 mars à  14h.  Crampagna. (chez un membre du Chabot)	

Acteur environnemental	Responsable technique, SYMAR (Syndicat mixte d'aménagement des rivières) Val d'Ariège	Mardi 23 mars à 14h.  Bureaux du SYMAR, Varilhes.	37 mn 16
Acteur institutionnel	Chargée de développement Activités Outdoor, Agence de développement touristique de l'Ariège (Ariège Pyrénées Tourisme)	Jeudi 1er avril à 9h30.  Bureaux de l'ADT, Foix.	1h 18 mn
Professionnel activités d'eau vive	Hydro&fun structure de rafting, canoë-kayak, hydrospeed, paddle.. à Prayols.	Vendredi 2 avril à 10h.Serres-sur-Argente, à son domicile.	54 mn 40
Acteurs environnementaux	Le Conservateur de la réserve naturelle régionale Massif du Saint- Barthélémy. Le Chargé d'étude, ANA - CEN Ariège (association des naturalistes ariégeois - Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège)	Mardi 6 avril à 10h. Durban sur Arize, domicile de Vincent Laclaze.	1h 20 mn
Professionnel activités d'eau vive	Co-gérante, accueil et logistique à la Belle Verte. Rafting, canoë kayak, accrobranche et hébergements. Foix et le Vernet d'Ariège.	Vendredi 9 avril à 14h. Sa boutique "La rebelle verte", Foix.	56 mn 40
Professionnel activités d'eau vive	Conseiller technique fédéral, au CD de canoë-kayak des Hautes-Pyrénées	Mardi 13 avril à 9h30.  Bureaux de FNE, Toulouse	49 mn 33

Pratiquant activités d'eau vive	Pratiquant de canoë-kayak et service civique à FNE Midi-Pyrénées	Mardi 13 avril à 11h30.	1h 02 mn
Acteur environnemental	Technicien délégation ariégeoise de l'OFB et directeur réserve d'Orlu	Mardi 13 avril à 18h. Par téléphone.	32 mn 40
Professionnel activités d'eau vive	Moniteur canyoning, escalade et Accompagnateur en montagne FFME. Sibelle escapade : canyoning, escalade, via ferrata. Val-de-Sos.	Mercredi 14 avril à 9h. Rabat-les-trois-seigneurs, à son domicile;	1h 09
Propriétaire riverain	Propriétaire du Parc aux bambous, jardin remarquable (passage de l'Hers) et l'ancien propriétaire, qui est aussi membre du Chabot	Jeudi 15 avril à 11h. Parc aux bambous, Lapenne.	Entretien non enregistré, visite du lieu et échanges.
Professionnel activités d'eau vive	Gérant du club de canoë-kayak de Foix : Foix canoe-kayak Eau Vive	Jeudi 15 avril à 16h30. Au club, à Foix.	29 mn 30.
Professionnel activités d'eau vive	Horizon vertical : canyoning, spéléologie, escalade. Saint Girons.	Mardi 20 avril à 10h. par téléphone.	30 mn 13
Acteur institutionnel	Maire Adjoint de Foix; Commission Sport: Pilotage et développement de la politique sportive locale	Lundi 26 avril à 11h. A la mairie de Foix.	1h 1 mn

Acteur environnemental	Animateur, Fédération de pêche de l'Ariège. Verniolle	Mardi 27 avril à 14h. Bureaux de la fédération, à Verniolle	53 mn 38
Acteur environnemental	PNR PA	Vendredi 7 mai à 14h. Par téléphone	36 mn 55
Acteur institutionnel	Chargée de mission zones humides, Agence de l'eau Adour-Garonne, Toulouse.	Mercredi 12 mai à 14h. en visio.	46 mn 46
Acteurs environnementaux	Kayakistes professionnels. Documentaire Rivières : les sentinelles du changement climatique	Mardi 18 mai à 11h. Par téléphone	26 mn 24
Professionnel activités d'eau vive	Cheval senior, centre équestre à Gaudiès	Mercredi 19 mai à 15h	34 mn 13
Riverain / Acteur environnemental	Association Reveas, centre agro-environnemental.	Mardi 25 mai à 10h A Brassacou -Pamiers	1h 22
Acteur environnemental	RNR Confluence Garonne Ariège	Vendredi 28 mai à 14h Par téléphone	27 min 23
Acteur environnemental	Association des Naturalistes Ariégeois (ANA) - Conservatoire d'espaces naturels Ariège	Vendredi 25 juin à 9h30. Aux bureaux de l'ANA à Alzen	1h02
Acteur environnemental	Association le Merlet	Mercredi 7 juillet à 15h Par téléphone	34 mn 07

## Annexe 2 : Les guides d'entretien : exemples

# Guide d'entretien qualitatif à destination des acteurs environnementaux

---

## I/ Présentation de l'enquêteur et de l'étude.

Bonjour, je suis étudiante en Master 2 tourisme et développement à l'ISTHIA, actuellement en stage au sein de France Nature Environnement et travaillant avec l'association APRA le Chabot.

J'effectue actuellement une étude sur les activités sportives et de loisirs en milieu aquatique en Ariège (cours d'eau, lacs, zones humides etc). Et également sur les différentes interactions de ces activités, des différents usages et usagers et avec les espèces et les milieux naturels.

Cette étude doit pouvoir déboucher sur un guide, à destination des pratiquants et des encadrants . Et également grâce à mon état des lieux et mes différents entretiens, d'aboutir à des propositions d'axes stratégiques et de fiches actions pour les institutionnels, les acteurs touristiques et les associations par exemple.

Si vous m'autorisez, votre entretien pourra être enregistré pour m'aider pour mon étude, il est bien sûr de votre choix que je le rende anonyme ou non.

## II/ Présentation de l'enquêté et de son activité

→ Pour commencer, pouvez vous me parler de vous, de votre parcours et de ce que vous faites ?

**Relances:** quelle(s) type(s) de formation(s) avez vous suivie(s) ? Avez-vous d'autres activités ? Passions ?

## III/ Environnement / Comportements ... (vif du sujet, détails)

- Présentez-moi le site sur lequel vous travaillez ?

**Relances** : vous déplacez-vous sur d'autres sites ? périmètre du site ?

Quels sont les statuts ? zones spécifiques , protégées ? Connaissance des réglementations ?

- Quels sont les milieux ? Les espèces emblématiques rencontrées ? Protégées sur le territoire ?
- quels types d'activités sont présentes ?

**Relances** : quels sports de nature ? activités d'eau vive ?

- Quels sont les problèmes rencontrés sur ce territoire ?

**Relances** : sur les milieux , les espèces ? avec les différents usagers, secteurs ?

Avec l'hydroélectricité ? L'agriculture ? zonage de protection ?

Pour les activités d'eau vive :

- y'a t'il une forte fréquentation sur le territoire? lesquels ?
- touristes, locaux, professionnels ? Rapport avec vous et entre usagers ? (conflits d'usage ?)

**Relances** : (notamment pour sport d'eau vive)

- passage sur site naturel ? . Connaissance des réglementations de la part des professionnels ? Influence, problèmes, changement sur le déroulement de l'activité ?
- passage sur des cours d' eau domaniaux ? non domaniaux ?
- Comment se fait la mise en place d'activités d'eau vive, au niveau réglementation ? (juridique, sociale, économique, et environnementale)
- Avec quelles autres structures travaillez- vous ?

**Relances** : Travaillez- vous avec d'autres acteurs locaux du territoire ? Travaillez vous en partenariat avec des structures environnementales ?

le PNR ? des assos ?

- Y'a t'il des recommandations mises en place à destination des usagers ?

**Relances** : une présentation de l'environnement, du milieu aquatique ? ou simplement une présentation du territoire où l'activité se déroule ?

- Sécurité ? Pour la sécurité du client ? faites vous aussi un topo sur la sécurité du milieu ?

- Voyez-vous des incivilités par rapport à l'environnement de la part des différents usagers ?

**Relances** : avez vous un souvenir de gestes choquants, dérangeants ?

Quelle position prenez-vous ? Comment réagissez-vous ?

**Relances** : Est ce que vous pouvez intervenir ? (Sensibilisation, pv ?)

Qu'est ce qui manque selon vous ? initiatives ? (fête de la nature, programme GREEN

- Avez-vous remarqué au fil des années une évolution des milieux naturels, du paysage ? (changement climatique, dégradation de l'environnement)

# Guide d'entretien qualitatif à destination des professionnels d'activités d'eau vive

---

## I/ Présentation de l'enquêteur et de l'étude.

Bonjour, je suis étudiante en Master 2 tourisme et développement à l'ISTHIA, actuellement en stage au sein de France Nature Environnement et travaillant avec l'association APRA le Chabot.

J'effectue actuellement une étude sur les activités sportives et de loisirs en milieu aquatique en Ariège (cours d'eau, lacs, zones humides etc). Et également sur les différentes interactions de ces activités, des différents usages et usagers et avec les espèces et les milieux naturels. Cette étude doit pouvoir déboucher sur un guide, à destination des pratiquants et des encadrants .

Si vous m'autorisez, votre entretien pourra être enregistré pour m'aider pour mon étude, il est bien sûr de votre choix que je le rende anonyme ou non.

NB : dans ce guide d'entretien, il y a une question principale pour laisser librement l'enquêté apporter le plus d'informations possibles, les questions "relances" arrivent en complément à des informations non dites par l'enquêté.

## II/ Présentation de l'enquêté et de son activité

*Max environ 15 mn.*

### Présentation générale de l'enquêté.

- Pour commencer, pouvez vous me parler de vous, de votre parcours et de votre activité ?

**Relances** : Quel est le panel d'activités que vous proposez ? Proposez vous différents niveaux ? en loisirs , et en compétitions aussi ? Quel(s) type(s) de formation(s) avez vous suivie(s) ?

- Est ce que la Nature a joué un rôle dans votre choix de parcours et d'activités actuelles ?

### Détails des activités de l'enquête.

- Quel est le statut juridique de votre structure ?
- Etes vous labellisé ?
- Est-ce votre activité principale ?

**Relances:** est -elle saisonnière ? Vivez-vous de ça ? Avez vous un fort taux de fréquentation

- Quelle est la période avec la plus forte fréquentation ?
- Quelle est la période d'ouverture ?

- Quel est le type de clientèle ? Quelle est la clientèle majoritaire ?
- Ya t'il un changement de clientèle depuis quelque temps ?

**Relances** : une évolution , de nouvelles tendances ?

- Est ce que vous avez d'autres activités ? Passions ?

### III/ Déroulement de l'activité / Environnement / Comportements ... (vif du sujet, détails)

*Max environ 45 mn .*

Environnement du site.

- Pouvez vous me présenter le site où se déroule votre activité ?

**Relances** : Quel est l'étendu du/ des parcours de l'activité ; le périmètre ?

- Connaissez vous le ou les statut(s) de protection des milieux et espèces du site où se déroule votre activité ?

**Relances**: Implantation, passage sur site naturel ? (PNR, natura 2000, ENS, etc.) . Connaissance des réglementations ? Influence, problèmes, changement sur le déroulement de l'activité ?

Conflit d'usage.

- Votre activité est-elle de passage sur des cours d'eau domaniaux ? ou plutôt non domaniaux ?

**Relances** : pour le passage sur les cours d'eaux privés, quel est votre rapport avec les propriétaires, habitants ?

- Quels sont aussi les rapports entre les différents usagers des cours d'eau ?

**Relances** : Avec qui les interactions sont-elles les plus présentes sur votre activité ? Quels sont les conflits ? Avez vous des exemples ?

- Comment s'est fait la mise en place de votre activité , au niveau de la réglementation ? (juridique, sociale, économique, et environnementale)

**Relances** : Racontez moi comment cela s'est fait, d'un point de vue administratif mais également sociale

Sensibilisation.

- Incluez vous des recommandations à la clientèle ?

**Relances** : une présentation de l'environnement, du milieu aquatique ? ou simplement une présentation du territoire où l'activité se déroule ?

- Comment se déroule un topo type que vous faites avant, pendant et éventuellement après le déroulement de l'activité ?

**Relances** : s'agit t'il d'un topo uniquement pour la sécurité du client ? faites vous aussi un topo sur la sécurité du milieu ? les espèces, les interactions avec le milieu ?

## Dimension de développement territorial, durable.

- Dans votre activité / les prestations que vous proposez, travaillez- vous avec d'autres acteurs touristiques ou locaux du territoire ?

**Relances** : hébergements ? Quel type ? pique nique, produits locaux ?

- Travaillez vous ou envisagez-vous de travailler en partenariat avec des structures environnementales ?

**Relances**: le PNR ? des assos ?

## Formations.

- Dans votre formation y'a t'il eu un volet sur l'impact sur les milieux naturels ?

**Relances** : sur des bonnes pratiques ? Qu'avez vous appris lors de cette formation ?

- Avez-vous accès à des mises à niveau/ des formations ponctuelles sur la connaissance des milieux une fois en activité ?

- Auriez vous des besoins / des outils à vous apporter par rapport à ce sujet ?

**Relances** : avez vous des exemples ?

- Aujourd'hui après X années de lancement de votre activité, avez vous appris des choses par vous même sur ce sujet ?

**Relances** : vous considérez vous comme sensibilisé ? Avez-vous des comportements que vous avez mis en place au fur et à mesure ?

## Intérêt, connaissance de l'environnement et des impacts de son activité.

- Vous intéressez- vous aux espèces faunistiques et floristiques que vous pouvez rencontrer ? lesquelles ?

- Quels sont les types de cours d'eau de prédilection pour la pratique de votre activité ?

**Relances** : Savez-vous quels types de milieux naturels vous rencontrez sur le site de votre activité ? les espèces ? le fonctionnement du milieu ?

- Voyez-vous des incivilités par rapport à l'environnement de la part de votre clientèle ou des autres usagers ?

- Quelle position prenez-vous ? Comment réagissez-vous ?

**Relances** : avez vous un souvenir de gestes choquants, dérangeants ?

- Avez-vous remarqué au fil des années une évolution des milieux naturels, du paysage ? (changement climatique, dégradation de l'environnement, activités humaines)

- Cela s'est ressenti sur votre activité ? vous êtes vous adapté ?

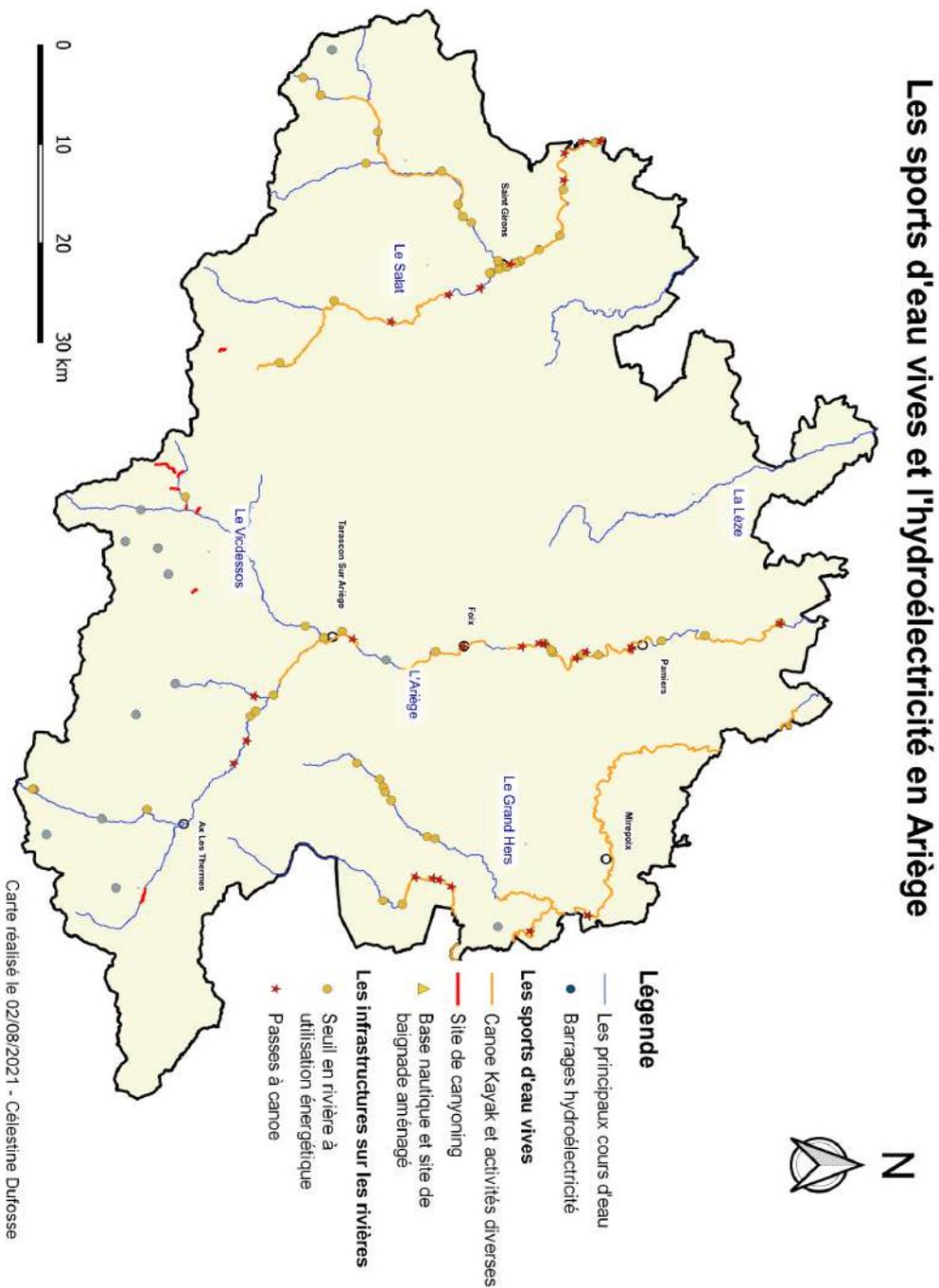
### Annexe 3 : Tableaux récapitulatifs des entretiens.

Exemple exhaustive du tableau des professionnels des activités :

	<i>entretien 1</i>	<i>entretien 2</i>
<i>Présentation</i>	<p>Moniteur guide de pêche. président du syndicat et vice président de la fédération des moniteurs guides français</p> <p>Passion depuis ses 4 ans. Pratique aussi le no kill</p>	<p><i>(interroger en tant que pratiquant aussi)</i></p> <p>Originaire de Charente, et donc arrivé pour travailler au club de kayak à Foix en 2000. a travaillé en Ariège, Charente, dans les Alpes, les Cévennes, et dans l'Aude.</p> <p>Actuellement habite en Ariège et son activité dernièrement c'est gardien de refuge dans les Hautes-Pyrénées</p> <p>Randonnée à l'age de 10 ans. Kayak en associatif à 11-12 ans (sinon avant). VTT aussi .</p>
<i>Formations : besoins et outils</i>	<p>BPJEPS Pêche de loisirs + BP pratique en mer (par VAE)</p> <p>Existe un référentiel sur les milieux A demander</p> <p>Volonté de mise en place de stage de recyclage, pas encore fait (mises à niveau)</p>	<p>Accompagnateur en montagne, DEJEPS Kayak (toutes difficultés de rivières en accompagnateur), BEATEP, ancêtre du BPJEPS, activités de pleine nature et environnement (animation : passerelle entre activités de pleine nature et environnement, comme outil de déplacement)</p> <hr/> <p><b>Formations connaissance des milieux :</b> système pagaies couleurs (formation pratiquants) UE dans BPJEPS , dans DEJEPS non. Après selon les organismes de formations appuient plus ou moins , suivant aussi les intervenants etc.</p>

		<p><b>Remises à niveau</b> : inexistante environnement, déjà peu sur la sécurité. Une sur l'encadrement enfants et peu sont touchés ou au courant</p>
<p><i>Choix du parcours</i></p>	<p><i>"Il me paraît un peu difficile d'être moniteur guide de pêche, évoluer dans un milieu naturel et de pas aimer la nature. Sinon c'est aberrant."</i></p>	<p><i>"pour ce métier au début, l'environnement non ce n'était pas un choix. C'était ... c'était sans le savoir, c'était inconscient. Et j'en ai pris conscience au bout de .... progressivement entre la 1er et la 2e année de l'exercice du métier. Et après j'ai ressenti un manque. Et... je trouvais pas les outils au sein de la Fédération Française de canoë-kayak, je trouvais pas les outils pour ça. Parce que c'était pas dans la culture du club qui m'embauchait, pas du tout, et puis c'était pas trop dans la culture où j'étais dans les contacts que j'avais, du milieu où j'étais de la compétition. Et petit à petit j'ai trouvé les contacts, et ça a été concomitant au fait que la fédération développe la chose au niveau nationale. Avant y'avait des choses qui se faisaient localement et ils ont essayé de développer petit à petit des trucs au niveau nationale qui ont été mis en place au moment où je suis partie du cadre fédérale, activités clubs [...] et quand j'y suis revenu moi entre temps j'avais passé le BEATEP environnement donc euh.. voilà"</i></p>

## Annexe 4 : Cartographie Les sports d'eau vive et l'hydroélectricité en Ariège.



# Tables des figures, cartes et photographies.

- Tableau 1 : Les trois mouvances des pratiques de pleine nature en France (Années 70 - 2000).	39
- Figure 1 : Répartition de l'eau sur Terre	42
- Figure 2 : Un bassin versant.	42
- Figure 3 : Le grand cycle de l'eau	45
- Figure 4 : Schéma d'une rivière.	47
- Cartographie 1 : Les grands bassins versants du territoire français.	66
- Figure 5 : Rétroplanning des missions de stage	89
- Tableau 2 : Présentation du tableau récapitulatif des entretiens des professionnels des sports et activités d'eau vive.	98
- Tableau 3: Les établissements actifs par activité en Ariège en 2018 ; source : INSEE.	102
- Tableau 4 : Les prélèvements en m3 d'eau en Ariège en 2019. Réalisé par Célestine Dufosse;	103
- Cartographie 2 : Carte du territoire du territoire géré par l'agence Adour Garonne.	108
- Cartographie 3 : Carte du territoire des syndicats de rivière en Ariège.	109
- Cartographie 4 : Carte du territoire du SYMAR Val d'Ariège.	110
- Photographie 1: Photo du Desman des Pyrénées.	112
- Photographie 2: Photo de l'Euprocte des Pyrénées	112
- Cartographie 5 : Les zones de protection en Ariège, prenant en compte les milieux aquatiques..	113
- Cartographie 6 : Etats des lieux de l'offre sportive en Ariège.	117
- Tableau 5 : Recensement des équipements par communautés de communes en Ariège.	118
- Tableau 6 : Dates de création des équipements sportifs en Ariège (comparaison régionale).	119
- Tableau 7 : ESI (équipements des Espaces, Sites et Itinéraires) des sports de Nature en Ariège.	119

- Figure 6 : Répartition par milieux de pratique des clubs proposant exclusivement des sports de nature en Ariège 120
- Tableau 8 : Type et nombre d'équipements de sports et activités aquatiques en Ariège. 121
- Tableau 9 : Recensement de structures proposant du canoë kayak et disciplines associées en Ariège. 122
- Tableau 10 : Recensement des professionnels du canyonisme en Ariège. 123
- Cartographie 7 : Les sports et activités d'eau vive en Ariège. 124
- Figure 8 : Graphique de la réponse des activités pratiqués en eau vive par les interviewés. Fait par Célestine Dufosse. 166
- Figure 9 : Choix de la façon de pratiquer les activités d'eau vive. Fait par Célestine Dufosse 167

# TABLE DES MATIÈRES.

<b>Sommaire.</b>	<b>5</b>
<b>Introduction générale.</b>	<b>7</b>
<b>Partie I.</b>	<b>9</b>
<b>Une réflexion autour des rapports à la Nature et l'engouement pour les sports et activités de pleine nature : Focus sur l'eau.</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre 1. La Nature : entre croyances, ruptures et prises de conscience.</b>	<b>10</b>
1. La compréhension des rapports à la Nature dans nos sociétés à travers l'anthropologie.	11
1.1. L'anthropologie et la Nature.	11
1.1.1. Introduction à l'anthropologie : historique et évolution.	11
1.1.2. La Nature comme objet de l'anthropologie.	14
1.1.3. Les différentes formes de rapports à la nature.	18
2. L'eau : imaginaire ancestral, source de vie et utilisations diverses.	19
2.1. L'eau comme objet d'étude en anthropologie : les croyances et symboliques autour de l'eau	19
2.1.1. L'eau : au cœur des croyances, entre la vie et la mort.	19
2.1.2. L'eau et l'Homme : des sensations et ressentis uniques.	22
2.2. Les différentes utilisations de l'eau	24
2.2.1. Introduction historiques aux différents usages de l'eau.	24
2.2.2. L'eau comme témoin de la vision prométhéenne face à la Nature.	26
3. Le rapport à la Nature dans les sociétés occidentales : entre rupture et prise de conscience	27
3.1. La dualité Homme-Nature.	27
3.1.1. Les religions.	27
3.1.2. La conception scientifique de la Nature.	29
3.1.3. La révolution industrielle et la montée du capitalisme.	30
3.2 . Prises de consciences et émergences politiques et sociales.	32
3.2.1. Une prise de conscience politique.	32
3.2.2. Des émergences sociales : constat d'une prise de conscience individuelle face à notre système social et économique.	34
3.2. Le besoin de reconnexion à la nature : en lien avec de nouvelles activités touristiques.	35
3.2.1. Évolution du tourisme : jusqu'au tourisme durable.	35
3.2.2. Histoire des pratiques de pleine nature en France.	37
<b>Chapitre 2. Sports et activités d'eau vive : présentation générale des activités d'eau vive et des milieux.</b>	<b>41</b>
1. Les milieux aquatiques : des milieux naturels primordiaux.	41
1.1. Présentation des milieux aquatiques.	41
1.1.1. Les milieux aquatiques : qu'est-ce que c'est ?	41

1.1.2. Les milieux aquatiques : un rôle écologique primordial.	46
2. Présentation des sports et activités d'eau vive : organisation et réglementation.	49
2.1. Description des sports et activités d'eau vive.	49
2.1.1. Cadrage de la notion des sports et activités d'eau vive.	49
2.1.2. Historique de l'évolution des pratiques.	50
2.2.1. Le canoë - kayak	53
2.2.3. La pêche.	55
2.2.4. Autres sports et activités en eau vive.	56
3. Intégration des sports et activités d'eau vive dans la gestion et la protection des milieux aquatiques sur les territoires français.	59
3.1. Présentation de la gestion des rivières.	59
3.1.1. Historique de la gestion de l'eau.	59
3.1.2. La gestion de l'eau et ses outils de gestion.	64
3.1.3. Les différents outils et stratégies politiques pouvant être intégrés dans les sports et activités de pleine nature, dont eau vive.	67
3.1.4. La place des sports et activités d'eau vive dans les stratégies politiques.	68
3.2. Zones de protection spécifiques des milieux naturels entrant dans la protection des milieux aquatiques.	70
3.2.1. Les zones Natura 2000.	70
3.2.2. Les arrêtés de protection de biotope.	71
<b>Partie II. Les enjeux autour des sports et activités d'eau vive : un travail avec des associations de protection de l'environnement, en application sur le département ariégeois.</b>	<b>73</b>
<b>Chapitre 1. Au cœur de la protection de la Nature et de l'environnement : France Nature Environnement Midi Pyrénées et l'association le Chabot.</b>	<b>74</b>
Présentation de la structure de stage : la Fédération France Nature Environnement.	74
1.1. La fédération française France Nature Environnement.	74
1.2. France Nature environnement Midi-Pyrénées.	78
L'association le Chabot.	82
2.1. Présentation de l'association.	82
2.2. Différentes actions menées par le Chabot.	83
Chapitre 2.	85
<b>Chapitre 2. Construction des missions de stage et organisation de l'étude autour des sports et activités d'eau vive.</b>	<b>85</b>
La construction d'une étude autour de l'émergence des sports et activités d'eau vive sur un territoire.	86
1.1. Une réflexion ancienne de la part de FNE Midi-Pyrénées et de l'association le Chabot.	86
1.2. La construction des missions des stages	87
2. L'apport de réflexions personnelles en lien avec les missions de stage.	89
2.1. Une étude sur des changements de comportements durables face à la Nature.	90
2.2. La sensibilisation et la psychologie sociale pour répondre à la commande.	91

**Chapitre 3. Un état des lieux sur le territoire ariégeois avec des rencontres des différents acteurs impliqués dans l'étude des sports et activités d'eau vive, intégrant les milieux aquatiques.** **93**

1. L'humain : au cœur de mon étude.	94
1.1. Recueillir les informations directement par les personnes concernées.	94
1.2. Création des guides d'entretiens et du questionnaire	95
1.3. Méthodologie d'analyses des entretiens qualitatifs	97
2. Présentation du territoire de l'étude : le département de l'Ariège.	99
2.1. Bref historique du département de l'Ariège.	99
2.2. Activités économiques liées aux milieux aquatiques dans le département.	101
2.2.1. Brève présentation de l'économie en Ariège.	101
2.2.2. Introduction sur l'hydroélectricité.	104
2.2.3. Histoire de l'hydroélectricité et cas de l'Ariège.	105
3. Présentation des outils de gestion et de protection des rivières en Ariège.	107
3.1. Présentation de la gestion intégrée des rivières en Ariège.	108
3.2. Protections impliquant les milieux aquatiques et des espèces emblématiques en Ariège.	111
4. La place des activités de pleine nature et des sports et activités d'eau vive dans le département de l'Ariège.	116
4.1. Recensement et analyse des activités de pleine nature et d'eau vive en Ariège	116
4.2. La clientèle des sports et activités d'eau vive, focus en Ariège.	125
4.3. La valorisation et l'encadrement des sports et activités d'eau vive en Ariège.	127
5. Sports et activités d'eau vive : impacts sur les milieux aquatiques.	129
5.2. Des impacts à plus grande échelle sur les milieux et espèces aquatiques.	132

**Partie III. Résultats de notre étude sur les enjeux des sports et activités d'eau vive, intégrant les milieux aquatiques.** **135**

**Chapitre 1. Analyse croisée des entretiens : synthèse des atouts et des besoins des sports et activités d'eau vive.** **136**

1. Les activités sur le département.	137
2. Les problématiques relevées sur l'environnement et les usagers.	144
3. Les solutions proposées : entre l'existant et les besoins.	151
4. Analyse du questionnaire diffusé à destination du grand public, pratiquants des sports d'eau vive, touristes ou locaux.	165

**Chapitre 2. Des propositions pour répondre aux enjeux des milieux aquatiques et des sports et activités d'eau vive.** **169**

Présentation de l'existant répondant aux enjeux de l'étude.	169
1.1. La formation des professionnels.	169
1.1.1. Canoë-kayak : exemple de l'association le Merlet.	169
1.1.2. Le permis de pêche : une formation pour les pratiquants.	172
1.2. Les labels et appels à projet.	172
1.2.1. Différents appels à projet et labels au sein de la fédération française de canoë-kayak.	172
1.3. La sensibilisation et les outils.	173
1.3.1. L'existant au sein du canoë-kayak	174

1.3.2. L'existant au sein de la pêche.	174
2. Un panel d'actions répondant aux enjeux des sports et activités d'eau vive et des milieux aquatiques.	175
<b>Conclusion générale.</b>	<b>201</b>
<b>Bibliographie.</b>	<b>203</b>
<b>Tables des Annexes.</b>	<b>206</b>
<b>Tables des figures, cartes et photographies.</b>	<b>219</b>

# La protection des milieux aquatiques à travers les sports et activités d'eau vive : étude de cas sur le département de l'Ariège.

## Résumé.

Devant l'attrait des territoires où l'on peut pratiquer des sports de pleine nature, et plus particulièrement en eaux vives, et devant les enjeux de préservation de ces milieux fragiles et des espèces qui y vivent : il s'agit d'éduquer, à l'échelle locale, pour permettre une cohabitation intelligente avec les écosystèmes concernés. Il s'agit de réfléchir à la façon de faire changer durablement les comportements de chacun face aux milieux aquatiques, avec le levier du tourisme des activités de pleine nature, et d'intégrer les différents acteurs concernés par ces enjeux : professionnels des activités, acteurs de l'environnement, institutionnels, touristiques, propriétaires riverains, pratiquants .... Pour permettre une protection engageante, plus forte et durable pour ces milieux primordiaux pour notre futur et celui de la planète.

*Mots-clés : sports et activités de pleine nature, activités de pleine nature, tourisme durable, sensibilisation, psychologie sociale, outils de sensibilisation, outils de gestion et protection, transition écologique, changements des comportements, rapports à la Nature.*

---

# The protection of aquatic environments through sports and whitewater activities: a case study on the Ariège department.

## Abstract.

In view of the attractiveness of areas where outdoor sports can be practised, and more particularly in white water, and in view of the challenges of preserving these fragile environments and the species that live there: it is a question of educating, at the local level, to enable intelligent cohabitation with the ecosystems concerned. It is a question of thinking about how to make everyone's behaviour in relation to aquatic environments change sustainably, using the tourism lever of nature-based activities, and integrating the different actors concerned by these issues: professionals of activities, environmental actors, institutions, tourists, local owners, practitioners, etc. To allow an engaging, stronger and lasting protection for these primordial environments for our future and that of the planet.

*Key words : sports and whitewater activities, nature-based activities, sustainable tourism, awareness-raising, social psychology, awareness-raising tools, management tools and protection, ecological transition, behavioural changes, relationships with Nature.*